

PROJET DE CHAUFFERIE CSR A RETIERS (35)



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

B0 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX *(PROCEDURE DE DEPOT DEMATERIALISE DU DOSSIER)*



SUIVI DU DOCUMENT :
B0-08210076-044-Renseignements généraux

Indice	Établi par :	Approuvé par :	Le :	Objet de la révision :
A	D. DELOUVEE (SEPOC)	D. DELOUVEE (SEPOC)	19/05/2022	Version initiale
B	D. DELOUVEE (SEPOC)	D. DELOUVEE (SEPOC)	13/09/2022	Version validée par Sécché environnement

A

APE : Activité Principale Exercée

N

NAF : La nomenclature des activités françaises, ou code NAF, est l'un des codes Insee. Il permet la codification de l'APE, c'est-à-dire de l'activité principale exercée dans l'entreprise ou l'association.

S

SASU : Société par Actions Simplifiée à associé unique

SOMMAIRE

A. Identité du demandeur	5
B. Emplacement du projet.....	6
B.1. Localisation	6
B.2. Situation.....	6
C. Textes régissant l'enquête publique et procédure administrative	8
D. Bilan de la concertation préalable.....	10
D.1. Débat public et concertation préalable relevant de la commission nationale du débat public	10
D.2. Organisation d'une concertation préalable volontaire	11
D.2.1. Les objectifs de la concertation	11
D.2.2. Les outils d'information du public	11
D.2.3. Les outils et modalités de participation du public	12
D.2.4. Les enseignements de la concertation préalable.....	13
D.2.5. Les mesures qui vont être mises en œuvre pour tenir compte des enseignements de la concertation préalable.....	15
D.3. Déclaration d'intention	17
E. Autres autorisations nécessaires à la réalisation du projet.....	18
F. Avis de l'autorité environnementale.....	19

Annexe 1 - Dossier de la concertation

Annexe 2 - Synthèse du dossier de concertation

Annexe 3 - Bilan de la concertation

A. IDENTITE DU DEMANDEUR

La demande d'autorisation pour la mise en œuvre du projet de chaufferie CSR à Retiers, est portée par UPER Retiers. Cette société est issue d'un partenariat entre la Société Laitière de Retiers (SLR), filiale de LACTALIS, et le groupe SECHE Environnement, ainsi qu'un partenaire financier non déterminé. Au moment du dépôt du dossier, la société UPER est une société par actions simplifiée à associé unique : SECHE Environnement.

UPER Retiers est représentée par Monsieur Maxime Séché, Directeur Général du Groupe SECHE Environnement, Président de la société.

Les coordonnées du demandeur sont les suivantes :

UPER Retiers

Les Hêtres

53810 Changé

N° SIREN : 895 154 847

N° SIRET du siège : 895 154 847 00019

Code APE / NAF : Production d'électricité (3511Z)

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique (SASU)

Le dossier est suivi par Alain Rospars, responsable environnement chez SECHE Environnement, actionnaire unique de la société UPER.

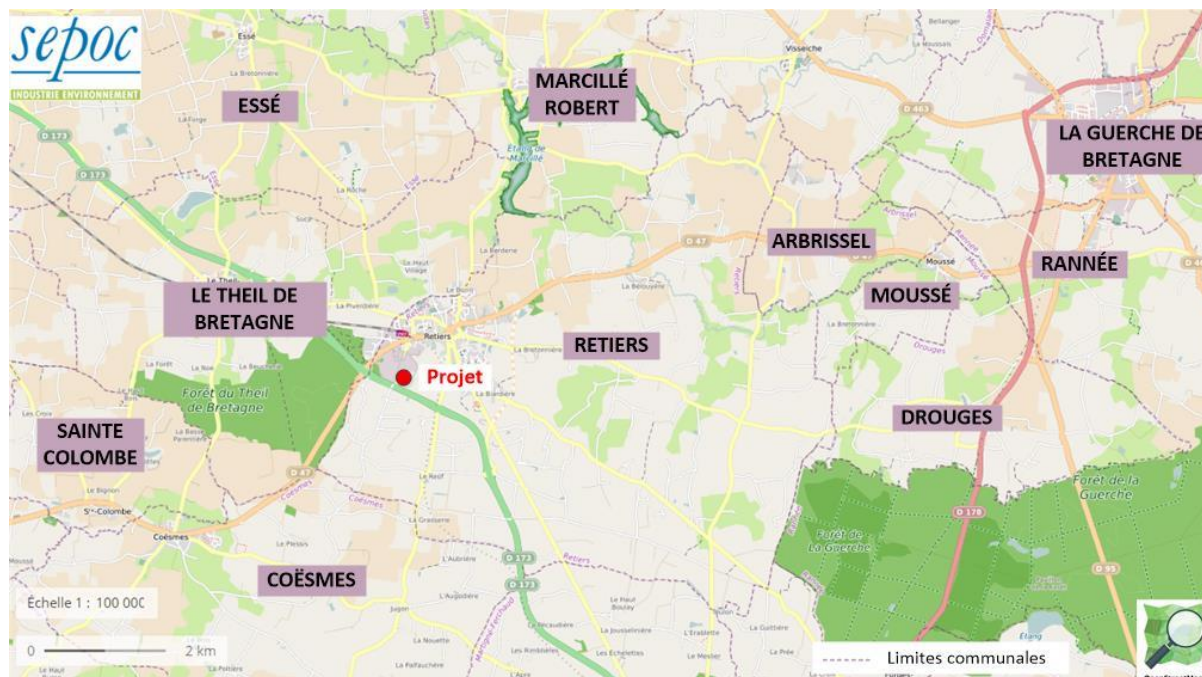
Le signataire de la demande est Monsieur Maxime Séché, Président de la société.

B. EMPLACEMENT DU PROJET

B.1. LOCALISATION

Le projet de chaufferie CSR se situe sur la commune de Retiers, dans l'Ille et Vilaine, au Sud-Ouest du territoire communal, à proximité de la route départementale D173 (anciennement D41) reliant Rennes à Angers. Le plan de localisation figure ci-après.

Figure n°1. Localisation du projet



B.2. SITUATION

Le projet de chaufferie CSR s'implante sur un terrain actuellement cultivé, propriété de Roche aux fées Communauté (en cours d'acquisition).

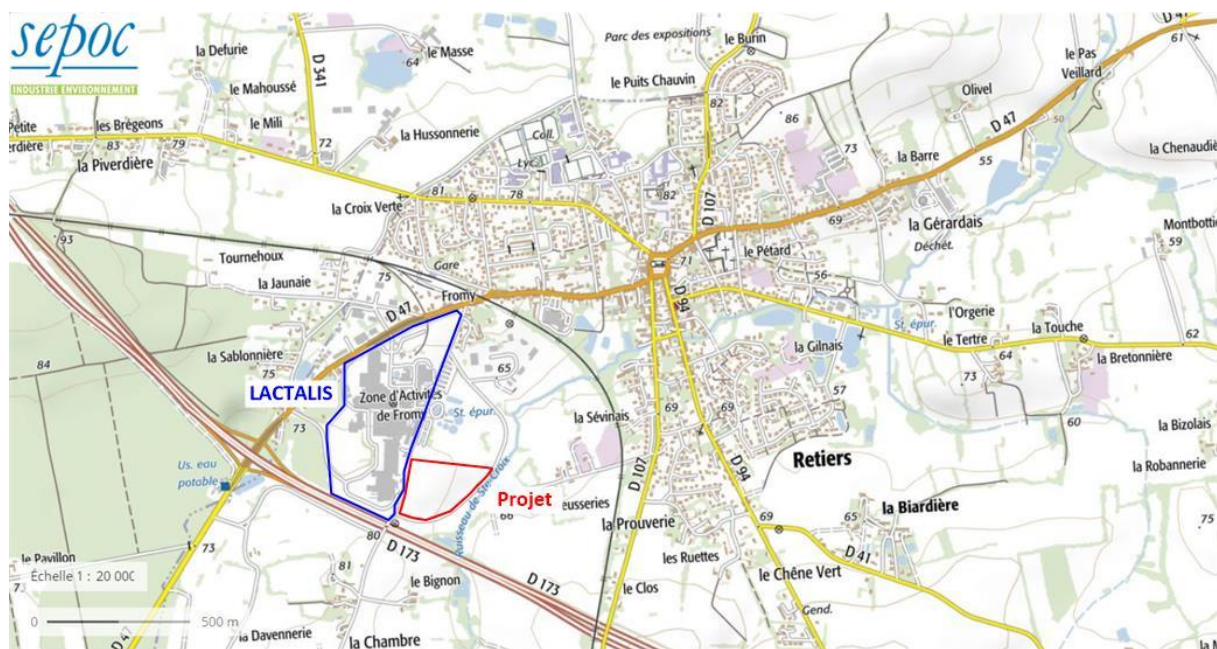
L'adresse du projet est la suivante :

Chaufferie CSR UPER Retiers
Zone d'activités de Fromy
35 240 Retiers

Les coordonnées Lambert 93 du centre du site sont les suivantes :

- ✓ X : 372 333 m
- ✓ Y : 6 765 418 m
- ✓ Z : 68 m

Figure n°2. Situation du projet



C. TEXTES REGISSANT L'ENQUETE PUBLIQUE ET PROCEDURE ADMINISTRATIVE

L'instruction administrative de la demande d'autorisation environnementale, définie par l'Article L181-1, comprend 3 phases sous le pilotage de la DREAL :

- ✓ Une phase d'examen,
- ✓ Une phase d'enquête publique,
- ✓ Une phase de décision.

L'enquête publique est requise par la nature même de l'opération projetée, puisqu'elle relève de l'évaluation environnementale.

La procédure et le déroulement de l'enquête publique sont régis par les Articles L123-1 à L123-18 et R123-1 à R123-27 du Code de l'Environnement.

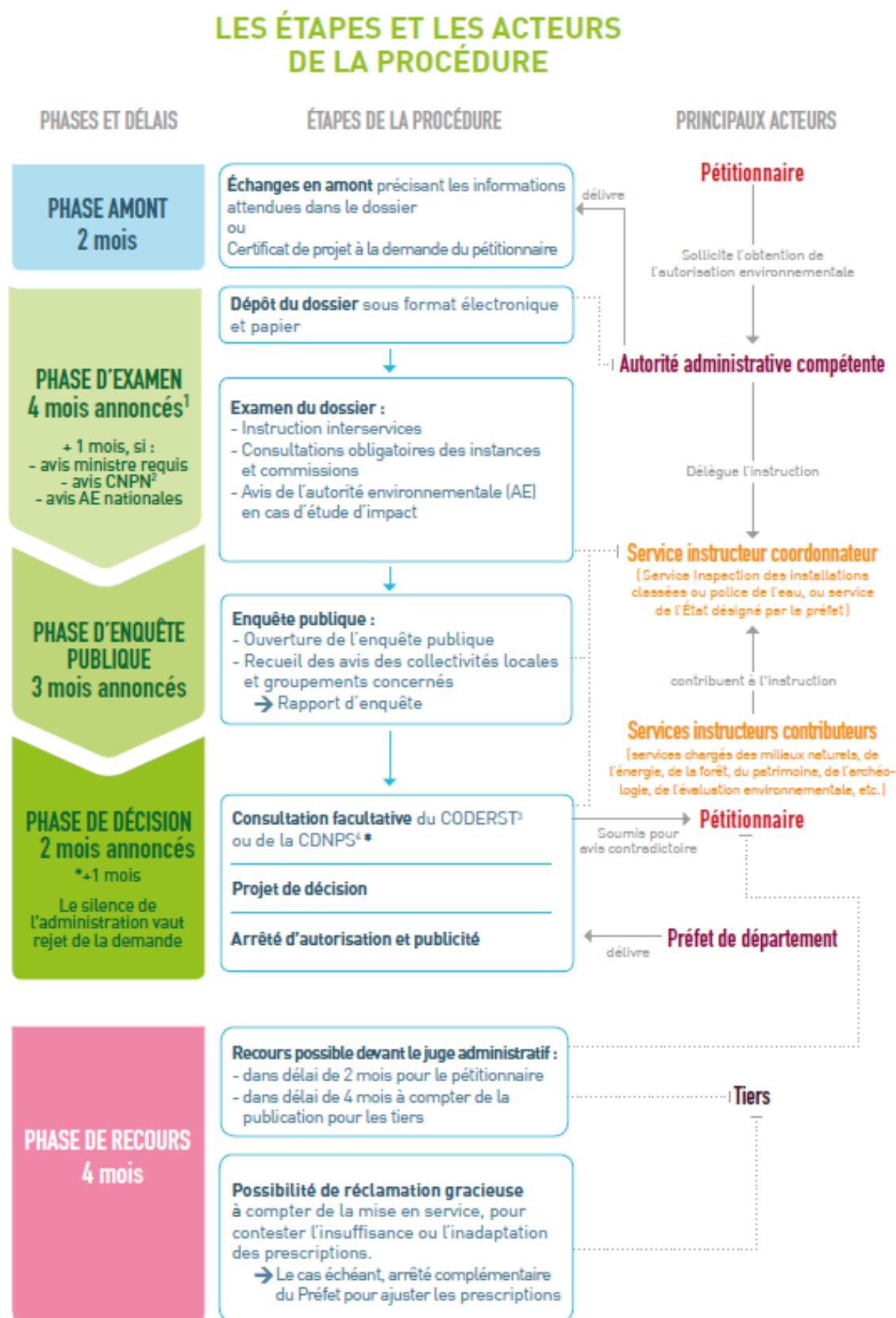
L'enquête est organisée par Madame/Monsieur le Préfet, qui saisit le Tribunal Administratif pour la désignation d'un Commissaire Enquêteur.

D'une durée minimale de 30 jours, elle est précédée, quinze jours au moins avant son ouverture, d'une publicité, rappelée dans les huit premiers jours.

Suite à la clôture de l'enquête, le Commissaire Enquêteur dispose de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées au Préfet, délai au cours duquel il communique les observations formulées auxquelles le pétitionnaire peut apporter ses réponses (délai de 15 jours).

L'organisation de la procédure est présentée par la figure en page suivante.

Figure n°3. Déroulement de la procédure d'instruction de la demande d'autorisation environnementale



1 Ces délais peuvent être suspendus, arrêtés ou prorogés : délai suspendu en cas de demande de compléments ; possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet. 2 CNPN : Conseil national de la protection de la nature. 3 CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. 4 CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

D. BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

D.1. DEBAT PUBLIC ET CONCERTATION PREALABLE RELEVANT DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

L'Article L121-8 du Code de l'Environnement prévoit les dispositions suivantes :

« I.-La Commission Nationale du Débat Public est saisie de tous les projets d'aménagement ou d'équipement qui, par leur nature, leurs caractéristiques techniques ou leur coût prévisionnel, tel qu'il peut être évalué lors de la phase d'élaboration, répondent à des critères ou excèdent des seuils fixés par Décret en Conseil d'Etat.

Pour ces projets, le ou les maîtres d'ouvrage adressent à la Commission un dossier qui décrit les objectifs et les principales caractéristiques du projet entendu au sens de l'Article L122-1, ainsi que des équipements qui sont créés ou aménagés en vue de sa desserte. Il présente également ses enjeux socio-économiques, son coût estimatif, l'identification des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire, une description des différentes solutions alternatives, y compris l'absence de mise en œuvre du projet. Lorsqu'un projet relève de plusieurs maîtres d'ouvrage, la Commission est saisie conjointement par ceux-ci ;

II.-Les projets appartenant aux catégories définies en application du I mais dont le coût prévisionnel est d'un montant inférieur au seuil fixé en application du I, et qui répondent à des critères techniques ou excèdent des seuils fixés par Décret en Conseil d'Etat pour chaque nature de projet, sont rendus publics par leur maître d'ouvrage, qui en publie les objectifs et caractéristiques essentielles et indique sa décision de saisir ou de ne pas saisir la Commission nationale du débat public. Il précise également les modalités de concertation qu'il s'engage à mener dans l'hypothèse où la Commission ne serait pas saisie. Il en informe la Commission nationale du débat public. La concertation préalable ainsi menée par le maître d'ouvrage respecte les conditions définies aux Articles L121-16 et L121-16-1. »

La liste des catégories d'opérations relatives aux projets d'aménagement ou d'équipement dont la Commission Nationale du Débat Public est saisie en application de l'Article L121-8 est fixée par l'Article R121-2 :

Figure n°4. Catégories d'opérations relatives aux projets d'aménagement ou d'équipement dont la Commission Nationale du Débat Public est saisie

Catégories d'opérations visées à l'Article L121-8	Seuils et critères (montants financiers hors taxe) mentionnés à l'article L121-8-I	Seuils et critères (montants financiers hors taxe) mentionnés à l'article L121-8-II
10. Équipements industriels.	Coût des projets (bâtiments, infrastructures, équipements) supérieur à 600 M €.	Coût des projets (bâtiments, infrastructures, équipements) supérieur à 300 M €.

Le projet de construction d'un équipement industriel, dont le coût des bâtiments, infrastructures et équipements est inférieur au seuil des 300 millions d'euros, n'entre pas dans le champ d'application de l'Article L121-8-II.

D.2. ORGANISATION D'UNE CONCERTATION PREALABLE VOLONTAIRE

D.2.1. Les objectifs de la concertation

Dans le cadre de l'élaboration du projet de chaufferie CSR pour l'alimentation en vapeur de la SLR à Retiers, et en amont du dépôt de la demande d'autorisation environnementale, UPER a fait le choix d'organiser une concertation préalable volontaire.

Cette concertation a été organisée sur les communes de Retiers et Le Theil-de-Bretagne, au sein de la communauté de communes Roche aux Fées Communauté (Ille-et-Vilaine).

Elle s'est déroulée sur une période de six semaines, du 4 octobre au 12 novembre 2021.

Conformément au Code de l'environnement, la concertation préalable devait permettre de débattre :

- ✓ Des modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable ;
- ✓ De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- ✓ Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- ✓ Et enfin, de solutions alternatives, y compris l'absence de mise en œuvre du projet.

Les différents temps d'échange proposés tout au long de la concertation ont permis d'aborder l'ensemble des questions évoquées ci-dessus.

D.2.2. Les outils d'information du public

Le lancement de la concertation a été annoncé 15 jours avant son ouverture :

- ✓ Sur le site Internet de la concertation : www.concertation-projet-uper-retiers.fr
- ✓ Par affichage règlementaire dans les 2 mairies du périmètre de la concertation,
- ✓ Dans la presse locale,
- ✓ Par des flyers et des affiches pour informer des dates et des modalités de participation aux temps publics.

Enfin, l'ouverture de la concertation a été relayée dans les bulletins municipaux des deux communes du périmètre.

Plusieurs outils d'information ont été proposés tout au long de la concertation, afin de présenter le projet et la démarche de concertation engagée.

Dossier de concertation et synthèse

Un dossier de concertation de 52 pages, présentant les caractéristiques essentielles du projet porté à la concertation et les modalités de cette dernière a été mis à disposition du public dans les 2 mairies du périmètre, lors des 5 temps publics ainsi que sur le site internet de la concertation (cf. Annexe 1).

Annexe 1 - Dossier de la concertation

Une synthèse de 12 pages du dossier de concertation a également été mise à disposition, reprenant les principales informations du dossier (cf. Annexe 2).

Annexe 2 - Synthèse du dossier de concertation

Site internet de la concertation

Tout au long de la concertation préalable, le public a pu s'informer sur le projet UPER de chaufferie CSR de Retiers et sur la démarche de concertation préalable à travers un site internet dédié : www.concertation-projet-uper-retiers.fr

Le site a permis de mettre à disposition l'ensemble des informations et documents utiles à la concertation préalable. Ouverte du 4 octobre au 12 novembre 2021, une rubrique « Je participe à la concertation » a également permis au public d'adresser des avis, contributions et de déposer des questions au porteur du projet.

Les statistiques de fréquentation du site internet font état de 199 visiteurs uniques et de 324 visites, pour un total de 660 pages consultées et un temps moyen de visite de 3 minutes 08. Il y a eu 133 téléchargements des documents mis à disposition sur le site internet, dont 61 du dossier de concertation.

Exposition dédiée au projet

6 panneaux (roll-up) ont été mis à disposition à la mairie de Retiers et installés lors de chaque temps d'échange de la concertation.

Articles de presse locale

La concertation préalable a également fait l'objet d'une opération de relations presse auprès des journalistes locaux et régionaux :

- ✓ Diffusion d'un communiqué de presse à l'ouverture de la concertation et en amont de chaque réunion publique ;
- ✓ Contacts réguliers avec les journalistes durant toute la durée de la concertation.

D.2.3. Les outils et modalités de participation du public

Tout au long de la concertation préalable, plusieurs outils ont été mis à la disposition du public afin de faciliter l'expression des questions, avis et propositions dans un esprit de diversité et d'égalité des points de vue.

Cinq temps de présentation et d'échange avec le public ont été organisés dans le cadre de la concertation préalable :

- ✓ Deux ateliers thématiques : organisés à la Salle Polyvalente de Retiers, ces ateliers visaient à approfondir certains enjeux liés au projet et de répondre aux questions des participants. Le premier s'est déroulé le 5 octobre autour de la question des impacts, le second le 19 octobre sur l'opportunité du projet et ses bénéfices pour le territoire.
- ✓ Deux permanences d'information ont été organisées les 12 et 26 octobre en mairie de Retiers, afin de recevoir les personnes intéressées par le projet, recueillir leurs avis et répondre à leurs questions.
- ✓ Une réunion publique de clôture était organisée le 4 novembre à 20h30 à la Salle Polyvalente de Retiers. Elle a permis de revenir sur l'ensemble des questions abordées lors de la concertation, d'approfondir les réponses apportées par le maître d'ouvrage et de présenter les premiers enseignements tirés de cette concertation.

Un courrier d'information et d'invitation à ces différents temps publics a été adressé aux acteurs du territoire (élus, acteurs institutionnels, acteurs économiques, associations, etc.). Une invitation consacrée au 2^{ème} atelier a également été envoyée aux entreprises et aux acteurs économiques de Retiers afin d'échanger sur l'impact économique du projet.

Un formulaire de contribution a été mis à disposition du public sur le site internet de la concertation afin de permettre à chacun de poser des questions aux porteurs du projet.

Le public a également eu la possibilité de formuler ses avis, questions et propositions dans les registres papier mis à disposition dans deux mairies du territoire (Retiers et Le Theil-de-Bretagne) et lors des deux permanences organisées en mairie de Retiers.

D.2.4. Les enseignements de la concertation préalable

La concertation préalable sur le projet de chaufferie CSR pour l'alimentation en vapeur de la Société Laitière de Retiers a permis aux habitants, aux élus et aux acteurs du territoire d'exprimer leurs avis et de poser leurs questions aux porteurs du projet, lors des cinq temps d'échange et par le biais des outils de participation décrits précédemment.

Malgré l'annonce de la concertation via de nombreux canaux (site internet, encart presse, affichage en mairie), la distribution de flyers informatifs et la parution d'articles de presse dans deux journaux locaux (Ouest France et Le Journal de Vitré), la participation du public est restée relativement limitée lors des temps publics.

Les deux ateliers thématiques et la réunion de clôture ont quand même permis de mobiliser différents types de public, et notamment :

- ✓ Des habitants des communes du périmètre, intéressés ou concernés par le projet, et notamment plusieurs riverains du site actuel de la SLR ;
- ✓ Des élus locaux et des représentants de la communauté d'agglomération Roche aux Fées Communauté ;
- ✓ Des acteurs économiques situés à proximité du site et des salariés de la SLR.

Ces temps d'échange ont permis de constater que le projet était globalement bien accueilli par les habitants. Si certaines questions ou réserves ont pu être émises par les participants, le principe même du projet a été salué par la majorité d'entre eux, du fait notamment de ses bénéfices environnementaux.

Certains participants se sont montrés particulièrement intéressés par le projet et ont posé des questions d'ordre général sur ce qu'étaient les Combustibles Solides de Récupération (CSR) et sur le fonctionnement d'une chaufferie CSR. Les deux ateliers thématiques ont permis de revenir en détails sur ce combustible et de répondre aux questions des participants.

Plusieurs questions ont été posées sur le prix et le coût du CSR. Il a ainsi été expliqué que le CSR avait aujourd'hui un coût négatif et qu'à terme sa valeur devrait être proche de zéro. L'évolution du coût du CSR devrait peu évoluer dans les années à venir, d'une part car il est composé de coûts relativement stables (main d'œuvre et électricité), et d'autre part, car la quantité de CSR reste aujourd'hui largement supérieure aux besoins existants, limitant ainsi tout risque de tension sur les prix. Quant à l'impact sur la facture du contribuable, les porteurs du projet ont expliqué que la valorisation du CSR était un levier pour maîtriser le coût de traitement des déchets, sans pouvoir affirmer que le projet se traduirait par une baisse de la facture.

En réponse aux questions sur la composition du CSR, il a été rappelé que l'ensemble des producteurs étaient soumis à une procédure d'assurance qualité afin de garantir la composition du CSR fourni. Les

porteurs du projet ont proposé de communiquer annuellement les conclusions de cette procédure, par exemple au sein d'une commission de suivi de site (CSS).

L'échantillon de CSR qui a été montré aux participants lors des réunions a soulevé plusieurs remarques sur le caractère volatil de cette matière. Sur ce point, il a été confirmé que toutes les précautions seraient prises pour empêcher tout risque de dispersion dans l'air (préparation des CSR sur des exploitations dédiées, déchargement au sein de bâtiments fermés, etc.).

De manière plus générale, c'est l'approvisionnement de la future chaufferie et son impact carbone qui ont plus particulièrement intéressé les participants. S'il a été rappelé que l'approvisionnement de la future chaufferie avait déjà été sécurisé avec 4 sites existants de production de CSR identifiés, il a été proposé de recourir, à terme, à des sites de production plus rapprochés dont potentiellement une plateforme de CSR portée par le SMICTOM Sud-Est 35 (Syndicat Mixte de Collecte et de Tri des Ordures Ménagères sur le territoire de Roche Aux Fées Communauté) pour valoriser directement les déchets du territoire. Les porteurs du projet ont confirmé leur intérêt pour ce projet.

Il a également été précisé que le CSR permettrait de couvrir 70% des besoins « chaleur » de la Société Laitière de Retiers, mais qu'une alimentation gaz (GNL) serait maintenue afin d'assurer le complément, de sécuriser l'approvisionnement du site en énergie et d'assurer la continuité du service.

Enfin, en réponse à la demande de plusieurs participants de mesurer le bilan carbone global du projet afin de connaître au mieux son impact environnemental, il a été confirmé que cet enjeu serait pris en compte dans l'étude d'impact (cf. pièce D2 du présent dossier).

Les participants, au premier rang desquels les riverains, ont pu poser leurs questions aux porteurs du projet sur les différents impacts de la future chaufferie, donner leur avis et formuler des propositions pour favoriser l'implantation du projet. Ces échanges constructifs avec les participants ont permis de faire émerger des propositions concrètes, étudiées par la société UPER.

Interrogés de manière plus générale sur le contrôle et le suivi de la future installation, les porteurs du projet sont revenus sur les différents niveaux de contrôle qui seront mis en place.

Les collectivités locales ont également un droit de regard sur le suivi des rejets et peuvent adresser une demande d'information à la DREAL afin d'avoir une présentation des mesures et du suivi du site, voire demander au préfet la création d'une commission de suivi de site (CSS).

A signaler également, plusieurs remarques des participants qui portaient non pas sur le projet de chaufferie CSR mais sur les installations déjà existantes sur le site de la SLR. La direction de la SLR a cependant apporté toutes les réponses aux questions qui lui étaient posées. Celles-ci portaient principalement sur la question du bruit actuel de l'usine – la SLR reconnaissant « un vrai problème de bruit » à la suite de l'installation d'un nouveau ventilateur, qui devrait bientôt être résolu – et sur l'odeur : alors que la future chaufferie ne génèrera pas d'odeur, la SLR est aujourd'hui confrontée à une problématique d'odeur soufrée au niveau de sa station d'épuration, qui devrait être réglée grâce à une couverture du silo et un traitement spécifique des gaz.

Enfin, les échanges ont permis de débattre de l'opportunité même du projet et de mettre en avant son intérêt pour le territoire et ses habitants :

- ✓ La pérennisation des emplois de la SLR, par la substitution d'une énergie fossile par un combustible au coût compétitif et maîtrisé ;
- ✓ Le développement de nouvelles activités et de nouveaux emplois sur la commune ;
- ✓ Un potentiel d'énergie décarbonée pour le territoire.

Le bilan complet de la concertation est fourni en Annexe 3 et les mesures mises en œuvre pour tenir compte des enseignements de la concertation préalable sont résumées ci-après.

Annexe 3 - Bilan de la concertation

D.2.5. Les mesures qui vont être mises en œuvre pour tenir compte des enseignements de la concertation préalable

La concertation préalable a donné lieu à des échanges constructifs avec les habitants, les élus et les acteurs du territoire. Ils ont permis aux porteurs du projet de mieux appréhender certains enjeux liés au projet et de réfléchir aux dispositions ou aménagements complémentaires à mettre en place.

Concernant l’approvisionnement de la future chaufferie

Les temps d’échange de la concertation ont montré l’intérêt porté par les participants au bilan carbone de la future chaufferie, du fait notamment de l’acheminement des CSR par poids-lourds. Aussi, si des sites de production de CSR ont d’ores et déjà été identifiés en Bretagne ou dans les Pays de la Loire, les porteurs du projet ont confirmé leur intérêt pour identifier, à moyen terme, de nouveaux sites de production plus proches de Retiers, afin de réduire la distance de livraison des camions et améliorer encore l’empreinte environnementale du projet.

En particulier, le projet porté sur le territoire par le SMICTOM Sud-Est 35 sera suivi avec intérêt pour l’alimentation de la chaufferie CSR de Retiers.

Concernant l’emploi

L’exploitation de la future chaufferie permettra la création d’une vingtaine d’emplois directs, soit sur site soit pour la logistique. Le recours à de la sous-traitance sera notamment nécessaire, lors de la phase de construction (voirie, bâtiment, ...) et pour la maintenance de la chaufferie.

Dans la mesure du possible, les porteurs du projet étudieront la faisabilité de privilégier les entreprises locales pour cette sous-traitance, en fonction des besoins identifiés.

Concernant les impacts du projet

Les ateliers thématiques et la réunion publique ont mis en avant trois interrogations majeures quant aux impacts du projet : la question du bruit, la question de l’odeur et la question des envols de poussières ou particules.

Compte tenu de ces interrogations légitimes quant au fonctionnement d’une chaufferie CSR et des craintes autour d’éventuelles nuisances, les porteurs du projet ont proposé d’organiser, en lien avec la mairie de Retiers, une visite de la chaufferie CSR de Changé, en Mayenne, en fonctionnement depuis 2017.

En amont de la réalisation du projet, cette visite permettra de montrer concrètement à quoi ressemble une chaufferie CSR, d’expliquer plus en détails son fonctionnement et de rassurer les riverains de Retiers sur le niveau de bruit de la chaufferie, sur l’absence d’envols de poussières ou encore sur l’absence d’odeurs aux abords du site. Elle pourra être programmée en présence du commissaire enquêteur dans le cadre de l’enquête publique.

Concernant l'intégration du projet dans son environnement

A ce stade, la chaufferie CSR sera essentiellement dédiée à l'alimentation en vapeur du site de la Société Laitière de Retiers. Il a cependant été proposé, lors de la concertation, d'utiliser cette chaufferie pour alimenter d'autres entreprises ou un chauffage urbain, au moyen de réseaux de chaleur.

Il a été reconnu que l'aspect technico-économique d'un réseau de chaleur sur une commune comme Retiers semblait défavorable, car les besoins en chaleur d'un potentiel nouveau quartier, construit suivant les exigences de performance énergétique renforcées, seraient relativement faibles et saisonniers. La proposition a cependant été jugée intéressante et les porteurs du projet l'ont étudiée dans le cadre du projet (cf. chapitre E.4.2 de la pièce D2).

Une autre proposition qui a retenu l'attention de la société UPER est la mise en œuvre d'actions de sensibilisation qui pourraient être menées en partenariat avec les collectivités et les structures qui travaillent sur les questions de recyclage et de valorisation des déchets. UPER souhaite étudier cette proposition et réfléchir à ce qu'il sera possible de faire sur le territoire après mise en service de la chaufferie.

Concernant le suivi de la future chaufferie

La concertation préalable a permis de rappeler que les collectivités peuvent demander au préfet la création d'une commission de suivi de site (CSS) pour assurer un suivi et un contrôle régulier de l'installation. Les élus de la mairie de Retiers ont d'ailleurs confirmé leur volonté de mettre en place une telle instance.

Comme cela a été exprimé lors de la réunion publique de clôture, la société UPER s'engage à s'impliquer de manière constructive au sein de cette commission afin de répondre aux attentes en termes de transparence et d'information formulées par les riverains et les élus.

Si une commission de suivi de site était constituée, la société UPER propose de communiquer au sein cette instance les conclusions de la procédure d'assurance qualité quant à la composition du CSR utilisé.

Concernant la poursuite de l'information autour du projet

Les échanges durant la concertation préalable ont mis en avant le besoin pour les acteurs du territoire, les élus ainsi que pour certains habitants de continuer à être informés de l'avancée du projet.

Les porteurs du projet se sont engagés ainsi à maintenir actif le site internet de la concertation, et à diffuser par ce biais les éventuelles nouvelles informations et actualités sur le projet. Le site sera ainsi consultable et actualisé jusqu'à l'enquête publique prévue au 2^{ème} semestre 2022.

D.3. DECLARATION D'INTENTION

L'Article L121-18 du Code de l'Environnement prévoit :

« Pour les projets mentionnés au 1° de l'Article L121-17-1, une déclaration d'intention est publiée par le porteur de projet avant le dépôt de la demande d'autorisation. (...) Cette déclaration d'intention est publiée sur un site internet (...) »

L'Article L121-17-1 précise que les projets concernés sont *« Les projets mentionnés au 2° de l'Article L121-15-1, lorsque le montant des dépenses prévisionnelles d'un tel projet réalisé sous maîtrise d'ouvrage publique est supérieur à un seuil fixé par Décret en Conseil d'Etat et ne pouvant être supérieur à 5 millions d'euros, ou lorsque le montant total des subventions publiques à l'investissement accordées sous forme d'aide financière nette au maître d'ouvrage d'un projet privé est supérieur à ce seuil ».*

Cette déclaration d'intention ouvre un droit d'initiative au public pour demander au représentant de l'Etat concerné l'organisation d'une concertation préalable selon les modalités fixées aux articles L121-16 et L121-16-1 du Code de l'Environnement.

Le projet de chaufferie CSR, réalisé sous maitrise d'ouvrage privée avec un montant prévisionnel d'aides publiques supérieur à 5 millions d'euros, **relève de cette obligation.**

Bien qu'une concertation préalable ait d'ores et déjà été réalisée, une déclaration d'intention a été transmise à la Préfecture en mai 2022 et publiée en septembre 2022 sur les sites Internet de la Préfecture, d'UPER Retiers et dans les mairies du rayon d'affichage.

E. AUTRES AUTORISATIONS NECESSAIRES A LA REALISATION DU PROJET

Conformément à l'Article L421-1 du Code de l'Urbanisme, la construction des nouveaux ouvrages est soumise à demande de permis de construire, déposée en parallèle.

F. AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Le projet étant soumis à évaluation environnementale, le dossier déposé fera l'objet d'une saisine de l'Autorité environnementale (Ae).

L'avis de l'Autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire seront joints au présent dossier de demande d'autorisation avant sa mise à l'enquête publique.

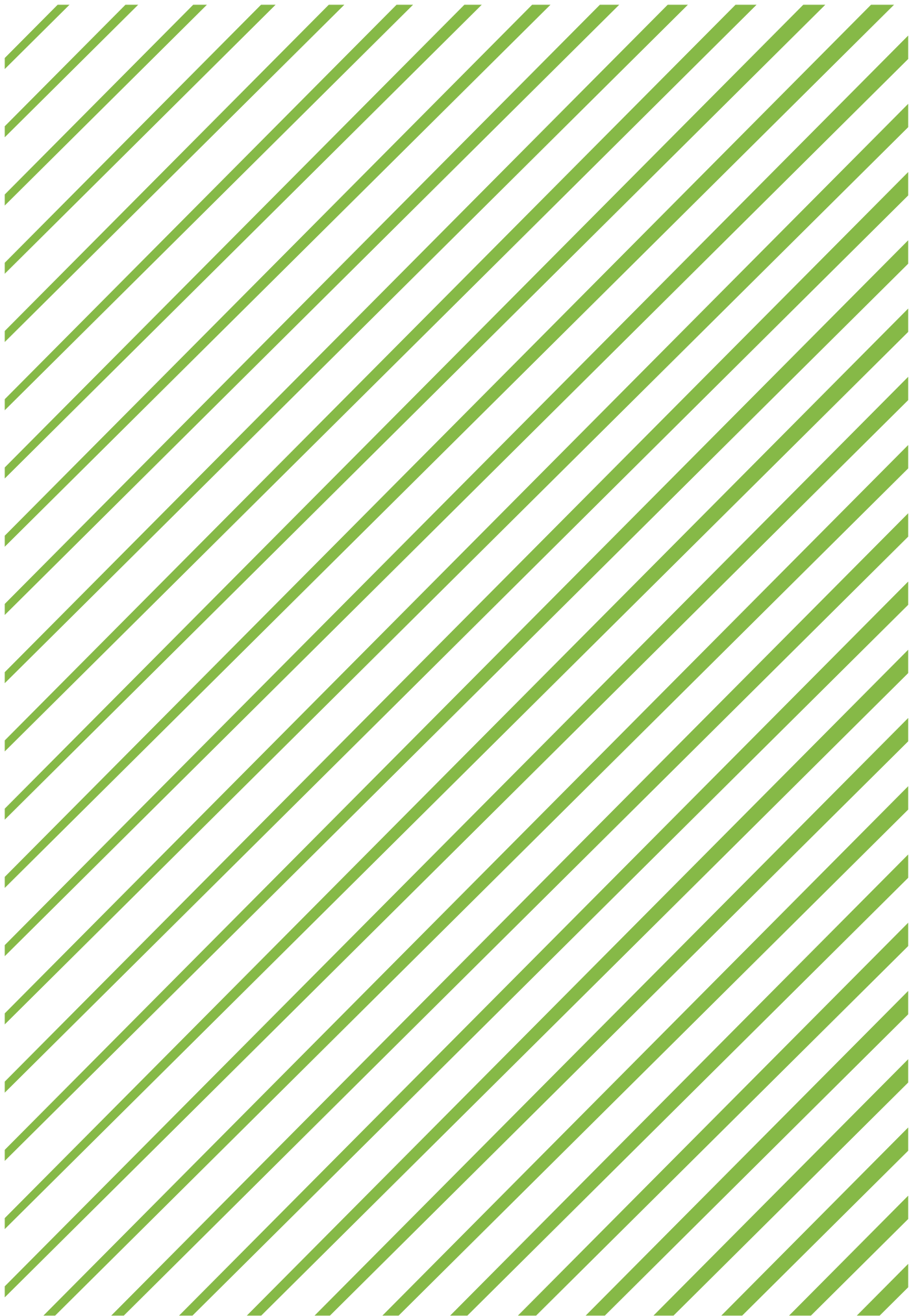
ANNEXE 1 - DOSSIER DE LA CONCERTATION



PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE CHAUFFERIE CSR POUR
**L'ALIMENTATION EN VAPEUR DE LA
SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE RETIERS (35)**

**DOSSIER DE
CONCERTATION**

Septembre 2021



L'OBJET DU DOSSIER DE CONCERTATION

La société SÉCHÉ ENVIRONNEMENT porte un projet de construction et d'exploitation d'une chaufferie utilisant des Combustibles Solides de Récupération (CSR*), qui doit permettre de se substituer à l'actuelle chaudière fonctionnant au gaz naturel pour l'alimentation du site de production de la Société laitière de Retiers (SLR).

Un des premiers projets de chaufferie CSR en Bretagne, il vise à réduire d'environ 60% les émissions de CO₂ émises sur le site, en produisant de la vapeur en autoconsommation à partir d'une énergie renouvelable et de récupération.

SÉCHÉ ENVIRONNEMENT a constitué une société dédiée au projet, l'Unité de Production d'Énergie de Récupération Retiers (UPER), au sein de laquelle pourraient s'associer la Société laitière de Retiers ainsi que la Caisse des dépôts.

En amont du dépôt de la demande d'autorisation environnementale, **UPER a fait le choix d'organiser une concertation préalable sur le projet**, au titre de l'article L.121-16 du Code de l'environnement, qui se tiendra **du 4 octobre au 12 novembre 2021** sur les communes de Retiers et Le Theil-de-Bretagne.

Dans ce cadre, le présent dossier de concertation est mis à disposition du public, sur le site internet de la concertation et dans les mairies du périmètre. Il présente l'ensemble des éléments d'information liés au projet ainsi que la démarche de concertation préalable.

Un lexique se trouve à la fin de ce document.



SOMMAIRE

PARTIE 1 :

L'information et la participation du public dans le cadre du projet	7
1.1 Une concertation préalable organisée à l'initiative du maître d'ouvrage	8
1.2 Les objectifs de la concertation préalable	8
1.3 Les modalités de la concertation	9
1.3.1 Périmètre de la concertation	9
1.3.2 Outils d'information du public	9
1.3.3 Temps d'échange	10
1.4 Les engagements du maître d'ouvrage	11
1.5 A l'issue de la concertation	11

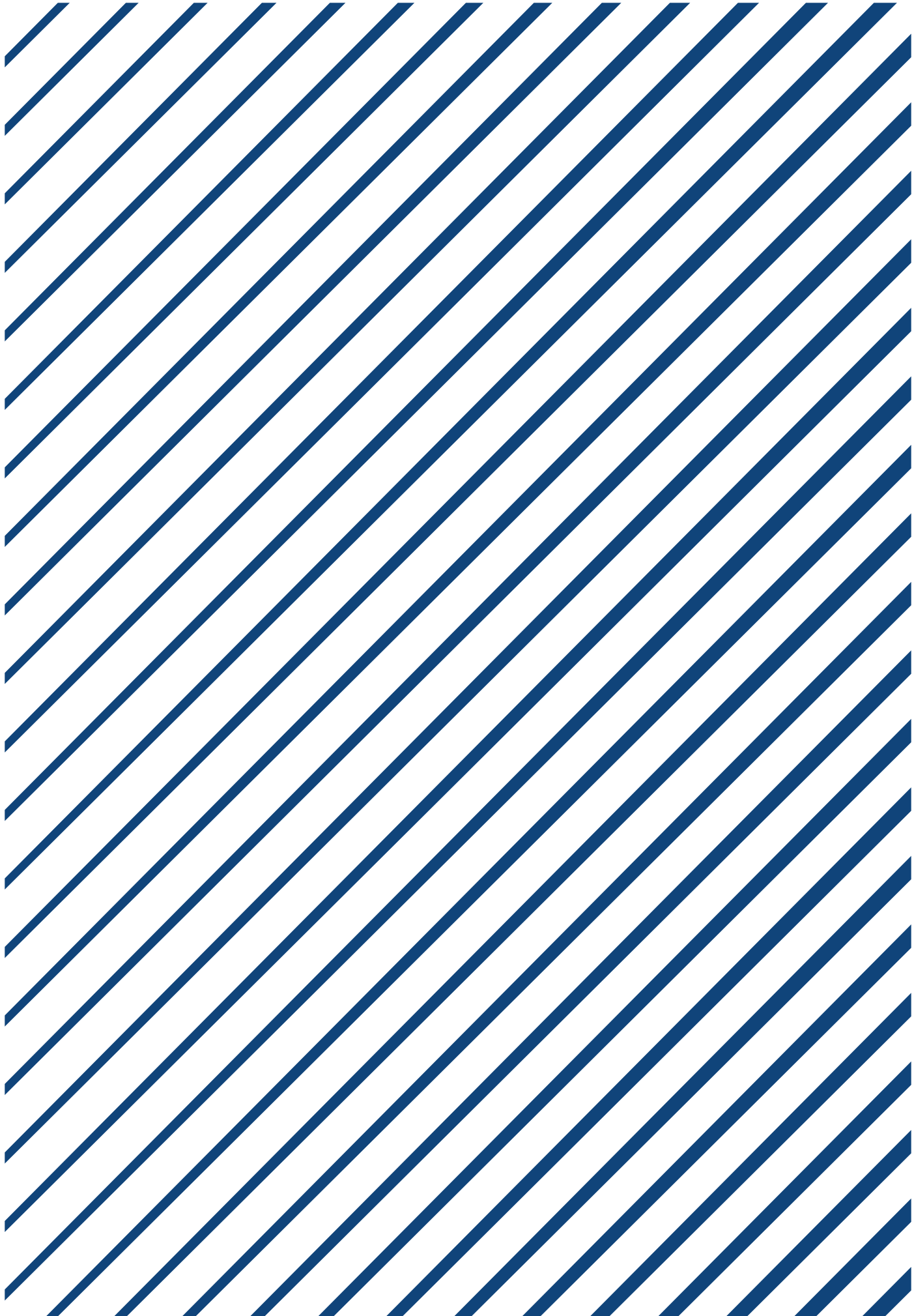
PARTIE 2 :

Le contexte général du projet	13
2.1 Un cadre réglementaire ambitieux au service de la neutralité carbone	14
2.2 Les orientations régionales en termes de transition énergétique et de réduction des déchets	16

PARTIE 3 :

Le projet de construction d'une chaufferie CSR	17
3.1 Le partenariat SÉCHÉ ENVIRONNEMENT - Société laitière de Retiers	18
3.2 Le site de production de Retiers	19
3.3 Les objectifs du projet	20
3.3.1 Accompagner la transition énergétique de la Société laitière de Retiers	20
3.3.2 Renforcer la compétitivité du site de production de la Société laitière de Retiers	20
3.3.3 Contribuer à l'emploi et au développement économique du territoire	21
3.3.4 Valoriser les déchets non recyclables et développer une filière CSR locale	21
3.4 Les combustibles solides de récupération CSR	22
3.5 Les principales caractéristiques du projet	24
3.5.1 Les chiffres-clés du projet	24
3.5.2 Le fonctionnement de la chaufferie	25
3.5.3 La localisation du projet	27
3.5.4 Approvisionnement en CSR	28
3.6 L'évaluation budgétaire	29
3.7 Le calendrier prévisionnel	29

PARTIE 4 :	
La démarche environnementale	31
4.1 La procédure d'autorisation environnementale	32
4.2 Les enjeux environnementaux identifiés et les mesures d'intégration du projet dans son environnement	34
4.2.1 Le milieu physique et naturel	34
4.2.2 Milieu humain	40
PARTIE 5 :	
Impacts sociaux-économiques	43
5.1 Une production d'énergie renouvelable au service du territoire	44
5.2 Les perspectives pour la Société laitière de Retiers	44
5.3 Les perspectives d'emploi	44
PARTIE 6 :	
Les solutions alternatives, y compris l'absence de mise en œuvre du projet	45
PARTIE 7 :	
Lexique	47





PARTIE 1

**L'INFORMATION
ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC
DANS LE CADRE DU PROJET**

1.1 Une concertation préalable organisée à l'initiative du maître d'ouvrage

Soucieuse de l'intégration du projet de chaufferie CSR dans son environnement naturel et humain et attachée aux valeurs de l'information et de la participation du public, la société UPER a pris l'initiative d'organiser une **concertation préalable** sur le projet.

Le dispositif de concertation proposé sur le projet respecte **les modalités de la concertation préalable telles que définies par le Code de l'environnement** (articles L.121-16 et L.121-16-1).

Cette concertation volontaire intervient **en amont de la réalisation du projet**, pendant la phase d'élaboration et donc avant le dépôt des demandes d'autorisations.

1.2 Les objectifs de la concertation préalable

Conformément aux Code de l'environnement, la concertation préalable autour du projet doit permettre de débattre :

- Des **modalités d'information et de participation du public** après la concertation préalable ;
- De **l'opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques** du projet ;
- Des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Et enfin, de **solutions alternatives**, y compris l'absence de mise en œuvre du projet.

La société UPER s'engage à ce que les modalités de la concertation permettent d'aborder **l'ensemble des questions évoquées ci-dessus**.



1.3 Les modalités de la concertation

1.3.1 Périmètre de la concertation

La concertation préalable se déroule sur les communes de **Retiers** et **Le Theil-de-Bretagne**, situées au sein de la communauté de communes Roche aux Fées Communauté.



1.3.2 Outils d'information du public

ANNONCE DE LA CONCERTATION

La concertation préalable se déroule du **4 octobre au 12 novembre 2021**. Elle est annoncée 15 jours avant son ouverture :

- Sur le **site internet** de la concertation : www.concertation-projet-uper-retiers.fr
- Dans la **presse locale** ;
- Par **affichage dans les mairies** mentionnées ci-dessus.

DOSSIER DE CONCERTATION

Le présent document contient **l'ensemble des informations utiles à la concertation** sur le projet. Il est mis à disposition du public en ligne, sur le site internet de la concertation, et en version papier dans les mairies du périmètre ainsi que lors des temps d'échanges organisés dans le cadre de la concertation.

Une **synthèse** du dossier de concertation est également mise à disposition du public.

SITE INTERNET DU PROJET

Le site internet centralise les informations et documents liés au projet et à la concertation. Une rubrique participative permet de **déposer des questions ou des avis sur le projet**, auxquels la société UPER apportera des réponses qui seront également mises en ligne : www.concertation-projet-uper-retiers.fr

FLYERS

Des flyers seront distribués sur le territoire pour informer des dates et modalités de participation des temps publics.

1.3.3 Temps d'échange

DEUX ATELIERS THÉMATIQUES* :

Ces ateliers doivent permettre d'approfondir certaines questions ou éléments techniques du projet, de répondre aux éventuelles questions des participants et de prendre en considération toutes les contributions.

2 ateliers sont proposés aux participants :

- **Atelier n°1, dédié à la question des impacts du projet** : Mardi 5 octobre, 19h, Salle Polyvalente, 2 rue Victor Hugo 35240 Retiers.
- **Atelier n°2, dédié à la question de l'opportunité du projet et de ses bénéfices pour le territoire** : Mardi 19 octobre, 19h, Salle Polyvalente, 2 rue Victor Hugo 35240 Retiers.

DEUX PERMANENCES D'INFORMATION :

2 permanences d'information ouvertes au public seront organisées les mardi 12 et 26 octobre, de 14h30 à 17h.

Ces permanences se tiendront à la mairie de Retiers, 19 bis Rue Georges Clemenceau, 35240 Retiers.

- Mardi 12 octobre, de 14h30 à 17h
- Mardi 26 octobre, de 14h30 à 17h

UNE RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE* :

Afin de restituer au public la synthèse des temps de concertation, de présenter les premiers enseignements du maître d'ouvrage sur la concertation et de répondre aux questions des participants, une réunion publique de clôture est organisée le 4 novembre à 20h30, *Salle Polyvalente, 2 Rue Victor Hugo 35240 Retiers.*

UNE EXPOSITION DÉDIÉE AU PROJET :

Une exposition dédiée au projet est proposée au public **lors de chaque temps d'échange** organisé. Elle permet de présenter le projet et les modalités de la concertation.

*Une inscription préalable en ligne (www.concertation-projet-uper-retiers.fr) est fortement conseillée pour des raisons logistiques et de respect des conditions sanitaires.

Le format des temps publics est susceptible d'être modifié en fonction des contraintes liées à la situation sanitaire. Les réunions pourront, selon les restrictions en vigueur, être organisées en partie sous un format dématérialisé, tout en conservant les possibilités d'échange et de dialogue. La plateforme utilisée respectera la réglementation sur la protection des données personnelles. Les informations sur l'évolution du dispositif seront communiquées, le cas échéant, sur le site internet de la concertation (www.concertation-projet-uper-retiers.fr) et le public sera à nouveau informé par voie de presse et d'affichage.

Tout au long de la concertation, le public peut formuler ses avis, questions et propositions :

- Via un **formulaire de contribution** sur le site internet de la concertation : www.concertation-projet-uper-retiers.fr
- Dans les **registres papier** mis à disposition dans les mairies des communes du périmètre de la concertation et lors de chaque temps d'échange ;
- Lors des **temps d'échange** présentés ci-dessus.

1.4 Les engagements du maître d'ouvrage

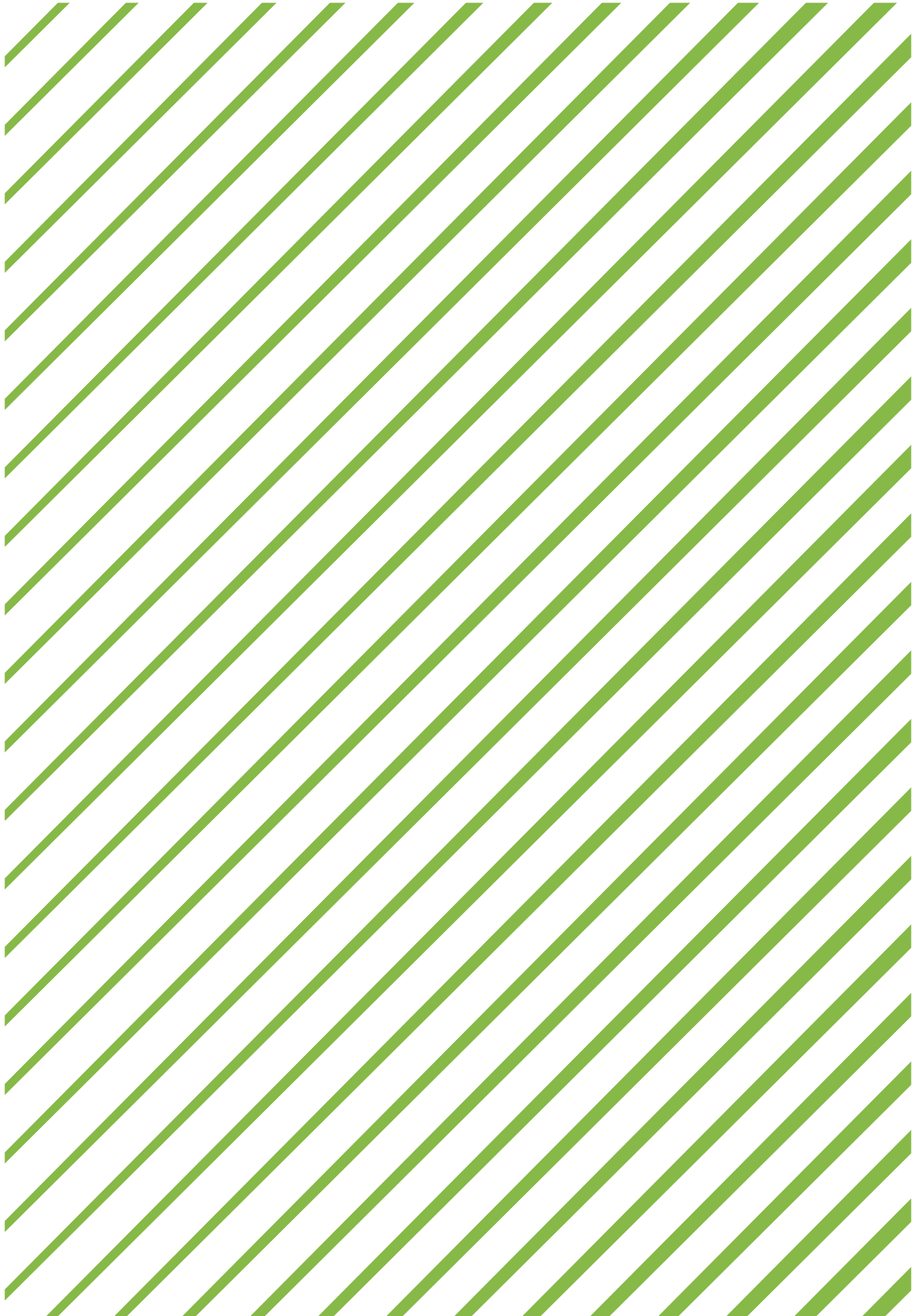
Dans le cadre de la concertation préalable, la société UPER s'engage à :

- **Fournir dans la transparence toutes les informations** nécessaires à la bonne compréhension du projet par le public, en produisant des documents intelligibles et accessibles à toute personne non-spécialiste du sujet ;
- **Répondre à toutes les questions** qui lui seront posées par le public ;
- **Analyser l'ensemble des avis, commentaires et propositions** formulés lors des permanences, sur le site internet et dans des registres papier ;
- **Faire connaître au public les enseignements qu'il tire de cette concertation préalable**, et les éventuelles évolutions ou adaptations qu'il entend apporter au projet.

1.5 À l'issue de la concertation

À l'issue de la concertation, la société UPER rédigera un **bilan de la concertation**, qui présentera les avis et les propositions formulées par les participants tout au long de la concertation, ainsi que les enseignements qu'elle tire de la démarche et les mesures qu'elle mettra en place pour tenir compte de ces enseignements.

Ce bilan sera rendu public et mis à disposition sur le site internet de la concertation.





PARTIE 2

**LE CONTEXTE GÉNÉRAL
DU PROJET**

Le projet de construction d'une chaufferie CSR pour l'alimentation en vapeur de la Société laitière de Retiers s'inscrit dans les engagements européens et français en matière de neutralité carbone, mais également dans les objectifs régionaux de transition énergétique et de réduction des déchets.

2.1 Un cadre réglementaire ambitieux au service de la neutralité carbone

LE TOURNANT DE L'ACCORD DE PARIS

Le développement des activités humaines est à l'origine d'un accroissement du phénomène que l'on appelle « effet de serre ». Il a pour conséquence une augmentation de la température à la surface du globe, synonyme d'importants changements climatiques sur la planète.

L'Accord de Paris, signé lors de la **COP21*** en 2015, est le premier accord climatique mondial à être adopté. Il fixe comme objectif de limiter à 2°C l'augmentation de la température moyenne sur Terre. C'est un accord politiquement contraignant mais qui ne prévoit pas de sanction en cas de non-application. Tous les pays signataires sont partie prenante de l'effort de réduction ou de limitation de la croissance des émissions de gaz à effet de serre.

LES OBJECTIFS DE L'UNION EUROPÉENNE

Dans ce contexte, les États membres de l'Union européenne ont fixé un objectif contraignant de **réduire de 55% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 par rapport aux niveaux de 1990.**

L'Union européenne s'est depuis donnée **l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050**, avec la présentation en décembre 2019 du « **Pacte vert pour l'Europe** ». Cette feuille de route de la Commission européenne, qui vise à mobiliser 1 000 milliards d'euros d'investissements durables sur la décennie à venir, comprend notamment un **plan d'action pour l'économie circulaire**.

LES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Au niveau national, la **Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)*** adoptée en 2015 a défini une première série d'objectifs visant à lutter contre le changement climatique et développer la production d'énergies renouvelables :

- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40%** d'ici 2030 par rapport à 1990 ;
- **Réduction de la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30%** d'ici 2030 par rapport à 2012 ;
- **Atteindre 23% d'énergies renouvelables** dans la consommation finale brute d'énergie en 2020, et 32% en 2030.

La **Loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat** a ensuite fixé le cadre et les ambitions de la politique climatique nationale. En décrétant « **l'urgence écologique et climatique** », cette loi porte l'objectif d'atteindre la « neutralité carbone » de la France à l'horizon 2050, en favorisant le **développement des énergies renouvelables** et en programmant la **sortie progressive des énergies fossiles**.

Plus récemment, la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)*** a fixé en janvier 2020 de **nouveaux objectifs ambitieux** en matière d'énergies renouvelables. Ce texte constitue un outil opérationnel engageant pour les pouvoirs publics, décrivant les mesures qui permettront à la France d'**atteindre la neutralité carbone d'ici 2050**. Il prévoit notamment :

- D'augmenter de plus de 50% la production de chaleur renouvelable par rapport à 2014, avec une production de 19 millions de tep* en 2023 ;
- D'atteindre une quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrés par les réseaux de l'ordre de 1,9 à 2,3 millions de tep en 2023 ;
- D'augmenter de plus de 70% la capacité installée des énergies renouvelables électriques par rapport à 2014 (41 GW) avec une capacité installée de 71 à 78 GW en 2023.

Enfin, la France a adopté le 10 février 2020 la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, qui porte de nouvelles orientations en matière de transition écologique, de réduction des déchets et de préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et du climat : réduire les déchets et sortir du plastique jetable, mieux informer le consommateur, agir contre le gaspillage, mieux produire et lutter contre les dépôts sauvages, etc.

2.2 Les orientations régionales en termes de transition énergétique et de réduction des déchets

Adopté en décembre 2020 par le Conseil Régional, le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** de la Région Bretagne traduit les ambitions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et définit les grandes orientations régionales en matière de transition énergétique.

L'objectif 23 du SRADDET porte notamment sur l'accélération de l'effort breton pour atténuer le changement climatique, avec **l'objectif de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre en Bretagne à l'horizon 2040**, d'une part en « *adoptant un mix énergétique décarboné reposant sur les énergies renouvelables* », et d'autre part en « *améliorant la gestion et la valorisation énergétique* des déchets* ».

Le SRADDET coordonne plus spécifiquement les actions de prévention et d'optimisation de la gestion des déchets en Bretagne, en intégrant le **Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)**. L'objectif 24 prévoit ainsi d'atteindre le « zéro enfouissement » d'ici 2030 et de viser le « zéro déchet » à l'horizon 2040, en privilégiant les leviers suivants :

- Donner la priorité à la valorisation et au traitement des matières au plus près de leurs sources de production ;
- Créer des unités de valorisation de combustible de substitution à partir des déchets résiduels en fonction des opportunités et des besoins locaux.

Plus spécifiquement, le PRPGD a déterminé le gisement actuel de CSR en Bretagne à 80 000 tonnes par an, avec un gisement potentiel de 258 700 tonnes par an.

Avec des besoins annuels estimés à 42% du gisement actuel de CSR breton, **le présent projet contribuerait ainsi à l'émergence et à la structuration d'une filière de valorisation des CSR locale**, qui permettrait de réduire la part de déchets enfouis.

Il s'inscrit donc pleinement dans les objectifs fixés par le SRADDET en matière de valorisation énergétique des déchets, et plus largement dans les objectifs réglementaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de transition énergétique portés par la France et l'Union Européenne. Le projet doit en effet permettre de **réduire d'environ 60% les émissions de CO₂ du site**.



PARTIE 3

**LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE CHAUFFERIE CSR**

3.1 Le partenariat

SÉCHÉ ENVIRONNEMENT - Société laitière de Retiers

Dans le projet de Retiers, **SÉCHÉ ENVIRONNEMENT** a constitué une société dédiée au projet, l'Unité de Production d'Énergie et de Récupération Retiers (UPER), en charge de la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation de la future installation CSR.

La **Société laitière de Retiers**, qui sera le consommateur de la chaleur produite, pourrait s'associer avec la Caisse des Dépôts au sein de cette société **UPER**.

• SÉCHÉ ENVIRONNEMENT

SÉCHÉ ENVIRONNEMENT est l'acteur de référence du traitement et de la valorisation de tous les types de déchets, y compris les plus complexes et dangereux, et des opérations de dépollution, au service de l'environnement et de la santé. Groupe industriel familial français, **SÉCHÉ ENVIRONNEMENT** œuvre depuis **plus de 35 ans** pour l'écologie industrielle et territoriale grâce aux technologies innovantes développées par sa R&D. Ses savoir-faire uniques se déploient au cœur des territoires, dans plus de **100 implantations dans le monde**, dont une **quarantaine de sites industriels en France**. Fort de **4 600 salariés dont 2 000 en France**, **SÉCHÉ ENVIRONNEMENT** réalise près de **675 M€ de chiffre d'affaires**, dont 25% à l'international, porté par une dynamique de croissance à la fois interne et externe via de nombreuses acquisitions.

Grâce à son expertise en la matière **SÉCHÉ ENVIRONNEMENT s'engage au quotidien en faveur d'une économie circulaire et décarbonée** (plus de 1000 GWh* produits soit la consommation domestique de plus de 1 million d'habitants), de traitement des polluants et des gaz à effets de serre, et de maîtrise de la dangerosité mais aussi du développement de la filière CSR. L'entreprise a ainsi inauguré en 2017 la première chaudière de France fonctionnant aux CSR.

Le Groupe contribue également directement à la protection du vivant et de la biodiversité - domaine dans lequel il est fortement engagé depuis sa création.

• LA SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE RETIERS (SLR)

Filiale du groupe LACTALIS, entreprise familiale créée à Laval en 1933 qui compte **85 000 collaborateurs** répartis dans 84 pays et 266 sites de production, la Société laitière de Retiers est située au sein du pôle laitier de Retiers.

Dédiée à la production d'ingrédients laitiers en poudre, la Société compte **420 collaborateurs** dont 200 en production.

3.2 Le site de production de Retiers

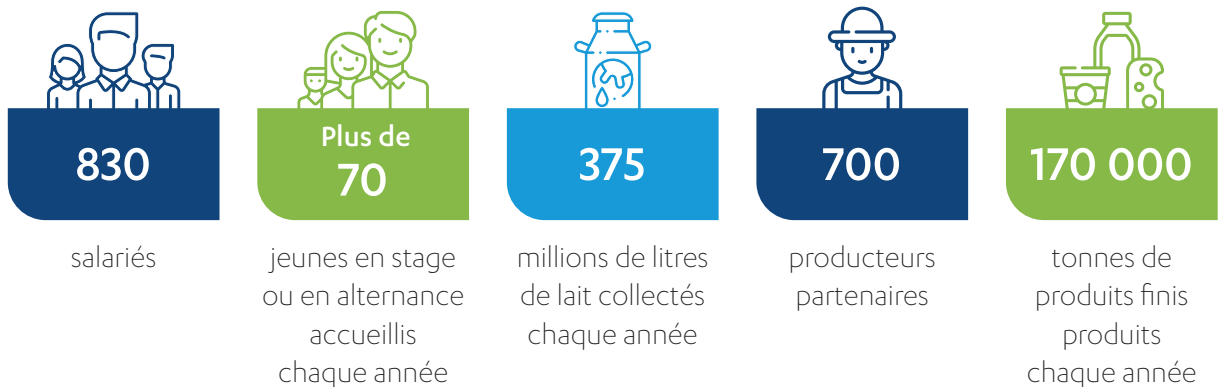
Le pôle laitier de Retiers (Ille-et-Vilaine) est un des **sites de production historique** du groupe.

Développée dans les années 1922 par Émile Bridel pour y installer une fromagerie de l'entreprise familiale Bridel, l'usine de Retiers a rejoint le groupe en 1990.

Le site est aujourd'hui le **premier site laitier français**, avec une production annuelle de plus de 160 000 tonnes. Il abrite trois unités : l'unité beurrière, l'unité fromagère et la société laitière, ainsi qu'un pôle de recherche et développement.

La consommation annuelle du site est estimée à plus de 169 GWh. À la suite de la mise à l'arrêt de la chaudière charbon en 2020 et des chaudières fonctionnant au fioul en 2021, la fourniture de chaleur nécessaire au fonctionnement du site est aujourd'hui assurée à partir de chaudières utilisant du gaz naturel liquéfié (GNL).

LE SITE DE RETIERS EN QUELQUES CHIFFRES :



3.3 Les objectifs du projet

La Société laitière de Retiers s'est engagée depuis plusieurs années dans une **démarche de réduction des consommations énergétiques** de son site de production, qu'il s'agisse d'électricité ou de vapeur.

Aujourd'hui, pour assurer la production de vapeur nécessaire à ses besoins **en réduisant sa consommation d'énergies fossiles**, la Société laitière de Retiers a sollicité l'expertise de SÉCHÉ ENVIRONNEMENT pour étudier le remplacement de ses chaudières fonctionnant au gaz naturel par une chaufferie CSR.

Le projet répond ainsi à **quatre objectifs** :

- **Accompagner la transition énergétique de la Société laitière de Retiers ;**
- **Renforcer la compétitivité du site de production de la Société laitière de Retiers ;**
- **Contribuer à l'emploi et au développement économique du territoire ;**
- Plus largement, **valoriser les déchets non recyclables et développer une filière CSR locale.**

3.3.1 Accompagner la transition énergétique de la Société laitière de Retiers

Engagée dans une démarche de développement durable et de transition énergétique visant à réduire l'empreinte environnementale de ses installations, la Société laitière de Retiers souhaite sortir de l'utilisation d'énergies fossiles sur son site.

En substituant l'actuelle chaudière au gaz naturel par une chaufferie CSR, **le projet UPER permettra de réduire d'environ 60% les émissions CO₂ fossiles** du site de Retiers.

Par ailleurs, à l'inverse des énergies fossiles importées en provenance de pays étrangers, les CSR seront issus de **filiales de transformations locales**, dans une **logique de proximité** et d'**économie circulaire sur le territoire** : la majorité des CSR seront ainsi produits par des partenaires locaux situés à proximité du site, le reste étant produit à Changé (Mayenne) au sein d'une usine SÉCHÉ ENVIRONNEMENT.

3.3.2 Renforcer la compétitivité du site de production de la Société laitière de Retiers

Le projet doit contribuer à **renforcer la compétitivité du site de production de Retiers**, qui bénéficiera à **l'ensemble de la filière laitière locale**, et notamment aux 700 producteurs laitiers partenaires.

En effet, en s'appuyant sur un combustible dont le coût est stable - à l'inverse des énergies fossiles -, la chaufferie CSR offre une production de chaleur à un **prix compétitif et maîtrisé.**

3.3.3 Contribuer à l'emploi et au développement économique du territoire

Au-delà de la sécurisation des emplois sur le site de production de la Société laitière de Retiers, le projet favorise également **une dynamique d'économie locale et circulaire** puisque la chaufferie sera approvisionnée en CSR par des sites de préparation situés à proximité de l'usine de Retiers. En termes d'emplois, le projet prévoit ainsi la **création d'une vingtaine d'emplois directs** (logistique, exploitation), auxquels il faut ajouter de **nombreux emplois indirects**, lors de la phase de construction de la chaufferie d'abord mais aussi pendant son exploitation : transport, maintenance, etc.

3.3.4 Valoriser les déchets non recyclables et développer une filière CSR locale

De manière plus générale, le recours aux CSR pour l'alimentation de la chaufferie permettra de valoriser des déchets non recyclables, issus de refus de tri de déchets secs, qui étaient jusqu'à présent éliminés par enfouissement.

L'ambition du projet n'est donc pas seulement de développer une production d'énergie renouvelable sur le site, mais aussi de **réduire les volumes de déchets actuellement enterrés** en sites d'enfouissement au niveau régional.

Ce projet permet également de **structurer une filière de valorisation des CSR** en Bretagne, puisqu'il contribue à valoriser **42% du gisement actuel de CSR régional**, estimé à 80 000 tonnes par an. Si SÉCHÉ préparera 10% des CSR qui seront consommés sur le site, le reste de l'approvisionnement sera assuré par d'autres producteurs locaux.

Le projet s'inscrit donc pleinement dans la stratégie régionale de gestion des déchets, qui privilégie la création d'unités de valorisation de combustible de substitution à partir des déchets résiduels pour atteindre l'objectif « 0 enfouissement » d'ici 2030 (cf. partie contexte p.16).

3.4 Les combustibles solides de récupération CSR

L'abréviation CSR signifie Combustibles Solides de Récupération. Il s'agit de combustibles utilisés généralement en substitution d'énergie fossile (gaz/charbon) dans des chaudières conçues spécialement à cet effet.

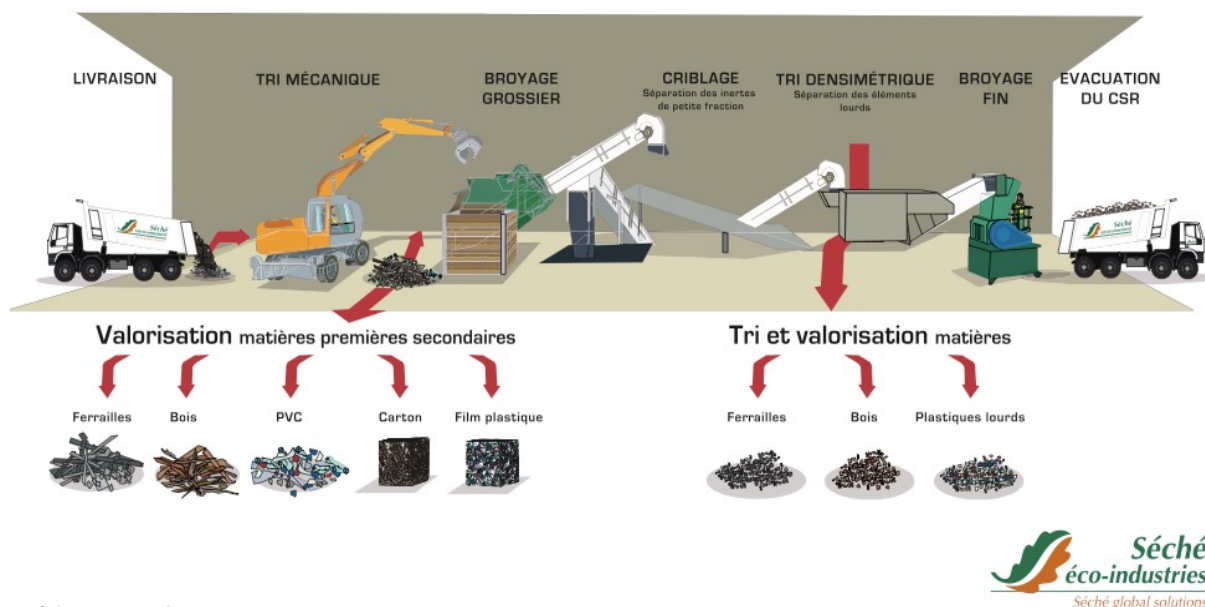
Les combustibles solides de récupération (CSR) sont préparés à partir de déchets non dangereux* produits par les entreprises ou les ménages. Ces déchets sont triés dans des centres spécialisés afin d'en recycler la partie valorisable sous forme de matières (papiers, cartons, plastiques, bois, ferrailles et métaux, etc.).

Une part de ces déchets ne peut être valorisée pour des raisons techniques inhérente à leur composition ou économiques. Aujourd'hui, cette fraction non valorisable est principalement traitée en enfouissement. Cependant, **elle présente un pouvoir calorifique* (PCI) élevé lui conférant une importante valeur énergétique.**



Les CSR sont préparés à partir de cette fraction non valorisable en matière recyclée. La partie combustible est récupérée et se présente alors sous forme de broyat calibré obtenu par déchiquetage de la matière.

La production des CSR s'inscrit par conséquent en complément du recyclage.



La fabrication des CSR

En permettant de réduire la consommation de combustibles fossiles et l'enfouissement des déchets, **les CSR constituent donc une ressource vertueuse de production d'énergie**. En Europe, de nombreux pays produisent déjà des CSR comme énergie de substitution (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie...) et la France souhaite également développer cette filière pour réussir la transition énergétique.

Le Combustible solide de récupération (CSR) est défini par une norme (NF-EN-15359) qui prévoit le classement des CSR selon 3 critères : un critère économique (le PCI ou pouvoir calorifique inférieur), un critère technique limitant (la teneur en chlore) et un critère de risque environnemental (la teneur en mercure) pour lesquels des seuils ont été définis.

Pour être accepté comme CSR un déchet combustible doit ainsi satisfaire les critères suivants :

- être préparé à partir de déchets non-dangereux
- avoir un PCI brut supérieur ou égal à 12 MJ/kg ;
- contenir un taux de mercure (Hg) inférieure à 3 mg/kg-sec ;
- contenir un taux chlore (Cl) inférieure à 15 000 mg/kg-sec ;
- contenir un taux de brome (Br) inférieure à 15 000 mg/kg-sec ;
- contenir un total de composés halogénés inférieure à 20 000 mg/kg-sec.

La chaudière CSR de la Société laitière de Retiers, qui consommera 33 400 tonnes de CSR par an, sera exclusivement alimentée par des CSR au PCI de 15,8 MJ/kg.

3.5 Les principales caractéristiques du projet

Le projet prévoit la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'une chaufferie utilisant des CSR à proximité du site de la Société laitière de Retiers, au Sud-Est de Rennes en Ille-et-Vilaine. Cette chaufferie permettra de produire de la vapeur pour alimenter le site de production. Elle n'est en revanche pas destinée à fournir de l'électricité.

LA CHAUFFERIE CSR COMPRENDRA NOTAMMENT :

- Une zone de déchargement et de stockage des CSR (stockage limité à 4 jours de fonctionnement) ;
- Deux ponts-grappin pour le transfert des CSR dans le silo tampon ;
- Un ensemble four-chaudière d'une puissance de 19,9 MW PCI ;
- Un système de gestion des cendres et résidus d'épuration des fumées ;
- Un système de traitement des fumées ;
- Des équipements et utilités nécessaires au bon fonctionnement de la chaufferie (poste eau-vapeur, tuyauteries, installations électriques, circuit de refroidissement de la centrale...);
- Des moyens de détection, protection et lutte contre l'incendie ;
- Un système de comptage de l'énergie ;
- Des parkings et locaux administratifs ;
- Des locaux techniques.

3.5.1 Les chiffres-clés du projet :

Puissance de la chaufferie : 19,9 MW PCI	Capacité de stockage de 2 900 m³, soit 4 jours d'autonomie à pleine puissance	Production de vapeur surchauffée à 23 bars et 210°C
Production annuelle : 123 GWh/an	-60% d'émissions de CO₂	
Valorisation de 33 400 tonnes de CSR/an	Débit de vapeur : 26,7 tonnes par heure (t/h)	Fonctionnement de la chaufferie : 24h/24 et 7j/7

3.5.2 Le fonctionnement de la chaufferie :

LA RÉCEPTION, LE STOCKAGE ET LA MANUTENTION DU CSR :

Les livraisons de CSR se feront exclusivement par camions, du lundi au vendredi, et majoritairement entre 8 et 18h. Pour accéder à la **zone de déchargement des CSR**, les camions transiteront sur un **pont bascule** permettant une identification et un pesage de tous les flux en entrée et sortie de site.

Le CSR sera déchargé dans une fosse de réception de 2 900 m³, qui représente **4 jours d'autonomie** à pleine puissance. Un système de **pont-grappin** assurera le transfert du CSR directement dans le silo tampon permettant l'alimentation de la chaudière, ce qui réduira le risque d'envols de déchets.

LA COMBUSTION DU CSR :

Le CSR sera ensuite incinéré dans un **four-chaudière** d'une puissance de 19,9 MW PCI, selon le procédé de « lit fluidisé circulant ».

Un système de **récupération des cendres** sous foyer permettra de les évacuer dans des bennes de stockage.

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU CSR :

La combustion du CSR va permettre la production de **vapeur**, qui sera envoyée via un vaporiseur dans le process industriel de l'usine à 18,2 bars et 210°C.

Un **compteur** installé sur la tuyauterie vapeur au départ du vaporiseur permettra de mesurer la pression, la température et le débit de la vapeur livrée.

LE TRAITEMENT DES FUMÉES :

Afin d'**optimiser le bilan énergétique** et **garantir l'absence de rejets d'effluents liquides**, le procédé de traitement des fumées sera de type sec. Il comprendra notamment une injection de bicarbonate de sodium, d'eau ammoniacale et de charbon actif, un filtre à manches, un cyclone et un dispositif de captation des oxydes d'azote catalytique (DeNOx SCR).

Il permettra de **respecter la réglementation en vigueur** (cf. partie « démarche environnementale »). Les analyseurs multi-gaz en continu permettront d'assurer un suivi permanent des rejets atmosphériques de l'installation.

LA GESTION DES CENDRES ET AUTRES RÉSIDUS :

Un dispositif de recyclage des sables permettra de limiter la production de **mâchefers*** (cendres issues de la combustion). Les mâchefers collectés seront refroidis et stockés dans 2 bennes de 30m³, avant d'être dirigés vers des plateformes de valorisation de SÉCHÉ ENVIRONNEMENT situées à Changé (53) et la Dominelais (35).

PARTIE 3 - LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE CSR

Les **résidus d'épuration** des fumées seront dirigés vers un silo de stockage de 150 m³, avant d'être évacués par camions, à une fréquence de 5 camions citernes de 30 m³ par semaine. Ces résidus seront ensuite évacués pour être éliminés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD).

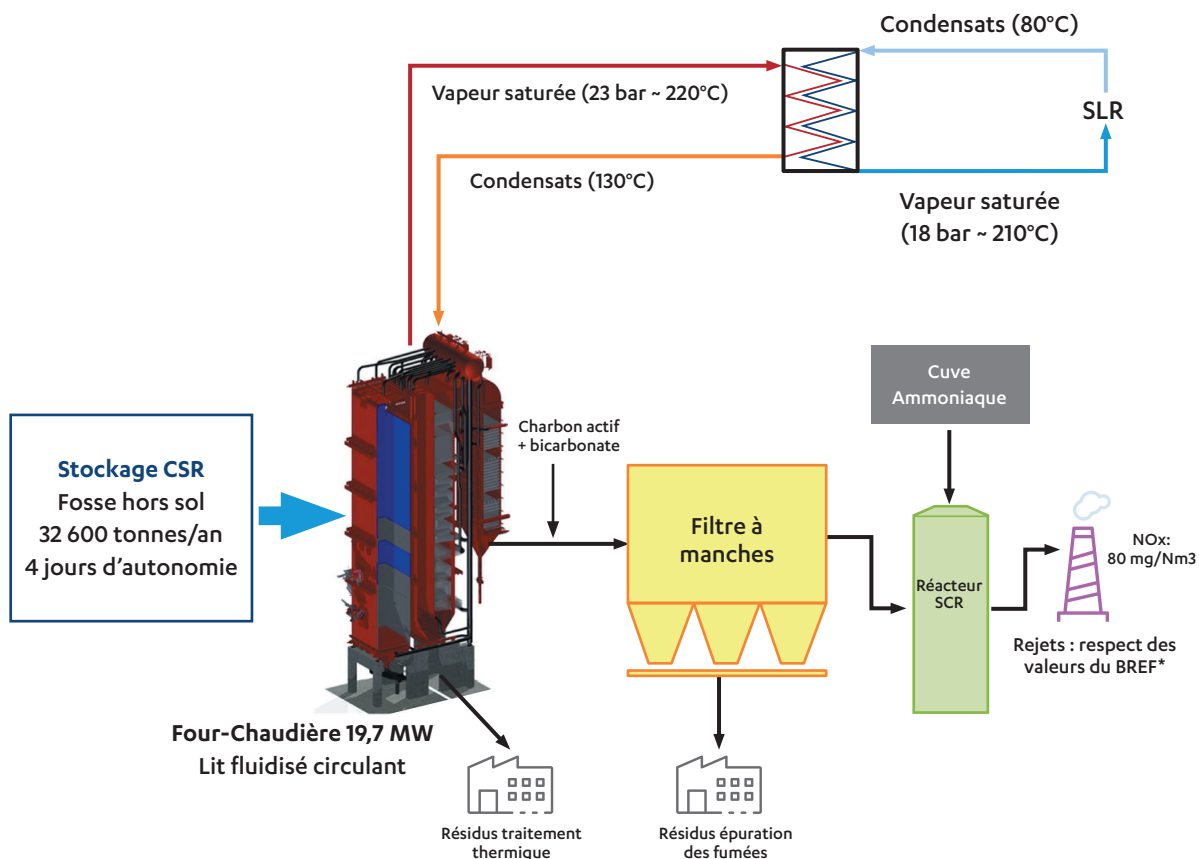
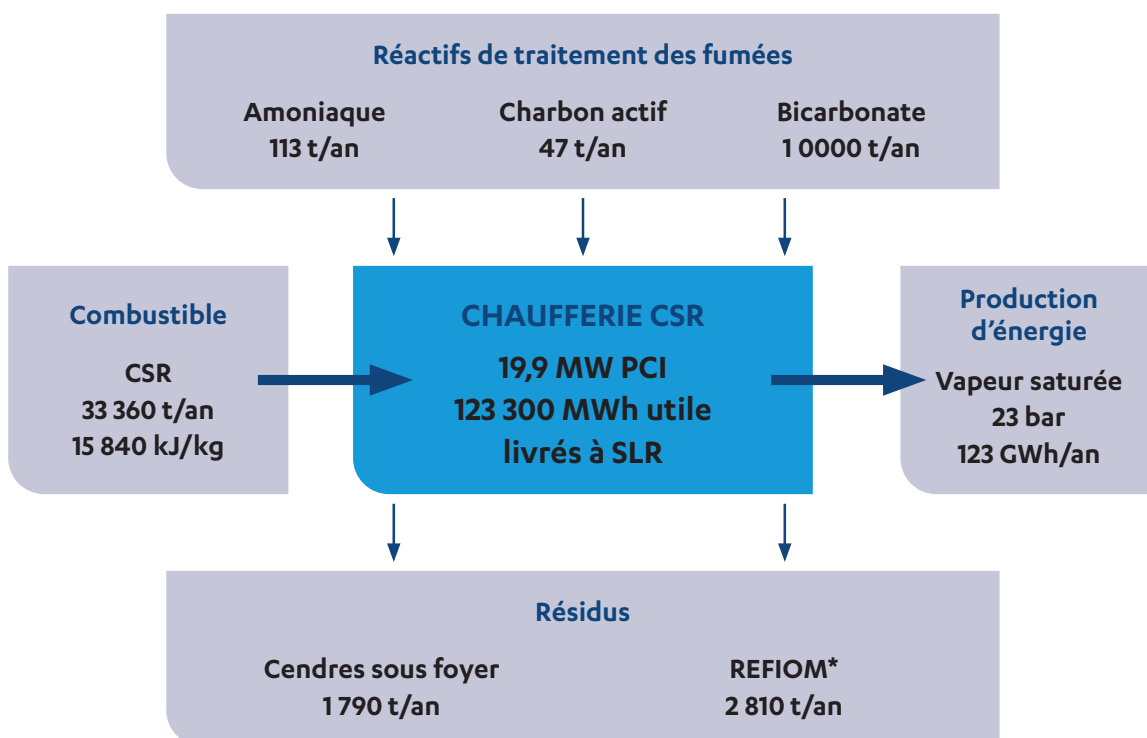


Schéma de fonctionnement de la chaufferie

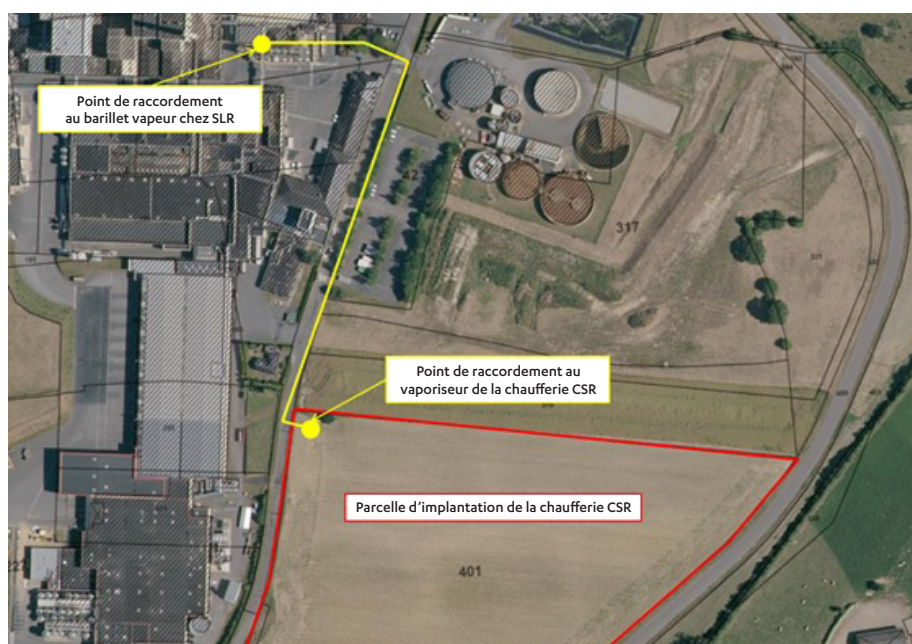


3.5.3 La localisation du projet :

La centrale sera implantée à proximité des unités de production de la Société laitière de Retiers, sur une parcelle appartenant aujourd'hui à la communauté de communes Roche aux Fées Communauté.

La parcelle prévue pour l'implantation du projet est définie par le Plan local d'urbanisme de Retiers comme une zone Urbaine Mixte (UA), qui mêle des fonctions d'habitat, de services, de commerces et d'activités.

Le réseau de vapeur reliant la chaufferie CSR aux installations de la Société laitière de Retiers sera un réseau aérien de l'ordre de **500 mètres**. Le schéma ci-dessous présente la parcelle retenue pour l'implantation de la chaufferie ainsi que le raccordement prévu :



A ce stade d'avancement du projet, **plusieurs implantations sont encore à l'étude sur la parcelle identifiée**. En fonction de l'implantation retenue, la longueur du réseau vapeur ainsi que la surface de voirie pour la circulation des camions pourraient varier à la marge.



3.5.4 Approvisionnement en CSR

La chaudière CSR du site de la Société laitière de Retiers consommera 33 400 tonnes de CSR par an.

Les CSR produits à partir de déchets d'activités économiques (DAE*), et de tout-venant de déchetteries seront acheminés par camions depuis 4 sites de préparation : une partie depuis une usine déjà exploitée par SÉCHÉ, à Changé, en Mayenne (53), le reste depuis des sites de préparation de partenaires locaux, déjà en exploitation ou en devenir, en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire.

Acteurs de l'approvisionnement existants à ce jour :

Acteur de l'approvisionnement	OUEST BARAZANGES	GUYOT		SECHE ECO Industrie
Site	Chateaubriant (44)	Ti Valo – Ploufragan (22)	Morlaix (29)	CHANGE (53)
Distance par rapport à la chaufferie CSR	32 km	137 km	225 km	54 km
Tonnage prévu à la livraison	15 000 t/ an	15 000 t /an	En secours en cas d'indisponibilité partielle d'un autre site d'approvisionnement	3 364 t/an

3.6 L'évaluation budgétaire

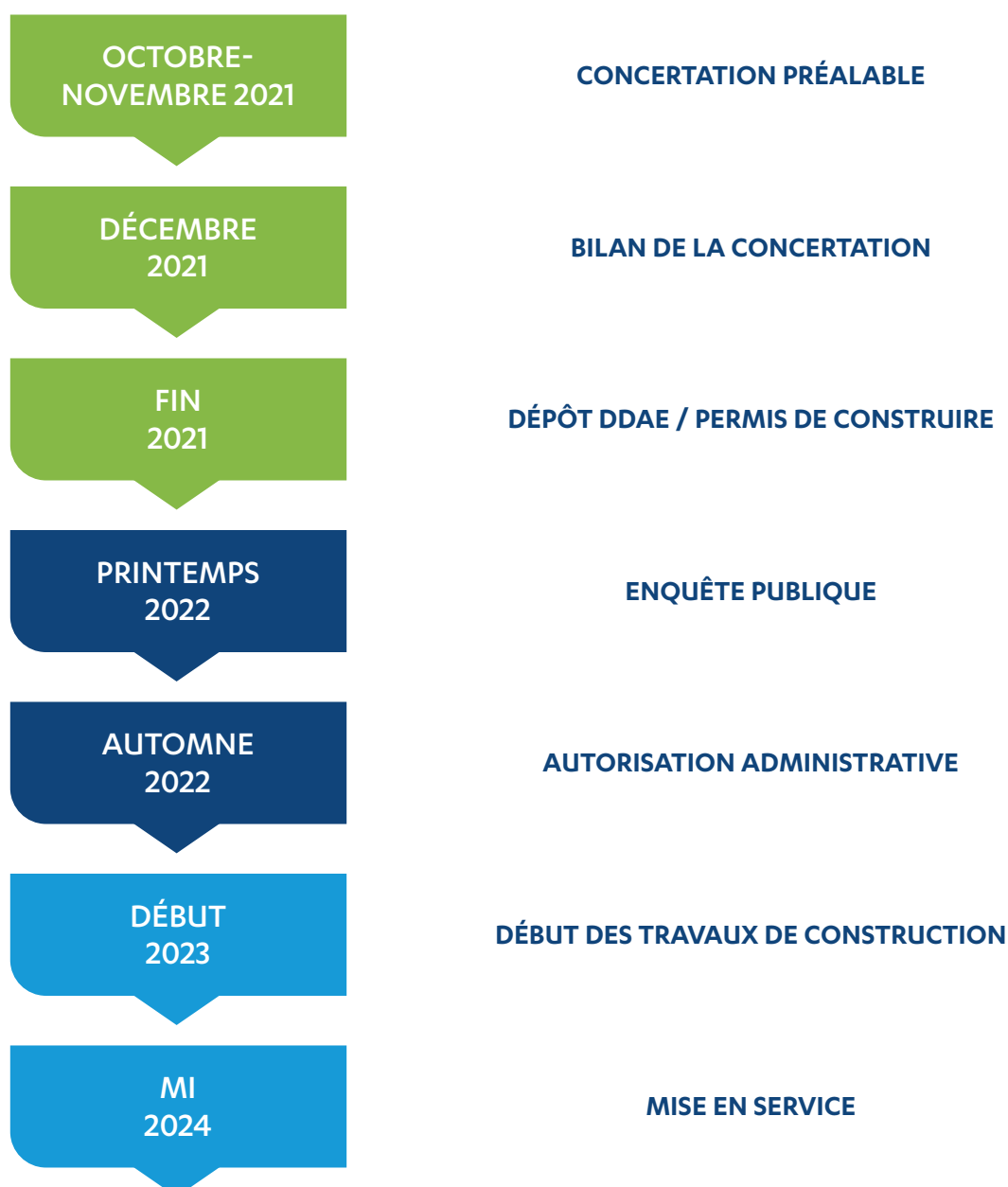
Le projet représente un investissement global estimé à **31 millions d'euros**. **Plus de 30% de cet investissement sera financé par l'ADEME*** dans le cadre du 4^e volet de son appel à projets « Énergie CSR ».

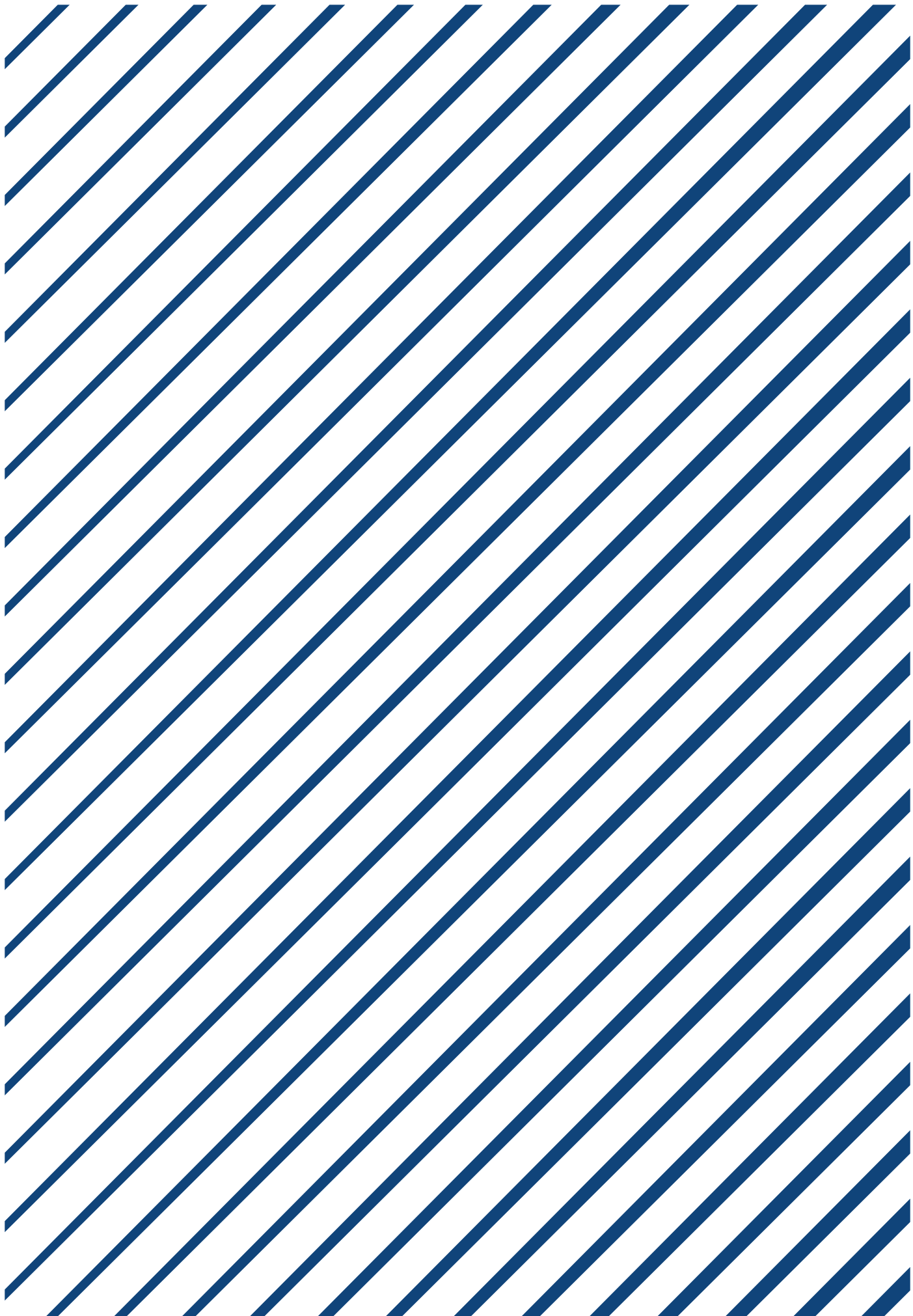
Le projet est porté par la société dite Unité de Production d'Énergie de Récupération Retiers (UPER), constituée par SÉCHÉ ENVIRONNEMENT et à laquelle devrait s'associer la Société laitière de Retiers ainsi qu'un partenaire financier. Le montage financier n'étant pas finalisé, le projet pourrait inclure d'autres partenaires (institutionnels, acteurs privés, etc.).

Financé par



3.7 Le calendrier prévisionnel







PARTIE 4

LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Une étude d'impact doit être réalisée pour le projet dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale (article L181-1) conformément à l'article R122-5 du Code de l'environnement. La concertation se tenant en amont du dépôt de la demande d'autorisation, les études sont en cours. Les principaux enjeux environnementaux et impacts du projet ont d'ores et déjà été identifiés. Les enjeux et impacts, ainsi que les mesures d'amélioration à apporter seront présentés précisément dans le dossier d'enquête publique.

4.1 La procédure d'autorisation environnementale

Le projet de chaufferie CSR en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement* (ICPE) entre dans le cadre du **régime d'autorisation environnementale**.

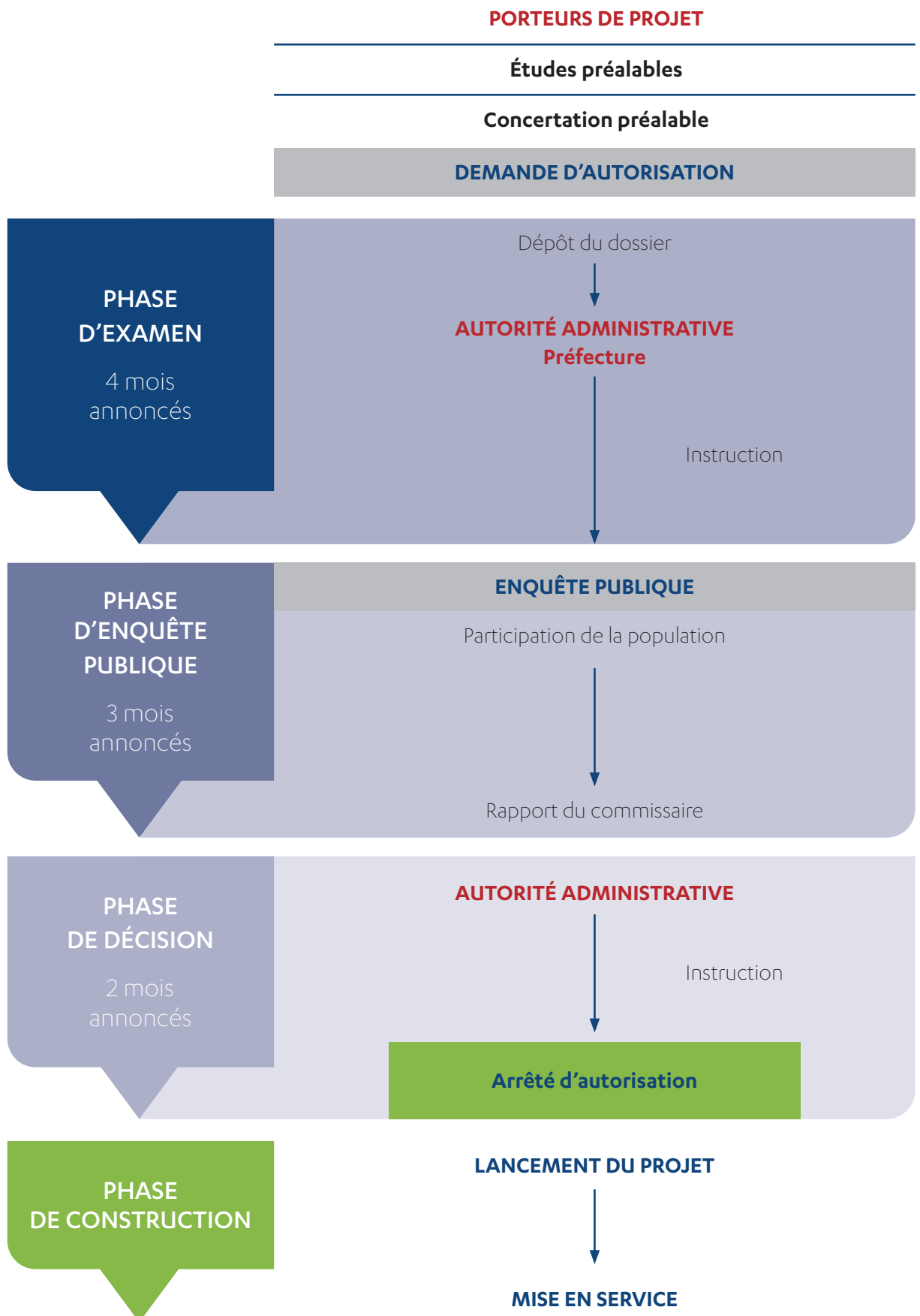
Depuis mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont fusionnées au sein d'une **unique autorisation environnementale**. En effet, dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement, le ministère a simplifié les démarches administratives des porteurs de projet tout en facilitant l'instruction des dossiers par les services de l'État.

Cette procédure permet d'appréhender dans un document unique et une instruction unique l'ensemble des incidences sur l'environnement. Les délais d'instruction sont réduits (avec un objectif de 9 mois) sans pour autant baisser le niveau de protection. Les enjeux environnementaux sont ainsi mieux présentés lors de la consultation du public (lors de la phase d'enquête publique), qui s'en trouve donc renforcée.

Le dossier déposé par les partenaires SÉCHÉ ENVIRONNEMENT et la Société laitière de Retiers dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale doit permettre de démontrer l'acceptabilité du projet au vu des risques et des impacts identifiés. Le Code de l'environnement (article R. 181-13) liste les éléments que doit comprendre la demande d'autorisation environnementale et notamment :

- **Une présentation technique** : description de la nature et du volume de l'activité, l'installation, l'ouvrage ou les travaux envisagés, ses modalités de fonctionnement, les procédés mis en œuvre, les moyens de suivi et de surveillance, les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident ainsi que les conditions de remise en état du site après exploitation et, le cas échéant, la nature, l'origine et le volume des eaux utilisées ou affectées ;
- **Les enjeux du projet** : une étude d'impact réalisée ainsi qu'une note de présentation non technique. L'étude d'impact (dont le contenu est défini par l'article R122-5 du code de l'environnement) constitue une pièce majeure des dossiers de demande d'autorisation.

Le schéma ci-dessous explicite le déroulé type d'une procédure de demande d'autorisation administrative :



4.2 Les enjeux environnementaux identifiés et les mesures d'intégration du projet dans son environnement

La concertation se situant en amont des demandes d'autorisation, les études d'impacts et de dangers sont en cours afin d'évaluer précisément tous les enjeux et impacts du projet. Les enjeux principaux ont été identifiés. Des mesures spécifiques sont intégrées dès la conception du projet afin d'améliorer son intégration dans son environnement.

4.2.1 Le milieu physique et naturel

SOLS, SOUS-SOLS, EAUX SOUTERRAINES

La conception du projet visera à limiter les impacts sur la topographie et le relief. Le traitement architectural recherchera une intégration de l'unité dans son environnement.

Il sera prévu la mise en œuvre de voiries indispensables au bon fonctionnement de l'unité. Leur surface sera optimisée de manière à limiter au strict nécessaire l'imperméabilisation partielle des surfaces actuellement cultivées, protégeant ainsi le sol, le sous-sol et les eaux souterraines en contenant tout risque de pollution.

CONSOMMATION ET REJET EN EAU

Les modalités de gestion des eaux font l'objet d'études approfondies afin de **réduire les consommations en eau au strict nécessaire** et d'assurer un traitement adapté des effluents avant rejet, dans le respect de la réglementation en vigueur.

RISQUES NATURELS

Inondation

La commune de Retiers est concernée par le PPRI Seiche et Ise approuvé le 12 août 2008. La Seiche se situe au nord de la commune. **Le site du projet ne se trouve pas dans le zonage réglementaire du PPRI.**

Mouvements de terrain

La commune de Retiers n'est pas concernée par un plan de prévention des risques de mouvements de terrain. Aucun mouvement de terrain n'a été recensé sur la commune.

Risque sismique

La zone est exposée à un risque sismique de type 2 (risque faible).

Risque radon

La commune de Retiers est exposée à un risque de potentiel radon de catégorie 3 (élevé).

Cavités souterraines

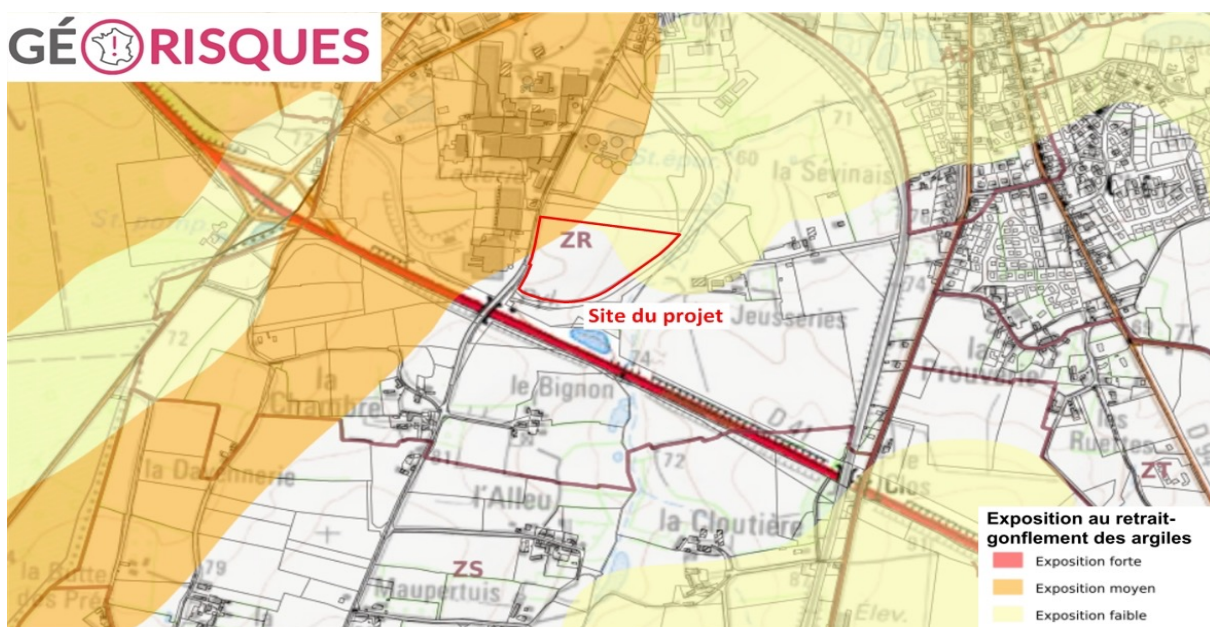
Aucune cavité souterraine n'a été recensée sur la commune.

Retrait et gonflement des sols argileux

La commune de Retiers est partiellement concernée par l'aléa de retrait-gonflement des argiles : aléa faible et moyen.

Le site du projet est concerné par cet aléa :

- Exposition moyenne au Nord-Ouest du site,
- Exposition faible au Nord-Est du site.



Sites et sols pollués

Deux bases de données nationales référencent les sites industriels anciens et/ou sols pollués :

- La base de données BASIAS récolte et conserve la mémoire des « anciens sites industriels et activités de service »
- La base BASOL, sous l'égide de Ministère chargé de l'Environnement, recense les sites et sols pollués

Le site du projet n'est référencé dans aucune de ces bases.

PATRIMOINE NATUREL / FAUNE ET FLORE

Parc naturel régional

Le Parc Naturel Régional (PNR) le plus proche est situé à 67 km au Sud-Ouest du site du projet.

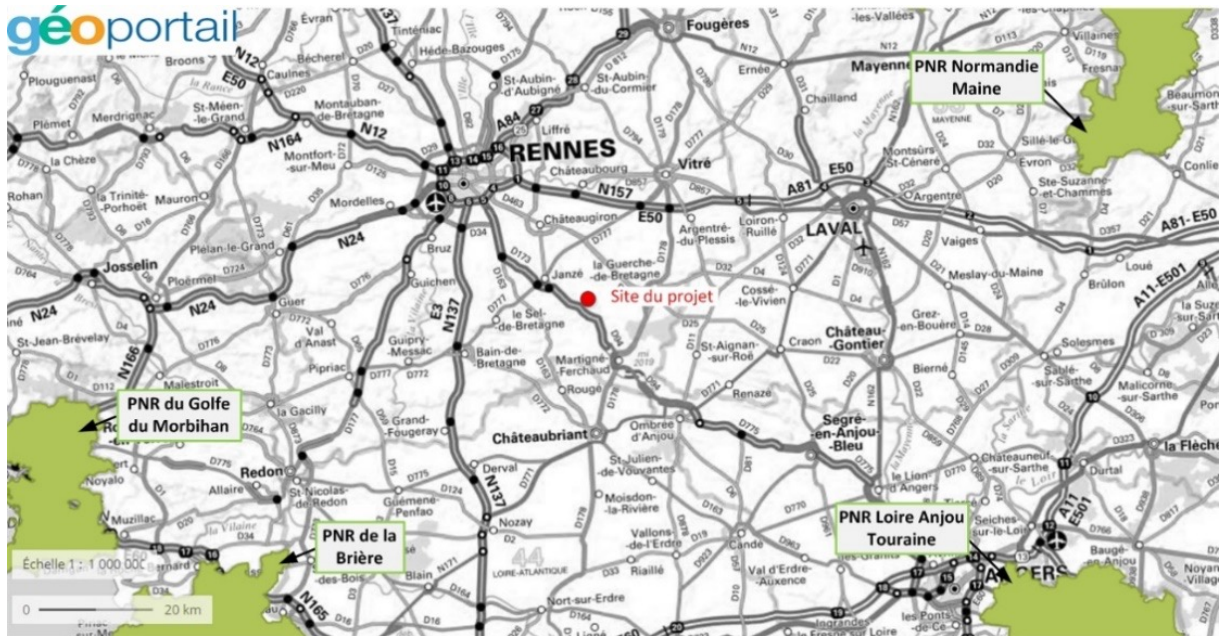


Figure n°1. Localisation des parcs naturels régionaux

Réserve naturelle

Le site est éloigné de 56 km de la première réserve naturelle. Il s'agit de la réserve régionale Prairies et boisement humides des Bizeuls.

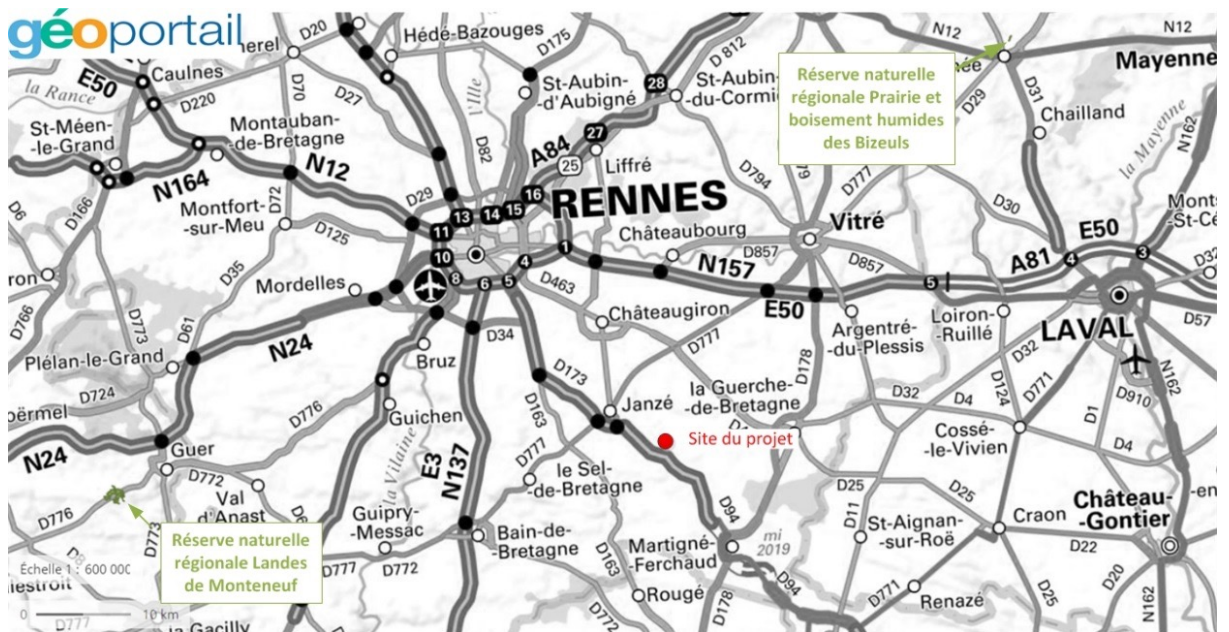


Figure n°2. Localisation des réserves naturelles par rapport au site

Arrêté Préfectoral de Protection de biotope*

Le site n'est pas compris dans un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). L'APPB le plus proche se situe à 15 km au Sud-Ouest du site.

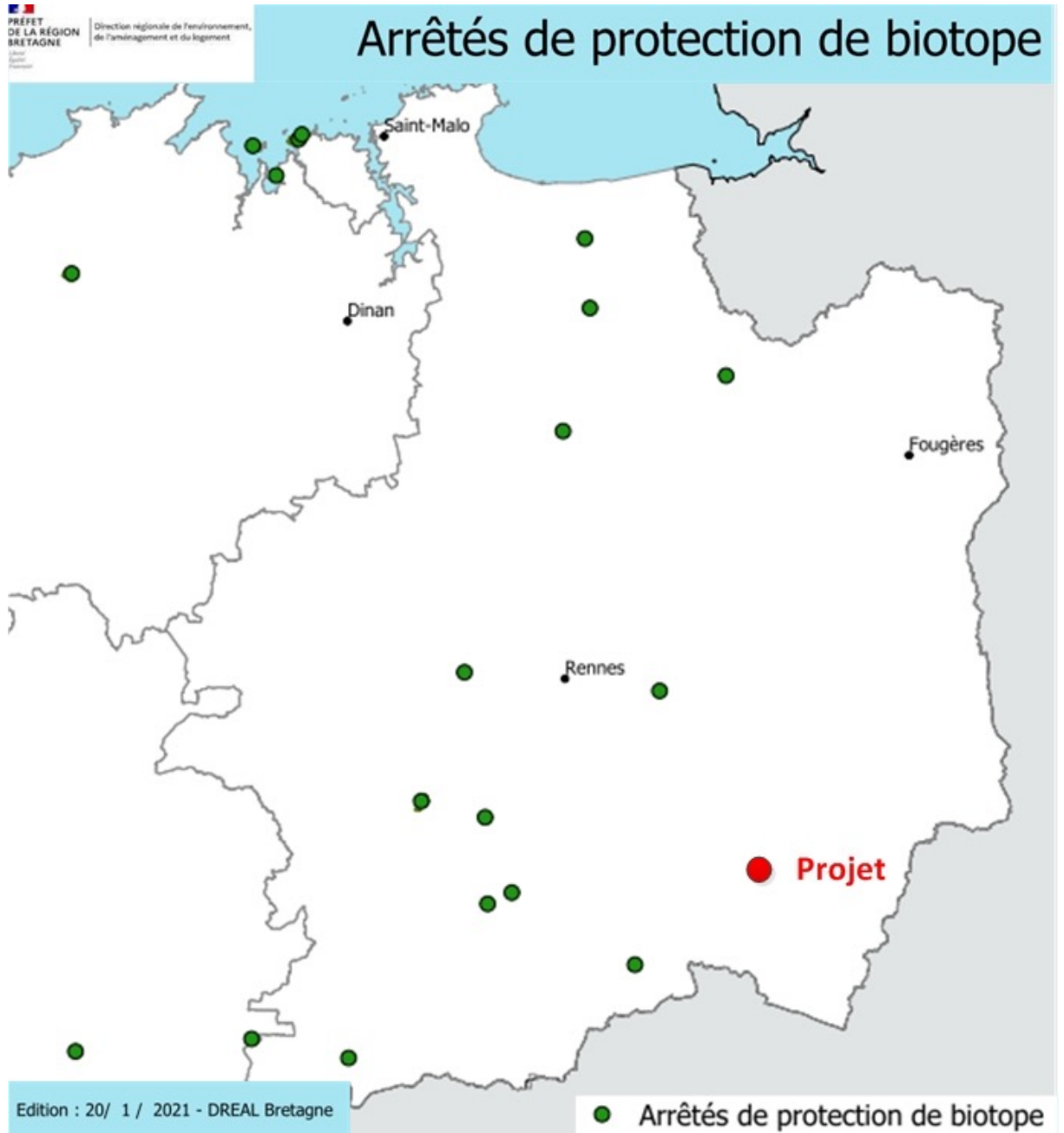


Figure n°3. Localisation des APPB par rapport au site

PARTIE 4 - LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)*

Le site est en dehors de toute zone inventoriée au patrimoine naturel. La zone la plus proche se situe à 3,2 km au Nord-Est. Il s'agit de la ZNIEFF de type I « Étang de Marcillé-Robert ».

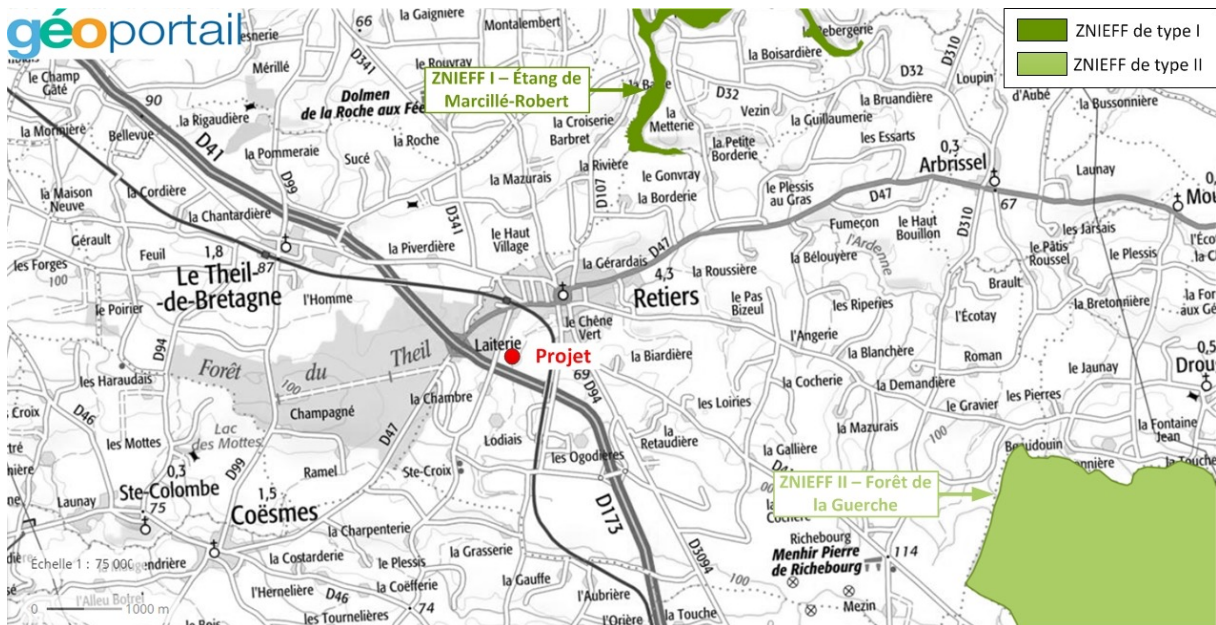


Figure n°4. Inventaire des ZNIEFF

Natura 2000 *

Le site se trouve distant de 31 km d'un Site d'Importance Communautaire (SIC)* : Complexe forestier Rennes-Liffré-Chevré, Étang et lande d'Ouée, forêt de haute sève.

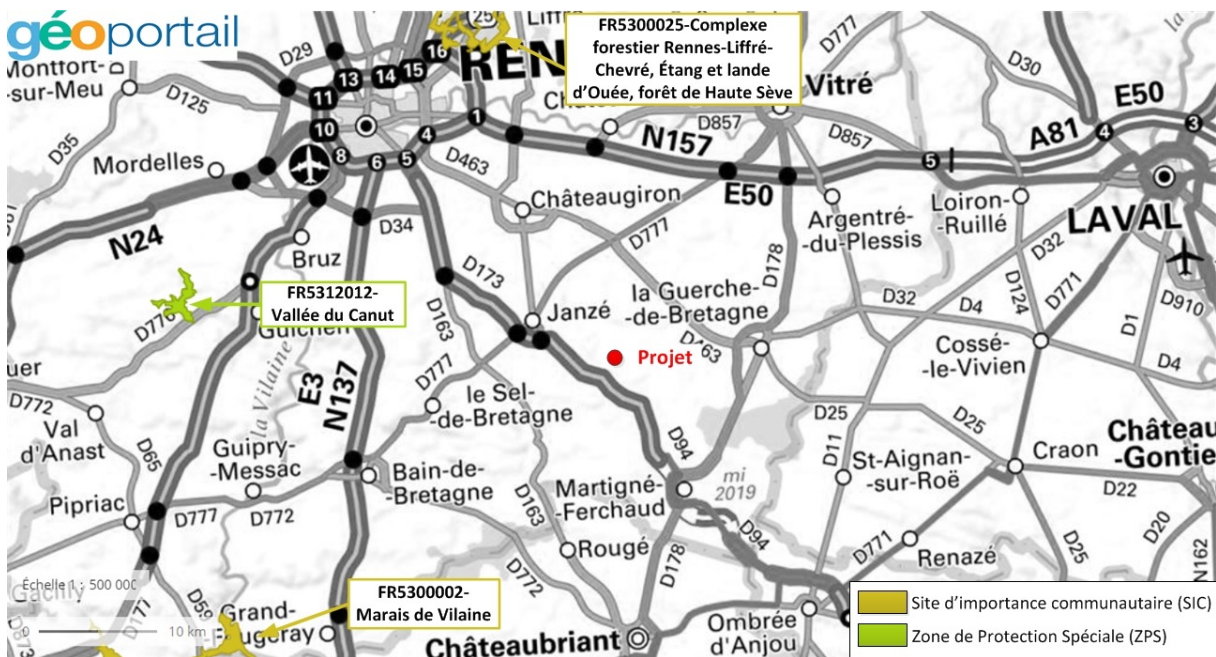


Figure n°5. Carte des Natura 2000

Zones humides

D'après le PLU de Retiers, le site du projet ne se situe pas en zone humide.

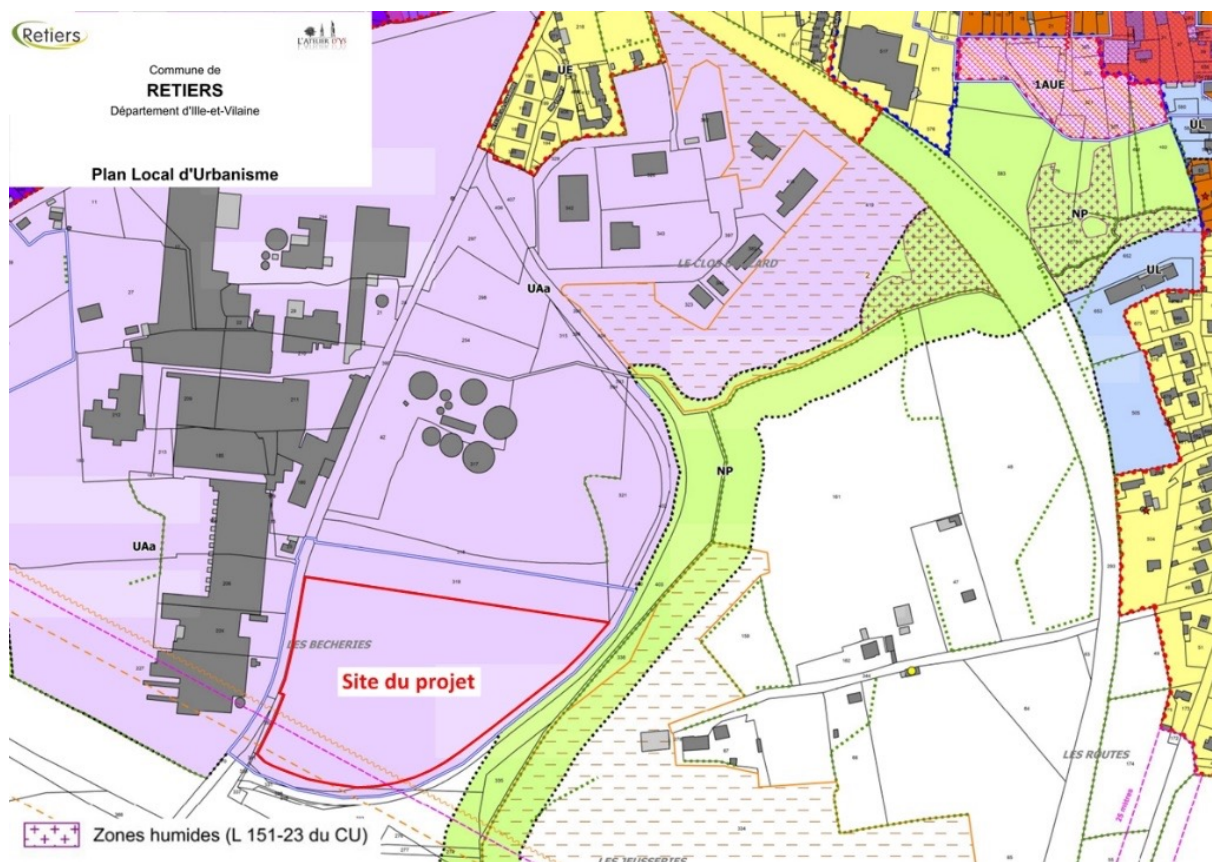


Figure n°6. Localisation des zones humides (PLU de Retiers)

Des investigations faune-flore sont actuellement menées sur le site, et ce sur diverses saisons afin de disposer d'une analyse exhaustive. Des mesures d'évitement et de réduction* seront privilégiées pour limiter au maximum les impacts du projet sur la biodiversité. Des mesures compensatoires* seront prises si nécessaire selon les conclusions de cette étude.

Paysage

Le projet entraînera la construction de bâtiments et voiries dont la conception a été confiée à un bureau d'architecture. Une étude paysagère sera réalisée avec des mesures d'intégration conformes au paysage architectural local. En tout état de cause, le projet se conformera aux documents d'urbanisme locaux.

4.2.2 Milieu humain

Le projet est situé à proximité immédiate des installations existantes de la Société laitière de Retiers, dans un contexte industriel en zone rurale. Les premières habitations se situent à plus de 100 mètres des limites de la parcelle envisagée pour l'implantation de la future chaufferie.

NUISANCES SONORES

Une étude acoustique est en cours. Elle a pour objet dans un premier temps de caractériser le milieu ambiant. Ensuite, le projet sera conçu de manière à respecter les exigences réglementaires, tant en limite de site qu'au niveau des zones à émergence réglementée. Des mesures de réduction seront prévues si nécessaire.

CIRCULATION

Les flux de circulation engendrés par l'équipement concernent les rotations des camions pour l'approvisionnement en CSR et l'évacuation des résidus produits par la chaufferie. L'installation se situe à proximité d'une route très fréquentée dans une zone marquée par le trafic lié à l'activité industrielle de la Société laitière de Retiers. La part de trafic induite par l'installation restera faible par rapport au trafic global dans le secteur, et la compatibilité de ce trafic avec les installations routières existantes fera l'objet d'une étude précise dans le cadre de l'étude d'impact.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Une étude de dangers sera confiée à un bureau d'étude spécialisé afin d'étudier les effets d'un accident de type incendie ou explosion sur le site. Des moyens de sécurité seront mis en œuvre afin de limiter le risque de survenue d'un tel événement.

ODEURS

Avec une alimentation exclusive en CSR, déchets secs et non fermentescibles, la chaufferie générera peu d'odeurs.

CLIMAT

La chaudière produira à partir de CSR, une énergie renouvelable et de récupération (EnR&R). En réduisant la consommation de gaz fossile, le projet aura un impact positif sur les émissions de gaz à effet de serre, et par incidence sur le climat.

QUALITÉ DE L'AIR / REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Le projet prévoit la mise en œuvre d'un système de traitement des fumées qui permettra de respecter la réglementation en vigueur (Arrêté du 23 mai 2016 relatif aux installations de production de chaleur et/ou d'électricité à partir de déchets non dangereux préparés sous forme de combustibles solides de récupération et Arrêté du 12 janvier 2021 relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 3520). Des analyseurs multi-gaz en continu permettront d'assurer un suivi permanent des rejets atmosphériques de l'installation.

De manière concrète, il est prévu la mise en place d'un traitement des fumées de type sec, afin d'assurer l'absence de rejets d'effluents liquides, et optimiser le bilan énergétique.

Il permettra d'abattre les polluants émis par ce type d'installation (polluants acides, dioxines, furannes, métaux, poussières...) grâce à la mise en œuvre de procédés très performants identifiés parmi les Meilleures Techniques Disponibles définies par la décision d'exécution (UE) 2019/2010 de la commission du 12 novembre 2019 établissant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour l'incinération des déchets.

Une cheminée permettra l'évacuation en hauteur des fumées épurées et favorisera leur dispersion atmosphérique.

DÉCHETS PRODUITS ET MATÉRIAUX VALORISÉS

L'installation produira des résidus d'épuration des fumées, des cendres volantes et des mâchefers lors de la combustion.

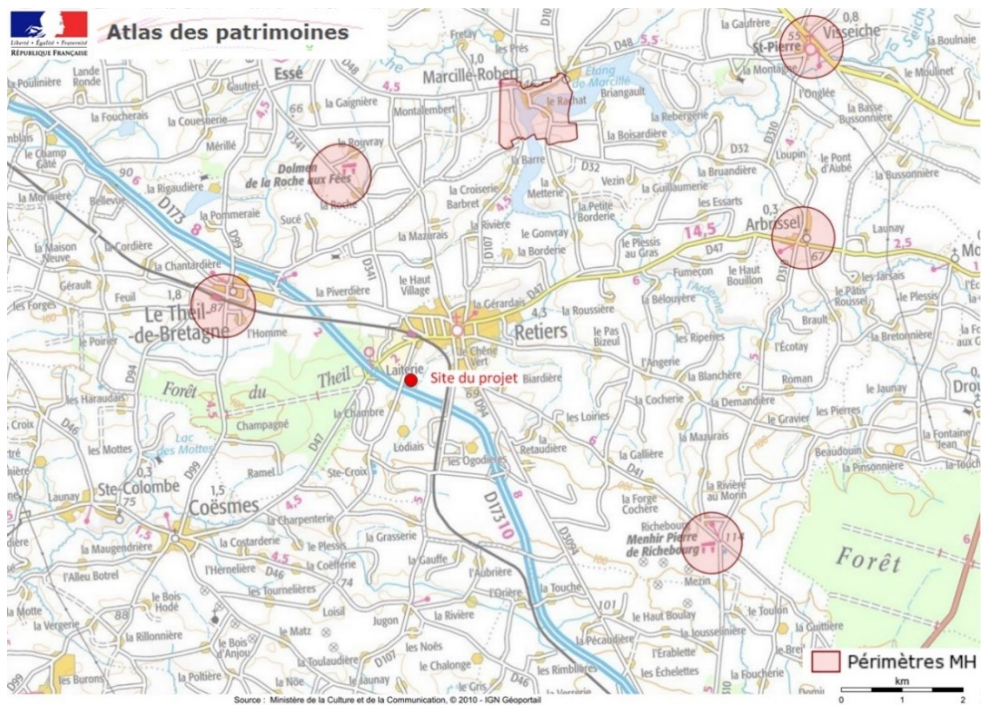
- **Les mâchefers** collectés sous le four seront refroidis puis stockés en bennes. Ils seront ensuite dirigés vers des plateformes de maturation hors du site avant une valorisation en technique routière (matériaux de sous couche routière).
- **Les résidus d'épuration des fumées** et cendres volantes collectées sous filtre à manches, et sous chaudière seront dirigés vers un silo. Ces résidus d'épuration des fumées seront évacués en Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD).

PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHÉOLOGIQUE

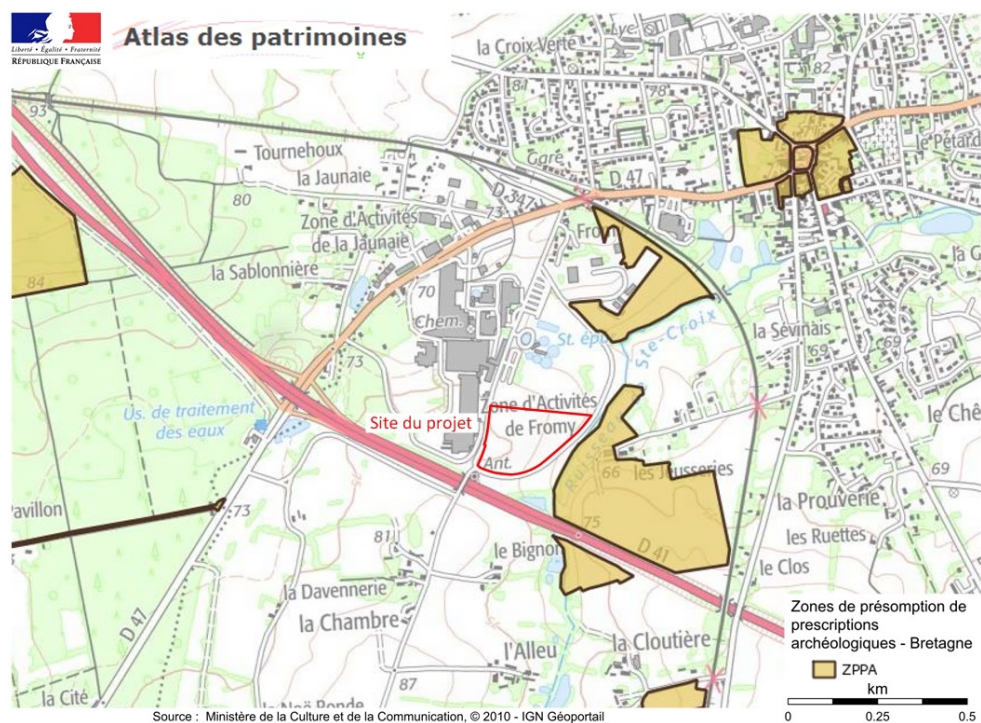
L'implantation de la chaufferie tiendra compte des inventaires de patrimoine culturel. La parcelle envisagée pour l'implantation du projet est éloignée de tout monument historique protégé mais se trouve à proximité d'une zone de présomption de prescription archéologique. La Direction Régionale des Affaires Culturelles sera consultée afin de savoir si des fouilles archéologiques préventives doivent être engagées.

Extrait de l'atlas des patrimoines

- Sites classés



- Zones de présomption de prescriptions archéologiques





PARTIE 5

IMPACTS
SOCIAUX-ÉCONOMIQUES

5.1 Une production d'énergie renouvelable au service du territoire

Le projet de chaufferie CSR a été conçu à l'échelle du territoire pour répondre à un besoin régional de valorisation énergétique. Il offrira une solution de valorisation des déchets compétitive et maîtrisée qui bénéficiera autant à la Société laitière de Retiers qu'aux collectivités du territoire.

Le projet s'inscrit dans les objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre par le développement des énergies renouvelables et la valorisation des déchets. Il répond aux enjeux du Plan régional de prévention et de gestion des déchets qui vise le « zéro enfouissement » à l'horizon 2030.

Le projet de chaufferie CSR répond à cette double orientation de réduction de l'enfouissement et du développement d'une capacité énergétique de valorisation de déchets non recyclables.

5.2 Les perspectives pour la Société laitière de Retiers

Le projet vise à maintenir l'équilibre économique du site industriel en apportant notamment de la visibilité sur les coûts de l'énergie dans un contexte de forte incertitude sur le prix (coût du gaz) et la fiscalité associée.

La Société laitière de Retiers s'assure ainsi d'un coût stable pour la livraison de vapeur utile au process industriel, à l'inverse des énergies fossiles dont le prix est extrêmement volatil.

5.3 Les perspectives d'emploi

Le projet aura un impact socio-économique positif par la création et la préservation d'emplois sur le territoire et le développement de la filière CSR.

• EN PHASE CHANTIER

Durant sa phase de construction, le projet sollicitera des compétences en génie civil favorisant la création d'emplois transitoires sur le territoire.

• EN PHASE D'EXPLOITATION

Le projet permettra la création **d'une vingtaine d'emplois directs** entre l'exploitation de la chaufferie, la préparation et le transport des CSR depuis les centres de tri.

Sur site, l'exploitation de la chaufferie nécessitera la création d'une douzaine d'emplois tandis qu'une chaudière gaz ne nécessitait qu'une présence humaine limitée.



PARTIE 6

LES SOLUTIONS ALTERNATIVES, Y COMPRIS L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Dans le cadre de la réflexion autour du système d'approvisionnement de chaleur du site de production de Retiers, deux solutions de substitution au projet de chaufferie CSR ont été envisagées :

• POURSUITE DE L'EXPLOITATION DE L'ACTUELLE CHAUDIÈRE GAZ :

Dans ce scénario, la compétitivité du site de production de la Société laitière de Retiers serait alors impactée à moyen terme du fait du maintien d'une trop forte **dépendance du site vis-à-vis des énergies fossiles**, ce qui aurait comme conséquence un risque d'exposition, d'une part aux fluctuations des prix de ces dernières, et d'autre part aux évolutions rapides et parfois drastiques des réglementations liées à l'utilisation de ces combustibles.

Par ailleurs, à rebours des ambitions portées par la Société laitière de Retiers, **le bilan environnemental du site serait inchangé**, sans aucune réduction des émissions de gaz à effet de serre.

• INSTALLATION D'UNE CENTRALE BIOMASSE :

En termes d'enjeux environnementaux, la biomasse – qui consiste à transformer des matières organiques dégradables en énergie - apparaît comme la seule alternative crédible aux CSR. Les centrales biomasses reposent d'ailleurs sur un principe similaire aux chaufferies CSR : il s'agit de valoriser des déchets, (organiques dans le cas de la biomasse et solides dans le cas des CSR), en les incinérant afin de produire de la chaleur.

Cependant, l'investissement nécessaire à la construction d'une centrale biomasse et le coût de son approvisionnement rendent aujourd'hui **cette solution peu compétitive par rapport à une centrale CSR**.

En revanche, dans le cas où les gisements CSR deviendraient insuffisants pour alimenter la chaufferie de Retiers, cette dernière est conçue pour pouvoir fonctionner intégralement à partir d'un approvisionnement en gisement de biomasse.

Au regard de ces différents scénarios, **le choix d'installation d'une chaufferie CSR apparaît donc comme la meilleure alternative** pour assurer la production de chaleur nécessaire au fonctionnement de l'usine de Retiers à un coût compétitif, et contribuer dans le même temps à réduire significativement l'empreinte environnementale du site.

Plus largement, la non-réalisation de ce projet pourrait d'une part, contraindre la compétitivité du site industriel et par conséquent l'activité économique locale, et d'autre part freiner le développement de la filière locale de valorisation des CSR, qui ambitionne de réduire la capacité des installations de stockage de déchets non dangereux et de développer l'économie circulaire sur le territoire.



PARTIE 7

LEXIQUE

LEXIQUE

BEST REFERENCE DOCUMENTS (BREF)

Il s'agit d'un répertoire d'ouvrages de référence sur les meilleures techniques disponibles pour réduire la pollution atmosphérique. Il vise à partager l'information entre les secteurs industriels, les organisations non gouvernementales et le bureau de contrôle de l'Union Européenne.

BIOTOPE

Aire géographique de dimensions variables, souvent de taille réduite, dont l'ensemble des facteurs physiques et chimiques de l'environnement offre des conditions homogènes (constantes ou cycliques) aux espèces qui le composent.

COP21

La COP est une conférence internationale sur le climat qui réunit chaque année les pays signataires de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). L'édition 2015 (COP21) a été organisée par la France. L'Accord de Paris qui y a été adopté marque un tournant dans la lutte contre le réchauffement climatique puisqu'il engage tous les pays du monde à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à maintenir le réchauffement sous la barre des 2°C d'ici à 2100.

CSR

Les Combustibles Solides de Récupération sont un type de combustible préparé à partir de déchets non dangereux. Ils sont principalement constitués de bois, plastiques non valorisables, textiles...

DECHETS NON DANGEREUX (DND)

Un déchet est non dangereux dès lors qu'il ne présente aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux. Ils sont très variés et gérés différemment selon leur producteur : ménages, activités économiques, services publics.

DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (DAE)

Déchets qui ne sont pas des déchets ménagers, déchets non dangereux des entreprises et du BTP, artisans et commerçants, services tertiaires...

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Installations dont l'exploitation est réglementée. On distingue celles soumises à déclaration et celles soumises à autorisation préfectorale après ou sans enquête publique (procédure dite alors d'enregistrement). La majorité des unités de production d'énergie et de traitement des déchets sont des ICPE.

MÂCHEFERS

Résidus solides issus de la combustion des CSR dans la centrale. Ces résidus feront l'objet d'une évacuation, d'un traitement et d'un recyclage en sous-couche routière.

MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION – MESURES COMPENSATOIRES

Le principe **éviter-réduire-compenser** est un principe de développement durable visant à ce que les aménagements n'engendrent pas d'impact négatif sur leur environnement, en particulier aucune perte nette de biodiversité. **Les mesures d'évitement** visent à prévenir dès la conception d'un projet les impacts sur l'environnement. **Les mesures de réduction** doivent permettre de réduire les impacts au maximum. Enfin, si et seulement si malgré les mesures d'évitement et de réduction, des impacts ne peuvent être évités in fine, **des mesures compensatoires viennent apporter une contrepartie positive à l'environnement** sur le territoire du projet ou sur un autre territoire de nature environnementale équivalente afin de dégager un impact global neutre ou positif sur la biodiversité dans son ensemble.

NATURA 2000 *

Le **réseau Natura 2000** rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

POUVOIR CALORIFIQUE INFÉRIEUR (PCI)

Il s'agit de la quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible. Il est mesuré en kWh/kg.

RÉSIDUS D'ÉPURATION DES FUMÉES D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES (REFIOM)

Il s'agit des résidus solides collectés après le traitement chimique des fumées, composés essentiellement de cendre volantes poussières

TEP (TONNE ÉQUIVALENT PÉTROLE)

La tonne d'équivalent pétrole (tep) représente la quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut, soit 41,868 gigajoules. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie.

SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE (SIC)

Il s'agit d'un site Natura 2000 qui fait l'objet de protections spécifiques visant à maintenir ou à rétablir le bon état de conservation de certains habitats et espèces (animales et végétales), considérés comme menacés, vulnérables ou rares dans la ou les régions concernées.

ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Répertoriées depuis 1982 dans un inventaire national, ces zones constituent des secteurs de grand intérêt écologique abritant une biodiversité patrimoniale.

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

CNDP

Commission Nationale du Débat Public

CO2

Dioxyde de carbone

CSR

Combustibles Solides de Récupération

DAE

Déchets des Activités Économiques

DDAE

Dossier de demande d'autorisation environnementale

DeNOX

Traitement mis en œuvre pour éliminer tout ou partie des oxydes d'azote

ENR&R

Énergie renouvelable et de récupération

GWh

Giga Watt heure

ICPE

Installation classée pour la protection de l'environnement

LTECV

Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte

PPRI

Plan de prévention du risque inondation

PRPGD

Plan régional de prévention et de gestion des déchets

PPE

Programmation pluriannuelle de l'énergie

NOx

Oxydes d'azote

SLR

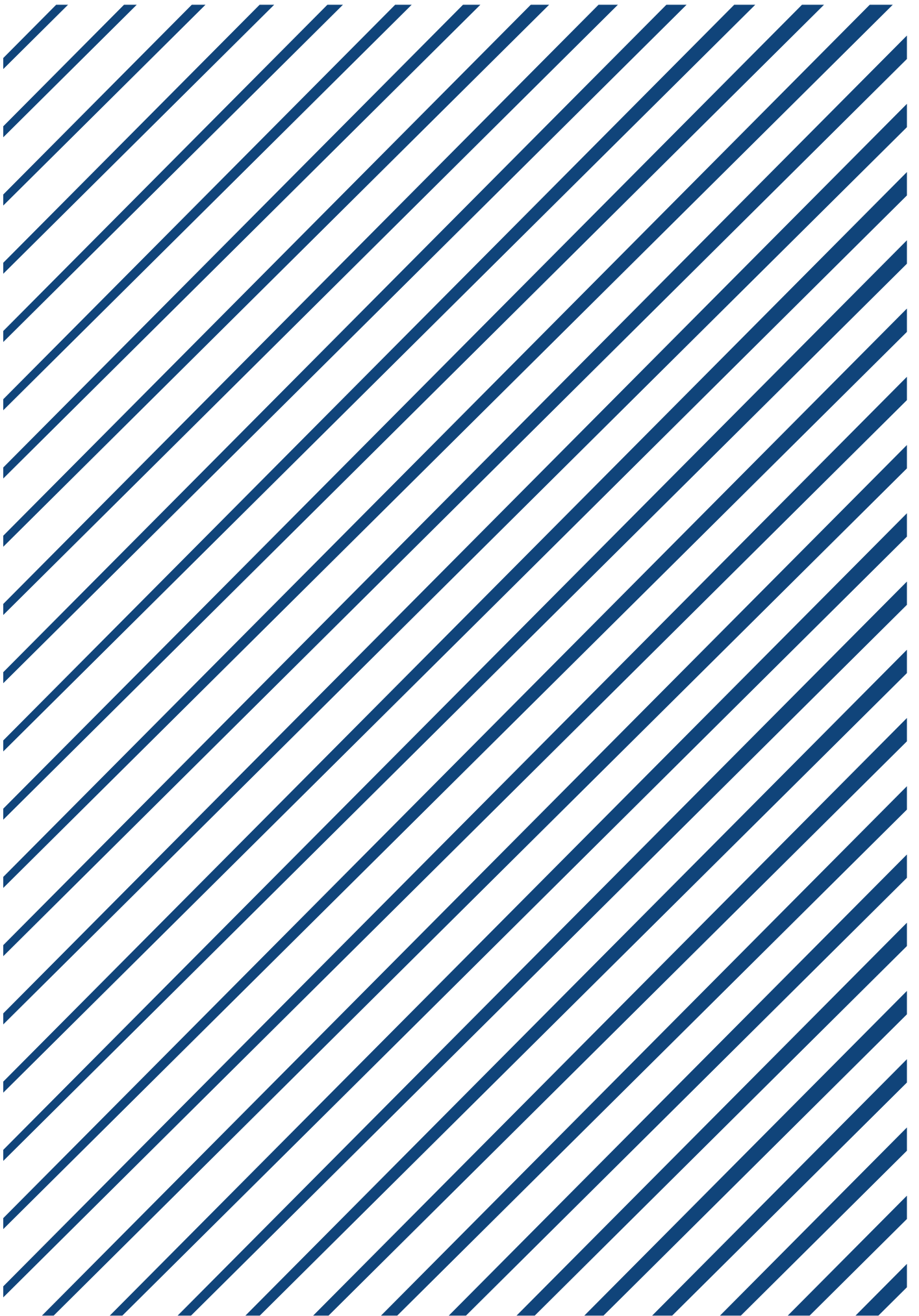
Société laitière de Retiers

SRADDET

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

UPER

Unité de Production d'Énergie de Récupération Retiers





CONTACT

2concert

51 Quai Lawton bâtiment G4

33000 Bordeaux

info@2concert.fr

UPER RETIERS

*Unité de production d'énergie
de récupération de Retiers*

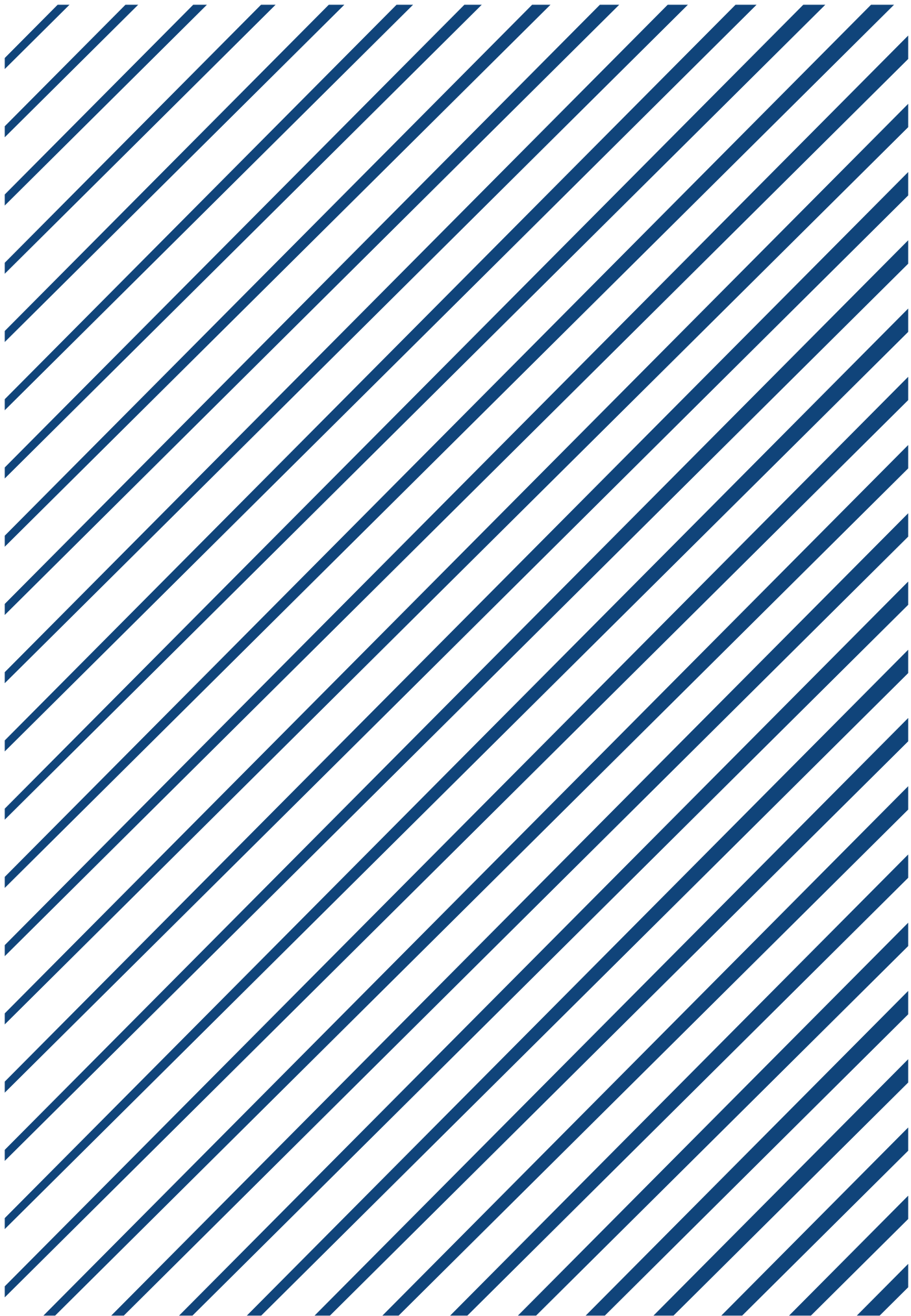
ANNEXE 2 - SYNTHÈSE DU DOSSIER DE CONCERTATION



PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE CHAUFFERIE CSR POUR
L'ALIMENTATION EN VAPEUR DE LA
SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE RETIERS (35)

**SYNTHÈSE DU DOSSIER
DE CONCERTATION**

Septembre 2021



PRÉSENTATION DU PROJET

1

La société SÉCHÉ ENVIRONNEMENT porte un **projet de construction et d'exploitation d'une chaufferie utilisant des Combustibles Solides de Récupération (CSR)**, qui doit permettre d'alimenter en vapeur le site de production de la Société laitière de Retiers (SLR).

Un des premiers projets de chaufferie CSR en Bretagne, il vise à réduire d'environ 60% les émissions de CO₂ émises sur le site, en produisant de la vapeur en autoconsommation à partir d'une énergie renouvelable et de récupération.

SÉCHÉ ENVIRONNEMENT a constitué une société dédiée au projet, l'Unité de Production d'Énergie de Récupération Retiers (UPER), au sein de laquelle pourraient s'associer la Société laitière de Retiers ainsi que la Caisse des dépôts.

En amont du dépôt de la demande d'autorisation environnementale, **UPER a fait le choix d'organiser une concertation préalable sur le projet**, au titre de l'article L.121-16 du Code de l'environnement, qui se tiendra **du 4 octobre au 12 novembre 2021** sur les communes de Retiers et Le Theil-de-Bretagne.

LES CHIFFRES-CLÉS DU PROJET :

Puissance de la chaufferie : 19,9 MW PCI	Capacité de stockage de 2 900 m³, soit 4 jours d'autonomie à pleine puissance	Production de vapeur surchauffée à 23 bars et 210°C
Production annuelle : 123 GWh/an	-60% d'émissions de CO₂	
Valorisation de 33 400 tonnes de CSR/an	Débit de vapeur : 26,7 tonnes par heure (t/h)	Fonctionnement de la chaufferie : 24h/24 et 7j/7

L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC AUTOUR DU PROJET

2

Soucieuse de l'intégration du projet de chaufferie CSR dans son environnement et attachée aux valeurs de l'information et de la participation du public, la société UPER a pris l'initiative d'organiser une **concertation préalable** sur le projet.

Conformément au Code de l'environnement, la concertation préalable autour du projet doit permettre de débattre :

- Des **modalités d'information et de participation du public** après la concertation préalable ;
- De l'**opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques** du projet ;
- Des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Et enfin, de **solutions alternatives**, y compris l'absence de mise en œuvre du projet.

La société UPER s'engage à ce que les modalités de la concertation permettent d'aborder **l'ensemble des questions évoquées ci-dessus**.



LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable est organisée du **4 octobre au 12 novembre 2021** sur les communes de **Retiers** et **Le Theil-de-Bretagne**, situées au sein de la communauté de communes Roche aux Fées Communauté (Ille-et-Vilaine).

Dans ce cadre, plusieurs supports d'information sont mis à disposition du public :

- **Le dossier de concertation**, qui rassemble l'ensemble des informations utiles sur le projet ;
- La présente **synthèse du dossier** ;
- **Le site internet de la concertation**, qui dispose d'une rubrique participative pour déposer des questions ou des avis sur le projet : www.concertation-projet-uper-retiers.fr
- **Les registres papier** dans les mairies de Retiers et Le Theil-de-Bretagne.

PROGRAMME DE LA CONCERTATION :

2 ateliers thématiques :

- **Atelier n°1, dédié à l'intégration du projet dans son environnement :**
mardi 5 octobre 2021 à 19h,
Salle Polyvalente de Retiers, 2 Rue Victor Hugo 35240 Retiers
- **Atelier n°2 dédié à la question de l'opportunité du projet et de ses bénéfices pour le territoire :**
mardi 19 octobre à 19h,
Salle Polyvalente de Retiers, 2 Rue Victor Hugo 35240 Retiers

2 Permanences d'information :

- **Les mardis 12 et 26 octobre 2021, de 14h30 à 17h,**
Mairie de Retiers, 19 bis Rue Georges Clemenceau, 35240 Retiers

Réunion publique de clôture :

- **Jeudi 4 novembre 2021 à 20h30,**
Salle Polyvalente de Retiers, 2 Rue Victor Hugo 35240 Retiers

Une exposition dédiée au projet

- Elle est proposée au public **lors de chaque temps d'échange**. Elle permet de présenter le projet et les modalités de la concertation.

A l'issue de la concertation, la société UPER rédigera un **bilan de la concertation**, qui présentera les avis et les propositions formulées par les participants tout au long de la concertation, ainsi que les enseignements qu'elle tire de la démarche et les mesures qu'elle mettra en place pour tenir compte de ces enseignements.

3.1 Le partenariat SÉCHE ENVIRONNEMENT - Société laitière de Retiers

Pour le projet de chaufferie CSR, SÉCHÉ ENVIRONNEMENT a constitué une société dédiée au projet, **l'Unité de Production d'Énergie et de Récupération Retiers (UPER)**, en charge de la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation de la future installation.

La Société laitière de Retiers, qui sera le consommateur de la chaleur produite, pourrait s'associer avec la Caisse des Dépôts au sein de cette société UPER.

• SÉCHÉ ENVIRONNEMENT :

Acteur de référence du traitement, de la valorisation des déchets et des opérations de dépollution, SÉCHÉ ENVIRONNEMENT est un groupe industriel familial français qui œuvre depuis plus de 35 ans pour l'écologie industrielle et territoriale grâce aux technologies innovantes développées par sa R&D. Avec plus de 100 implantations dans le monde dont une quarantaine de sites industriels en France, le groupe compte aujourd'hui 4600 salariés dont 2000 en France et réalise près de 675 millions d'euros de chiffre d'affaires.

• LA SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE RETIERS :

Filiale du groupe LACTALIS située au sein du pôle laitier de Retiers, la Société laitière de Retiers est dédiée à la production d'ingrédients laitiers en poudre. Elle compte 420 collaborateurs, dont 200 en production.

3.2 Le site d'implantation du projet

Le pôle laitier de Retiers (Ille-et-Vilaine) est un des **sites de production historique** du groupe. **Premier site laitier français** avec une production annuelle de plus de 160 000 tonnes, il abrite trois unités : l'unité beurrière, l'unité fromagère et la société laitière, ainsi qu'un pôle de recherche et développement.

La fourniture de chaleur nécessaire au fonctionnement du site est aujourd'hui assurée à partir de chaudières utilisant du gaz naturel liquéfié (GNL). La consommation annuelle du site est estimée à plus de 169 GWh.

3.3 Les objectifs

Le projet répond à **quatre objectifs** :

- **Accompagner la transition énergétique de la Société laitière de Retiers ;**
- **Renforcer la compétitivité du site de production de la Société laitière de Retiers ;**
- **Contribuer à l'emploi et au développement économique du territoire ;**
- Plus largement, **valoriser les déchets non recyclables et développer une filière CSR locale.**

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE RETIERS :

En substituant l'actuelle chaudière au gaz naturel par une chaufferie CSR, **le projet UPER** s'inscrit pleinement dans la démarche de réduction des consommations énergétiques de la Société laitière de Retiers : il permettra ainsi de **réduire de 60% les émissions CO2 fossiles** du site.

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DU SITE DE PRODUCTION DE LA SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE RETIERS :

En s'appuyant sur un combustible dont le coût est stable, le projet doit contribuer à **renforcer la compétitivité du site de production de Retiers**, qui bénéficiera à l'ensemble de la filière laitière locale.

CONTRIBUER À L'EMPLOI ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE :

Le projet favorise **une dynamique d'économie locale et circulaire** puisque la chaufferie sera approvisionnée en CSR par des sites de préparation situés à proximité de l'usine de Retiers. En termes d'emplois, le projet prévoit la **création d'une vingtaine d'emplois directs** (logistique, exploitation), auxquels il faut ajouter de **nombreux emplois indirects**, lors de la phase de construction mais aussi pendant son exploitation.

VALORISER LES DÉCHETS NON RECYCLABLES ET DÉVELOPPER UNE FILIÈRE CSR LOCALE :

Le recours aux CSR permettra de valoriser des déchets non recyclables qui étaient jusqu'à présent éliminés par enfouissement : l'ambition du projet n'est donc pas seulement de développer une production d'énergie renouvelable sur le site, mais aussi de **réduire les volumes de déchets actuellement enterrés** en sites d'enfouissement au niveau régional.

Cela permettra également de **structurer une filière de valorisation des CSR** en Bretagne, puisque le projet contribue à valoriser **42% du gisement actuel de CSR régional**, estimé à 80 000 tonnes par an.

3.4 Les principales caractéristiques du projet

Le projet prévoit la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'une chaufferie utilisant des CSR pour alimenter le site de production de la Société laitière de Retiers. La chaudière consommera 33400 tonnes de CSR par an, produits à partir de déchets d'activités économiques (DAE) et de tout-venant de déchetteries, qui seront acheminés depuis 4 sites de préparation situés en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire.

Le projet représente un investissement global estimé à **31 millions d'euros**, dont plus de 30% sera financé par l'ADEME dans le cadre de son appel à projets « Énergie CSR ».

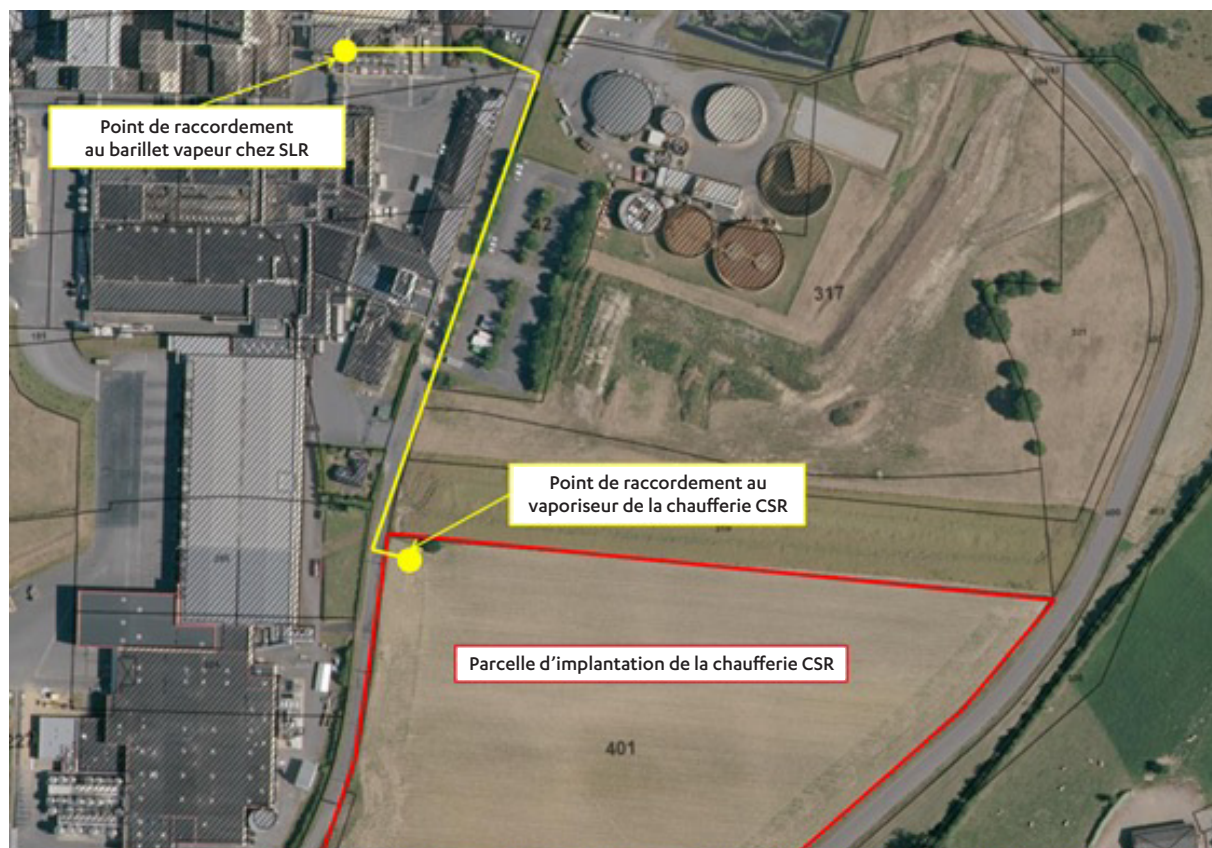
Financé par



LOCALISATION DU PROJET :

La centrale sera implantée à proximité des unités de production de la Société laitière de Retiers, sur une parcelle appartenant aujourd'hui à la Roche aux Fées Communauté.

A ce stade d'avancement du projet, **plusieurs implantations sont encore à l'étude sur la parcelle identifiée**. En fonction de l'implantation retenue, la longueur du réseau vapeur ainsi que la surface de voirie pour la circulation des camions pourraient varier à la marge.





L'INTÉGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

4

La **réalisation d'une étude d'impact** est obligatoire dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale (article L181-1), conformément à l'article R122-5 du Code de l'environnement. La concertation se tenant en amont du dépôt de la demande d'autorisation, les études sont actuellement en cours.

Si les principaux enjeux et impacts ont déjà été identifiés, l'ensemble de ces enjeux ainsi que les mesures d'amélioration à apporter seront présentés précisément dans le dossier d'enquête publique à venir. Le projet sera conçu de manière à respecter l'ensemble des exigences réglementaires.

Des mesures spécifiques ont été intégrées dès la conception du projet afin d'améliorer son intégration dans son environnement, notamment concernant le traitement des fumées, le traitement des effluents ou encore l'intégration paysagère des bâtiments.



UN PROJET VERTUEUX POUR LE TERRITOIRE

5

5.1 Une production d'énergie renouvelable au service du territoire

Le projet de chaufferie CSR offrira **une solution de valorisation des déchets** compétitive, qui bénéficiera autant à la Société laitière de Retiers qu'aux collectivités du territoire.

Il s'inscrit ainsi dans les **objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre**, par le développement des énergies renouvelables et la valorisation des déchets.

5.2 Les perspectives pour la Société laitière de Retiers

Le projet vise à **maintenir l'équilibre économique du site industriel**, en assurant à la Société laitière de Retiers un coût stable pour la livraison d'énergie, à l'inverse des énergies fossiles dont le prix est extrêmement volatile.

5.3 Les perspectives d'emploi

Le projet aura un impact socio-économique positif par **la création et la préservation d'emplois** sur le territoire et le développement de la filière CSR, en phase chantier et en phase d'exploitation.

LE CALENDRIER DU PROJET

6

OCTOBRE-
NOVEMBRE 2021

CONCERTATION PRÉALABLE

DÉCEMBRE
2021

BILAN DE LA CONCERTATION

FIN
2021

DÉPÔT DDAE / PERMIS DE CONSTRUIRE

PRINTEMPS
2022

ENQUÊTE PUBLIQUE

AUTOMNE
2022

AUTORISATION ADMINISTRATIVE

DÉBUT
2023

DÉBUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

MI
2024

MISE EN SERVICE



CONTACT

2concert

51 Quai Lawton bâtiment G4

33000 Bordeaux

info@2concert.fr

UPER RETIERS

*Unité de production d'énergie
de récupération de Retiers*

ANNEXE 3 - BILAN DE LA CONCERTATION



PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE CHAUFFERIE CSR POUR
**L'ALIMENTATION EN VAPEUR DE LA
SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE RETIERS (35)**

**BILAN DE LA
CONCERTATION PRÉALABLE**

Janvier 2022

SOMMAIRE

PARTIE 1 :

Rappel des grandes lignes du projet de construction d'une chaufferie CSR à Retiers 5

Les principales caractéristiques du projet	6
Le contexte général du projet	8
Les objectifs du projet	9
Le calendrier prévisionnel	10

PARTIE 2 :

L'organisation et le déroulement de la concertation préalable 11

Les objectifs de la concertation	12
Les outils d'information du public	13
Les outils et modalités de participation du public	14

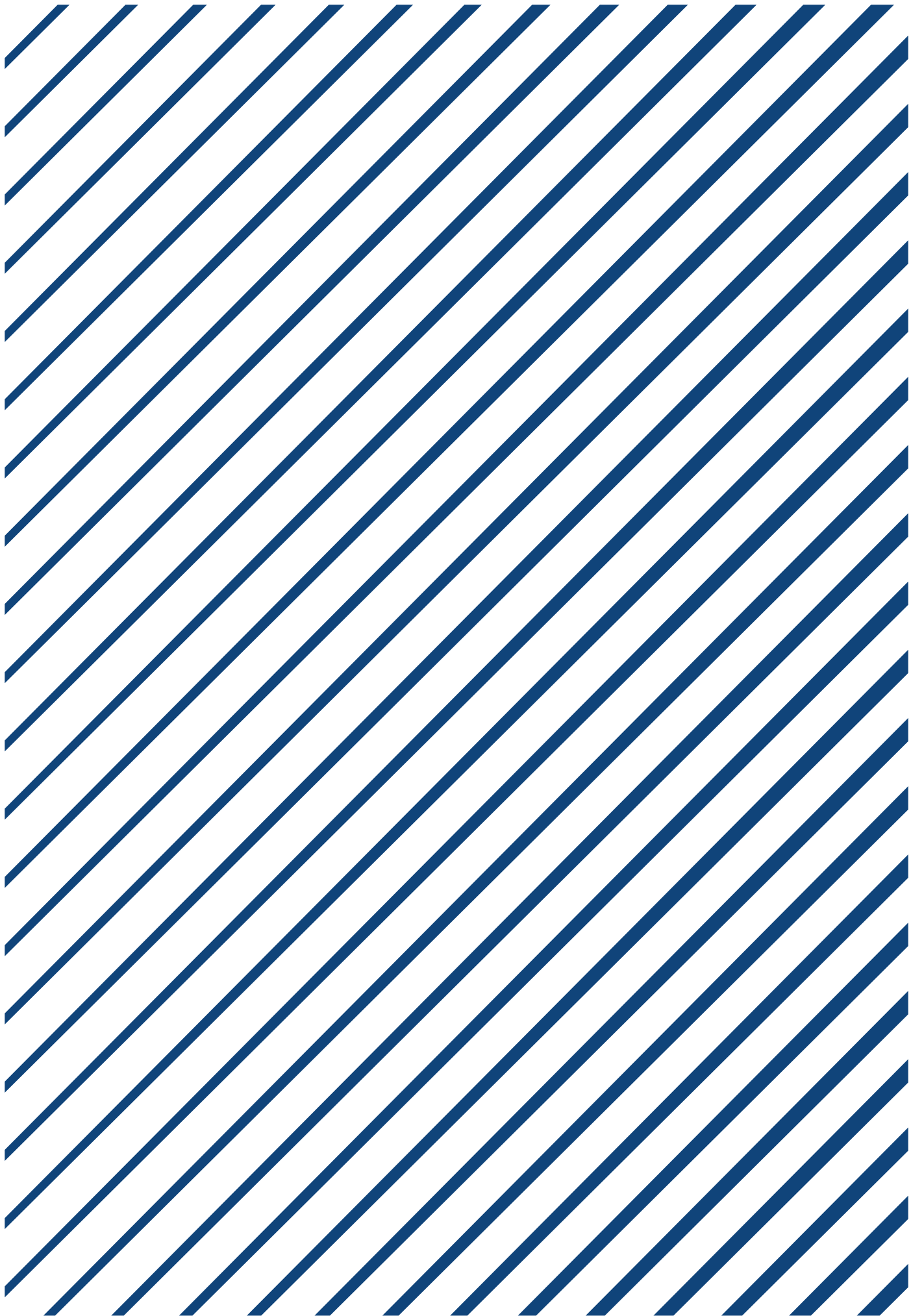
PARTIE 3 :

Les enseignements de la concertation préalable 19

Une mobilisation limitée autour d'un projet globalement bien accueilli	20
Quelques interrogations sur le principe du CSR et le fonctionnement de la future chaufferie	21
Des échanges constructifs avec les riverains, notamment sur la question des impacts	22

PARTIE 4 :

Les mesures qui vont être mises en œuvre pour tenir compte des enseignements de la concertation préalable 25





PARTIE 1

RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE CSR À RETIERS

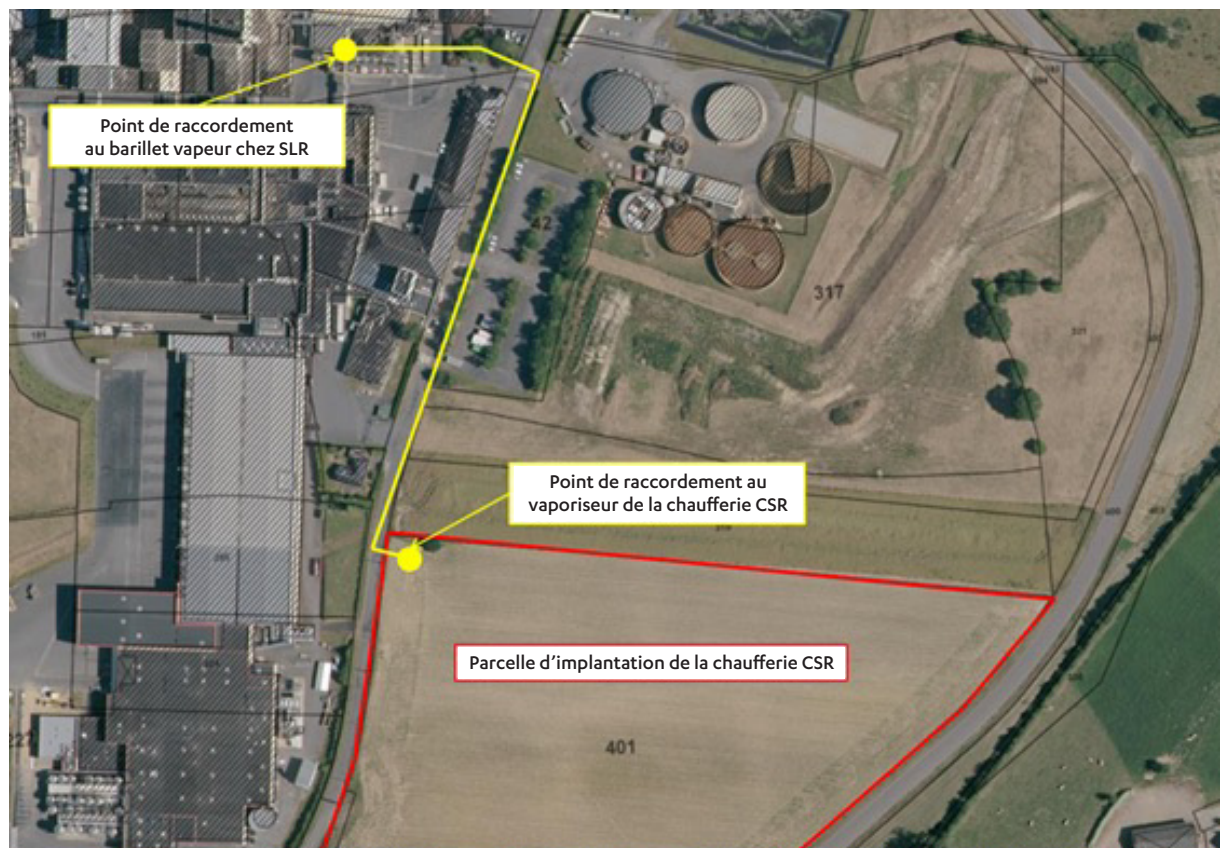
La société SÉCHÉ ENVIRONNEMENT porte un **projet de construction et d'exploitation d'une chaufferie utilisant des Combustibles Solides de Récupération (CSR)**, qui doit permettre d'alimenter en vapeur le site de production de la Société laitière de Retiers (SLR) en Ille-et-Vilaine.

SÉCHÉ ENVIRONNEMENT a constitué une société dédiée au projet, l'Unité de Production d'Énergie de Récupération Retiers (UPER), au sein de laquelle pourraient s'associer la Société laitière de Retiers ainsi que la Caisse des dépôts.

Les principales caractéristiques du projet

La chaudière consommera environ **33400 tonnes de CSR par an**, produits à partir de déchets d'activités économiques (DAE) et de tout-venant de déchetteries. Quatre sites de préparation situés en Bretagne et Pays de la Loire ont été identifiés pour garantir l'approvisionnement en combustible. À terme, de nouveaux sites de production de CSR, plus proches de Retiers, pourront venir compléter les sites d'approvisionnement de la chaufferie.

Il s'agit de l'un des premiers projets de chaufferie CSR en Bretagne. Il vise à réduire d'environ 60% les émissions de CO₂ émises sur le site par rapport à 2019, en produisant de la vapeur à partir d'une énergie renouvelable et de récupération.



La future chaufferie sera implantée à proximité des unités de production de la Société laitière de Retiers, sur une parcelle appartenant aujourd'hui à la communauté de communes Roche aux Fées Communauté. A ce stade d'avancement du projet, **plusieurs implantations sont encore à l'étude** sur la parcelle identifiée.

LES CSR, DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Les Combustibles Solides de Récupération (CSR) sont des combustibles utilisés généralement en substitution d'énergie fossile (gaz/charbon) dans des chaudières conçues spécialement à cet effet.

Ils sont préparés à partir de déchets non dangereux produits par les entreprises ou les ménages. Si une partie est recyclée sous forme de matière (papiers, cartons, plastiques, bois, métaux, etc.), **une part de ces déchets ne peut être valorisée** pour des raisons techniques inhérentes à leur composition ou économiques, et est aujourd'hui traitée en stockage. Cependant, **elle présente un pouvoir calorifique (PCI) élevé lui conférant une importante valeur énergétique.**



Les CSR sont préparés à partir de cette fraction non valorisable en matière recyclée. La partie combustible est récupérée et se présente alors sous forme de broyat calibré obtenu par déchiquetage de la matière.

La production des CSR s'inscrit par conséquent en complément du recyclage.

Puissance de la chaufferie : 19,9 MW PCI	Capacité de stockage de 2 900 m³, soit 4 jours d'autonomie à pleine puissance	Production de vapeur surchauffée à 23 bars et 210°C
Production annuelle : 123 GWh/an	-60% d'émissions de CO₂ par rapport à 2019, soit 9 000 tonnes de CO ₂ /an économisés	
Valorisation de 33 400 tonnes de CSR/an	Débit de vapeur : 26,7 tonnes par heure (t/h)	Fonctionnement de la chaufferie : 24h/24 et 7j/7

Les chiffres-clés du projet

Le contexte général du projet

Le projet UPER s'inscrit dans une démarche plus globale de **lutte contre le réchauffement climatique** et de **réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

Cette démarche s'est traduite par des **objectifs ambitieux, tant au niveau français qu'au niveau européen** : « pacte vert » de l'Union Européenne visant l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui a fixé en 2015 un objectif de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990, et plus récemment Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) française qui prévoit d'atteindre la neutralité carbone en 2050, notamment en augmentant de plus de 50% la production de chaleur renouvelable entre 2014 et 2023.

Au niveau régional, c'est le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** de Bretagne, adopté en décembre 2020 par le Conseil Régional, qui définit les grandes orientations en matière de transition énergétique.

Au-delà de sa **contribution à la transition énergétique** par la production d'une énergie de récupération majoritairement renouvelable sur le territoire, le projet UPER apporte également **une réponse aux enjeux du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)**, qui vise le « zéro enfouissement » à l'horizon 2030, et qui encourage la création d'unités de valorisation de combustible de substitution à partir des déchets résiduels.

Les objectifs du projet

■ ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE RETIERS :

En substituant 70% de l'approvisionnement en gaz naturel par une énergie issue de la combustion des CSR, le projet UPER s'inscrit pleinement dans la **démarche de réduction des consommations énergétiques** de la Société laitière de Retiers.

■ RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DU SITE DE PRODUCTION DE LA SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE RETIERS :

Le projet UPER contribuera à **renforcer la compétitivité du site de production de Retiers**, en assurant à la SLR un coût stable pour la livraison d'énergie, à l'inverse des énergies fossiles dont le prix est extrêmement volatil.

■ CONTRIBUER À L'EMPLOI ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE :

Le projet favorise **une dynamique d'économie locale et circulaire** en privilégiant un approvisionnement issu de sites de préparation préférentiellement situés à proximité de Retiers.

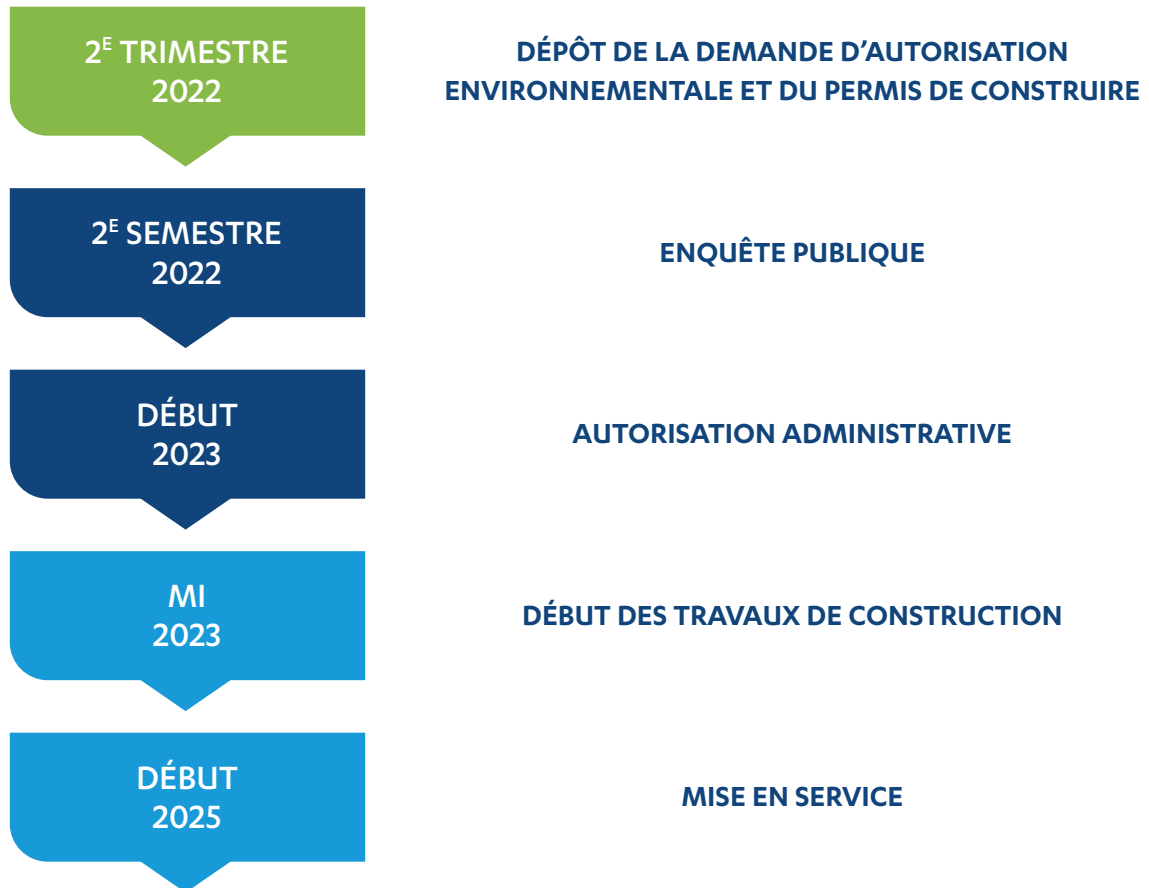
■ VALORISER LES DÉCHETS NON RECYCLABLES ET DÉVELOPPER UNE FILIÈRE CSR LOCALE :

Le recours aux CSR permettra de valoriser des déchets non recyclables jusqu'à présent éliminés par enfouissement, et donc de **réduire les volumes de déchets aujourd'hui traités en site de stockage**.

Le projet contribuera également à **structurer une filière de valorisation des CSR** en Bretagne, en valorisant à lui seul 42% du gisement actuel de CSR régional, estimé à 80 000 tonnes par an.

Le calendrier prévisionnel

Le calendrier du projet a été décalé de quelques mois par rapport à ce qui avait été présenté à l'ouverture de la concertation, pour une mise en service de la chaufferie désormais attendue entre fin 2024 et début 2025.





PARTIE 2

L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

2 - L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Dans le cadre de l'élaboration du projet de chaufferie CSR pour l'alimentation en vapeur de la SLR à Retiers, et en amont du dépôt de la demande d'autorisation environnementale, UPER a fait le choix d'organiser une **concertation préalable volontaire**.



Cette concertation a été organisée sur les communes de **Retiers** et **Le Theil-de-Bretagne**, au sein de la communauté de communes Roche aux Fées Communauté (Ille-et-Vilaine).

Elle s'est déroulée sur **une période de six semaines, du 4 octobre au 12 novembre 2021**.

Les objectifs de la concertation

Conformément au Code de l'environnement, la concertation préalable devait permettre de débattre :

- Des **modalités d'information et de participation du public** après la concertation préalable ;
- De l'**opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques** du projet ;
- Des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Et enfin, de **solutions alternatives**, y compris l'absence de mise en œuvre du projet.

Les différents temps d'échange proposés tout au long de la concertation ont permis d'**aborder l'ensemble des questions évoquées ci-dessus**.

Les outils d'information du public

UNE CONCERTATION ANNONCÉE EN AMONT DE SON OUVERTURE PAR DIFFÉRENTS CANAUX

Le **lancement de la concertation** a été annoncé 15 jours avant son ouverture :

- Sur le **site Internet de la concertation** : www.concertation-projet-uper-retiers.fr
- Par **affichage réglementaire** dans les **2 mairies du périmètre** de la concertation (cf. avis d'information ci-dessous)
- Dans la **presse locale** avec deux annonces légales publiées dans le journal Ouest France édition départementale d'Ille-et-Vilaine (édition du 16 septembre) et Le Journal de Vitré (édition du 17 septembre)
- Par des **flyers** (format A5, 500 exemplaires) et des **affiches** (format 40x60cm, 100 exemplaires) pour informer des dates et des modalités de participation aux temps publics.



Affichage de l'avis d'information à la mairie de Retiers

UPER RETIERS
Unité de production d'énergie de récupération de Retiers.

Information du public sur les modalités et la durée de la concertation préalable portant sur le projet de de construction d'une chaufferie CSR pour l'alimentation en vapeur de la Société laitière de Retiers

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

La société Sèche Environnement porte un projet de construction et d'exploitation d'une chaufferie fonctionnant avec des Combustibles Solides de Récupération (CSR), qui permettra d'ici 2024 de produire de la vapeur nécessaire au fonctionnement du site de production de la Société laitière de Retiers (SLR). Située à proximité directe de l'emprise industrielle de la SLR, sur la commune de Retiers, ce projet inscrit la société dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, contribuant à renforcer la compétitivité du site. Sèche Environnement a constitué une société dédiée au projet, l'Unité de Production d'Énergie de Récupération Retiers (UPER).

Avant le dépôt des demandes d'autorisation environnementale, UPER a fait le choix d'organiser une concertation préalable sur le projet, au titre de l'article L.121-16 du Code de l'environnement. Cette concertation se déroulera pendant une durée de 6 semaines, du 4 octobre au 12 novembre 2021. Plusieurs temps d'échanges seront proposés au public : deux ateliers thématiques, deux permanences d'information et une réunion publique de clôture.

L'ensemble des informations relatives à la concertation sera disponible à partir du 20 septembre sur le site internet dédié : www.concertation-projet-uper-retiers.fr

Pendant toute la durée de la concertation, le public peut formuler ses avis, observations et questions via un formulaire dédié sur le site internet et les registres papier mis à disposition en mairie à Retiers et Le-Theil-de-Bretagne.

A l'issue de la concertation, la société Uper publiera un bilan qui sera rendu public et mis à disposition sur le site internet

Annonce légale parue dans le journal Ouest France

UPER RETIERS
Unité de production d'énergie de récupération de Retiers.

AVIS D'INFORMATION

CONCERTATION PRÉALABLE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE CSR POUR L'ALIMENTATION EN VAPEUR DE LA SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE RETIERS (ILLE-ET-VILAINE)

La société SÈCHE ENVIRONNEMENT porte un projet de chaufferie fonctionnant avec des Combustibles Solides de Récupération (CSR), qui permettra de se substituer à l'usuelle chaudière au gaz naturel pour la production de vapeur nécessaire au fonctionnement du site de production de la Société laitière de Retiers (SLR). Cette chaufferie doit s'implanter d'ici 2024 sur une parcelle située à Retiers (Ille-et-Vilaine), à proximité des unités de production de la SLR.

Le projet prévoit la construction et l'exploitation d'une chaufferie CSR d'une puissance de 18,9 MW PC1 pour une production annuelle de 123 GWh/an. La chaufferie permettra de réduire de 60,2% les émissions de CO2 émises sur le site, soit 28 900 tonnes/an, en produisant de la vapeur en autoconsommation à partir d'une énergie renouvelable et de récupération.

SÈCHE ENVIRONNEMENT a constitué une société dédiée au projet, l'Unité de Production d'Énergie de Récupération Retiers (UPER), qui assure la maîtrise d'ouvrage, la conception, la construction, le financement, l'approvisionnement, l'exploitation et la maintenance des futures installations.

À l'initiative du maître d'ouvrage, le projet fait l'objet d'une concertation préalable au titre des articles L.121-16 et suivants du Code de l'environnement. La concertation préalable se déroulera pendant une période de six semaines, du 4 octobre au 12 novembre 2021, sur les communes de Retiers et Le Theil de Bretagne. Plusieurs temps d'échanges seront proposés au public : deux ateliers thématiques, deux permanences d'information et une réunion publique de clôture. Les dates et modalités de ces temps d'échange seront communiquées à partir du 20 septembre 2021 sur le site internet de la concertation : www.concertation-projet-uper-retiers.fr

Le dossier de concertation - comprenant notamment la présentation du projet, les principaux enjeux environnementaux identifiés à ce jour ainsi que les détails de la concertation - est mis à la disposition du public en version papier dans les mairies du périmètre de la concertation, pendant les temps d'échange, ainsi qu'en version téléchargeable sur le site internet de la concertation : www.concertation-projet-uper-retiers.fr

Une synthèse du dossier de concertation est également mise à disposition du public.

Pendant toute la durée de la concertation, le public aura accès, sur le site internet dédié à la concertation, à un formulaire permettant de déposer des questions, avis et contributions en lien avec le projet. La rubrique « Je participe » fournira des réponses aux questions posées.

Le public aura également la possibilité de formuler ses avis, observations et questions sur les registres papier mis à disposition en mairie dans les communes du périmètre de la concertation.

Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation et en mairie de Retiers et Le Theil de Bretagne.

Avis d'information relatif à la concertation préalable

2 - L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Enfin, l'ouverture de la concertation a été relayée **dans les bulletins municipaux** des deux communes du périmètre :

- « La lettre d'information communale » de Retiers (n°380, octobre 2021)
- « Infos Le Theil » du Theil-de-Bretagne (n°265, octobre 2021)



INFOS LE THEIL

n° 265
OCTOBRE
2021

Une information continue au fil de la démarche

Plusieurs outils d'information ont été proposés tout au long de la concertation, afin de présenter le projet et la démarche de concertation engagée.

DOSSIER DE CONCERTATION ET SYNTHÈSE

Un **dossier de concertation** de 52 pages, présentant les **caractéristiques essentielles du projet** porté à la concertation et les modalités de cette dernière a été mis à disposition du public dans les 2 mairies du périmètre, lors des 5 temps publics ainsi que sur le site internet de la concertation.

Une synthèse de 12 pages du dossier de concertation a également été mise à disposition, reprenant les principales informations du dossier.

SITE INTERNET DE LA CONCERTATION

Tout au long de la concertation préalable, le public a pu s'informer sur le projet UPER de chaufferie CSR de Retiers et sur la démarche de concertation préalable à travers un site internet dédié : www.concertation-projet-uper-retiers.fr

Le site a permis **de mettre à disposition l'ensemble des informations et documents utiles** à la concertation préalable. Ouverte du 4 octobre au 12 novembre 2021, une **rubrique « Je participe à la concertation »** a également permis au public d'**adresser des avis, contributions** et de **déposer des questions** au porteur du projet.

Les statistiques de fréquentation du site internet font état de **199 visiteurs uniques et de 324 visites**, pour un total de **660 pages consultées** et un temps moyen de visite de 3 minutes 08. Il y a eu **133 téléchargements** des documents mis à disposition sur le site internet, dont 61 du dossier de concertation.

The image shows the landing page of the consultation website. At the top left is the logo for UPER RETIERS, 'Unité de production d'énergie de récupération de Retiers'. To the right are three navigation buttons: 'JE DÉCOUVRE LE PROJET', 'JE PARTICIPE À LA CONCERTATION', and 'JE TÉLÉCHARGE LES DOCUMENTS'. The main header features the project title 'PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE CSR POUR L'ALIMENTATION EN VAPEUR DE LA SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE RETIERS' and the dates 'CONCERTATION PRÉALABLE DU 4 OCTOBRE AU 12 NOVEMBRE 2021'. Below this, there is a text block explaining the project: 'La société SÉCHÉ ENVIRONNEMENT porte un projet de construction et d'exploitation d'une chaufferie utilisant des Combustibles Solides de Récupération (CSR), qui doit permettre de se substituer à l'actuelle chaudière fonctionnant au gaz naturel pour l'alimentation du site de production de la Société laitière de Retiers (SLR). Un des premiers projets de chaufferie CSR en Bretagne, il vise à réduire de 60% les émissions de CO2 émises sur le site industriel, en produisant de la vapeur en autoconsommation à partir d'une énergie renouvelable et de récupération. SÉCHÉ ENVIRONNEMENT a constitué une société dédiée au projet, l'Unité de Production d'Énergie de Récupération Retiers (UPER), qui porte cette concertation.' To the right of the text is a photograph of a person in a green protective suit and gloves holding a large amount of industrial waste. At the bottom left is the logo for 'Séché environnement' with the tagline 'Séché global solutions'.

Page d'accueil du site internet de la concertation

The image shows a dark blue form titled 'JE CONTRIBUE'. It contains two input fields for 'Prénom & nom' and 'Email'. Below these are two radio button options: 'Avis/contributions' and 'Questions'. A large text area is provided for 'Avis, contributions, questions'. At the bottom, there is a checkbox for 'J'accepte la charte de modération'.

Rubrique participative du site internet (« Je participe à la concertation »)

2 - L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le site est organisé en plusieurs pages :

- « Je découvre le projet » : Il s'agit d'une présentation du projet synthétisant les grandes lignes du projet, le calendrier prévisionnel, les porteurs du projet, le contexte et la démarche environnementale ;
- « Je participe à la concertation », qui rappelait notamment les modalités d'information et de participation du public ;
- « Je télécharge les documents », regroupant l'ensemble de la documentation autour du projet : dossier de concertation, synthèse, flyers, comptes rendus des temps publics ainsi que le présent bilan.

Le site a été alimenté et complété tout au long de la concertation préalable.

EXPOSITION DÉDIÉE AU PROJET

6 panneaux (roll-up) ont été mis à disposition à la mairie de Retiers et installés lors de chaque temps d'échange de la concertation.

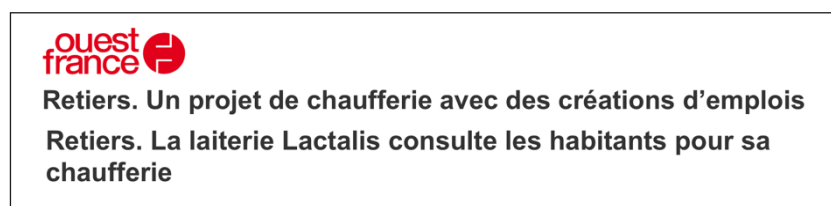


Panneaux d'exposition «roll-up»

ARTICLES DE PRESSE LOCALE

La concertation préalable a également fait l'objet d'une **opération de relations presse** auprès des journalistes locaux et régionaux :

- Diffusion d'un **communiqué de presse** à l'ouverture de la concertation et en amont de chaque réunion publique ;
- Contacts réguliers avec les journalistes durant toute la durée de la concertation.



Les outils et modalités de participation du public

Tout au long de la concertation préalable, plusieurs outils ont été mis à la disposition du public afin de faciliter l'expression des questions, avis et propositions dans un esprit de diversité et d'égalité des points de vue.

5 TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC

Cinq temps de présentation et d'échange avec le public ont été organisés dans le cadre de la concertation préalable :

- **Deux ateliers thématiques** : organisés à la Salle Polyvalente de Retiers, ces ateliers visaient à approfondir certains enjeux liés au projet et de répondre aux questions des participants. Le premier s'est déroulé le 5 octobre autour de la question des impacts, le second le 19 octobre sur l'opportunité du projet et ses bénéfices pour le territoire.
- **Deux permanences d'information** ont été organisées les 12 et 26 octobre en mairie de Retiers, afin de recevoir les personnes intéressées par le projet, recueillir leurs avis et répondre à leurs questions.
- **Une réunion publique de clôture** était organisée le 4 novembre à 20h30 à la Salle Polyvalente de Retiers. Elle a permis de revenir sur l'ensemble des questions abordées lors de la concertation, d'approfondir les réponses apportées par le maître d'ouvrage et de présenter les premiers enseignements tirés de cette concertation.

Un courrier d'information et d'invitation à ces différents temps publics a été adressé aux acteurs du territoire (élus, acteurs institutionnels, acteurs économiques, associations, etc.). Une invitation consacrée au 2^e atelier a également été envoyée aux entreprises et aux acteurs économiques de Retiers afin d'échanger sur l'impact économique du projet.

FORMULAIRE DE CONTRIBUTION EN LIGNE

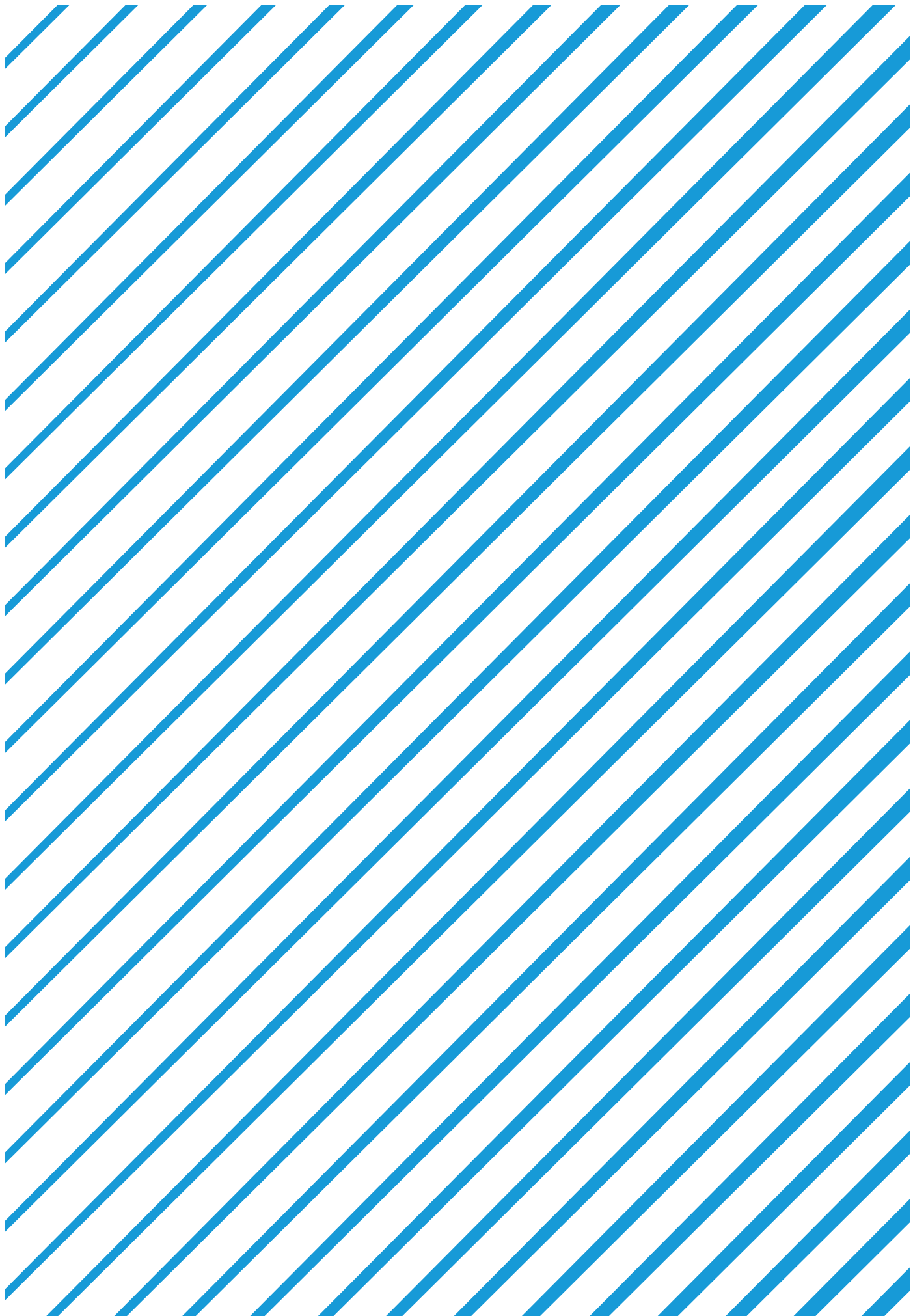
Un formulaire de contribution a été mis à disposition du public sur le site internet de la concertation afin de permettre à chacun de poser des questions aux porteurs du projet.

REGISTRES PAPIER

Le public a également eu la possibilité de formuler ses avis, questions et propositions dans les **registres papier mis à disposition dans les 2 mairies du territoire** (Retiers et Le Theil-de-Bretagne) et lors des deux permanences organisées en mairie de Retiers.

La concertation en quelques chiffres :







PARTIE 3

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Une mobilisation limitée autour d'un projet globalement bien accueilli

La concertation préalable sur le projet de chaufferie CSR pour l'alimentation en vapeur de la SLR à Retiers a permis aux habitants, aux élus et aux acteurs du territoire d'exprimer leurs avis et de poser leurs questions aux porteurs du projet, lors des cinq temps d'échange et par le biais des outils de participation décrits précédemment.

La concertation a été annoncée via de nombreux canaux (site internet, encart presse, affichage en mairie) et a fait l'objet d'articles de presse dans deux journaux locaux (Ouest France et Le Journal de Vitré), ainsi que d'une distribution de flyers informatifs sur le territoire. Elle a fait l'objet d'une participation relativement limitée lors des temps publics.

Les deux ateliers thématiques et la réunion de clôture ont permis de **mobiliser différents types de public**, et notamment :

- Des habitants des communes du périmètre, intéressés ou concernés par le projet, et notamment plusieurs riverains du site actuel de la SLR ;
- Des élus locaux et des représentants de la communauté d'agglomération Roche aux Fées Communauté ;
- Des acteurs économiques situés à proximité du site et des salariés de la SLR.

Ces temps d'échange ont permis de constater que **le projet était globalement bien accueilli** par les habitants. Si certaines questions ou réserves ont pu être émises par les participants, le principe même du projet a été salué par la majorité d'entre eux, du fait notamment de ses **bénéfices environnementaux**.

Quelques interrogations sur le principe du CSR et le fonctionnement de la future chaufferie

Certains participants se sont montrés particulièrement intéressés par le projet et ont posé des questions d'ordre général sur ce qu'étaient les Combustibles Solides de Récupération (CSR) et sur le fonctionnement d'une chaufferie CSR. Les deux ateliers thématiques ont permis de revenir en détails sur ce combustible et de répondre aux questions des participants.

Plusieurs questions ont été posées sur **le prix et le coût du CSR**. Il a ainsi été expliqué que le CSR avait aujourd'hui un coût négatif et qu'à terme sa valeur devrait être proche de zéro. L'évolution du coût du CSR devrait peu évoluer dans les années à venir, d'une part car il est composé de coûts relativement stables (main d'œuvre et électricité), et d'autre part, car la quantité de CSR reste aujourd'hui largement supérieure aux besoins existants, limitant ainsi tout risque de tension sur les prix. Quant à l'impact sur la facture du contribuable, les porteurs du projet ont expliqué que la valorisation du CSR était un levier pour maîtriser le coût de traitement des déchets, sans pouvoir affirmer que le projet se traduirait par une baisse de la facture.

En réponse aux **questions sur la composition du CSR**, il a été rappelé que l'ensemble des producteurs étaient soumis à une procédure d'assurance qualité afin de garantir la composition du CSR fourni. **Les porteurs du projet ont proposé de communiquer annuellement les conclusions de cette procédure, par exemple au sein d'une commission de suivi de site (CSS) si celle-ci était mise en place par le préfet.**

L'échantillon de CSR qui a été montré aux participants lors des réunions a soulevé plusieurs remarques sur le **caractère volatil** de cette matière. Sur ce point, il a été confirmé que toutes les précautions seraient prises pour empêcher tout risque de dispersion dans l'air.

De manière plus générale, c'est **l'approvisionnement de la future chaufferie et son impact carbone** qui ont plus particulièrement intéressé les participants. S'il a été rappelé que l'approvisionnement de la future chaufferie avait déjà été sécurisé avec 4 sites existants de production de CSR identifiés, il a été proposé de recourir, à terme, à des sites de production plus rapprochés dont potentiellement **une plateforme de CSR portée par le SMICTOM Sud-Est 35** (Syndicat Mixte de Collecte et de Tri des Ordures Ménagères sur le territoire de Roche Aux Fées Communauté) pour valoriser directement les déchets du territoire. Les porteurs du projet ont confirmé leur intérêt pour ce projet.

Il a également été précisé que le CSR permettrait de couvrir 70% des besoins « chaleur » de la Société Laitière de Retiers, mais qu'une alimentation gaz (GNL) serait maintenue afin de sécuriser l'approvisionnement du site en énergie et assurer la continuité du service.

Enfin, en réponse à la demande de plusieurs participants de mesurer le **bilan carbone global du projet** afin de connaître au mieux son impact environnemental, il a été confirmé que cet enjeu serait pris en compte dans l'étude d'impact en cours de réalisation. A ce stade, l'économie nette de CO₂ émis est estimée à 9 milliers de tonnes par an, sans inclure les émissions liées au transport qui diminueront également.

Des échanges constructifs avec les riverains, notamment sur la question des impacts

Les participants, au premier rang desquels les riverains, ont pu poser leurs questions aux porteurs du projet sur les différents impacts de la future chaufferie, donner leur avis et formuler des propositions pour favoriser l'implantation du projet. Ces échanges constructifs avec les participants ont permis de faire émerger des propositions concrètes qui seront étudiées par la société UPER.

Concernant le **trafic routier**, il a été précisé que l'approvisionnement en CSR nécessitait environ 7 camions par jour (contre 3 pour l'approvisionnement de l'ancienne chaufferie charbon) et que le fonctionnement de la chaufferie impliquerait au total **environ 10 camions par jour**, soit moins de 10% du trafic actuel sur le site. Sur la question du **recours aux véhicules propres**, plusieurs alternatives sont aujourd'hui à l'étude à l'échelle du groupe (GNV, hydrogène) mais aucune solution n'est encore suffisamment mature pour être généralisée.

Afin de limiter au maximum les impacts liés au trafic, les porteurs du projet ont rappelé que cette question sera prise en compte dans le dossier et que des itinéraires seront étudiés avec la commune de Retiers, Roche aux Fées Communauté et la SLR pour assurer la desserte du site et sécuriser au mieux la circulation à ses abords.

Sur la question du **bruit**, il a été précisé d'abord qu'il ne s'agissait pas d'une activité particulièrement bruyante, ensuite que les équipements de protection et de réduction du bruit seraient intégrés dès la conception du projet pour respecter la réglementation en vigueur et limiter le bruit au maximum.

Pour répondre aux questions sur la **qualité de l'air**, les porteurs du projet ont détaillé les mesures prévues : système de traitement des fumées permettant d'abattre l'ensemble des polluants émis, filtre à manches pour capturer les poussières et particules fines, contrôle continu de la qualité de l'air. L'idée d'un partenariat avec Air Breizh pour une campagne de mesure de la qualité de l'air a également été jugée intéressante, après le démarrage des installations, même si cela ne pourra se substituer aux contrôles des émissions qui incombent à l'exploitant.

En termes d'insertion paysagère, il a été rappelé qu'**un traitement architectural** serait réalisé, même s'il est encore trop tôt pour dire quelles mesures d'intégration paysagère seront prises et à quoi ressemblera la future chaufferie.

Interrogés de manière plus générale sur **le contrôle et le suivi de la future installation**, les porteurs du projet sont revenus sur les différents niveaux de contrôle qui seront mis en place :

- Des mesures en continu que devra effectuer l'exploitant de la chaufferie, avec obligation de transmettre les résultats à l'administration ;
- Des mesures réalisées par un laboratoire extérieur, qui permettront de disposer de données plus complètes ;
- Des contrôles sur place qui pourront être réalisés par les services de l'État à leur initiative ;
- Enfin, une obligation d'information à l'administration en cas de défaillances constatées.

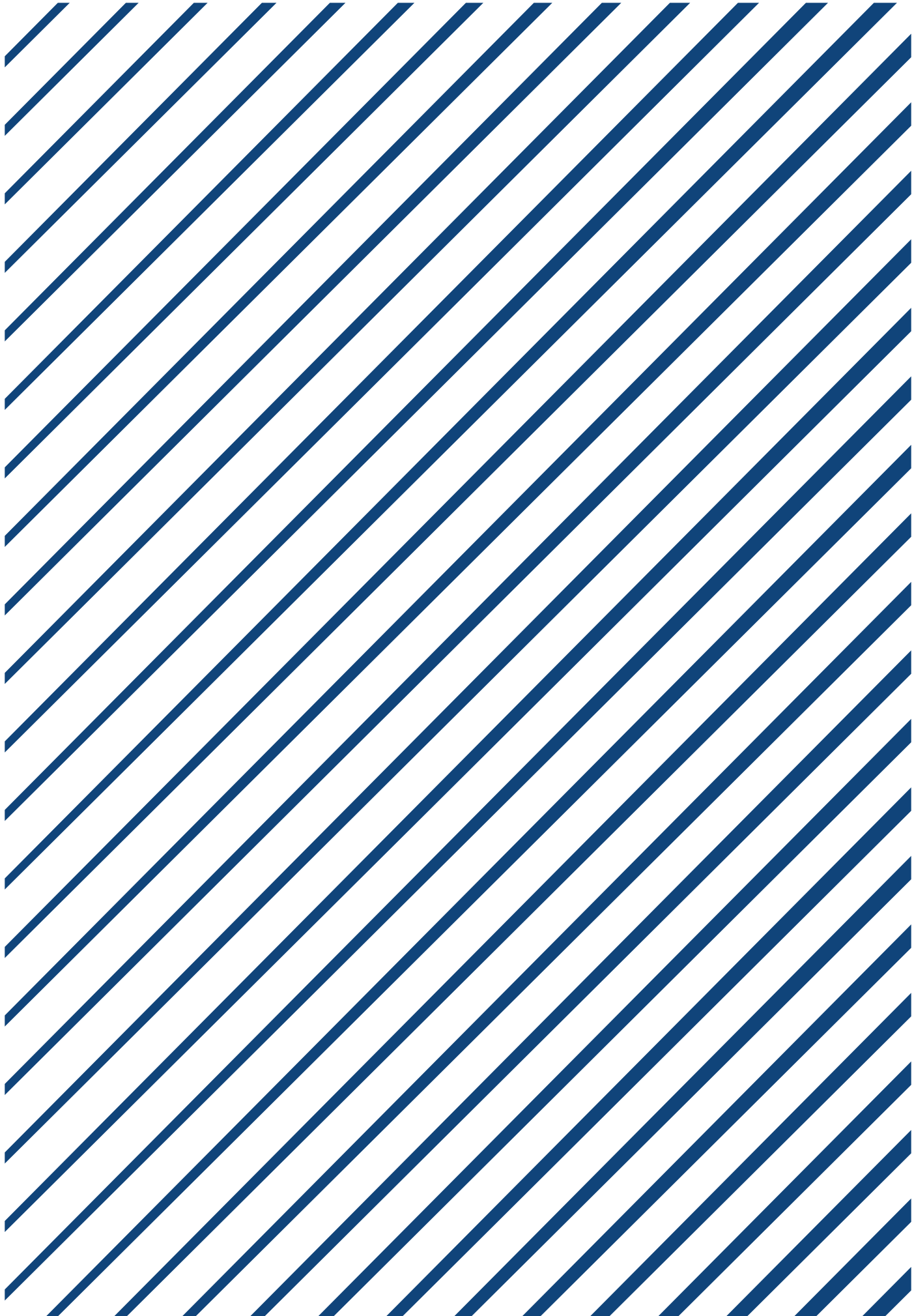
3 - LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Les collectivités locales ont également un droit de regard sur le suivi des rejets et peuvent adresser une demande d'information à la DREAL afin d'avoir une présentation des mesures et du suivi du site, voire demander au préfet la création d'une commission de suivi de site (CSS).

A signaler également, plusieurs remarques des participants qui portaient non pas sur le projet de chaufferie CSR mais sur les installations déjà existantes sur le site de la SLR. La direction de la SLR a cependant apporté toutes les réponses aux questions qui lui étaient posées. Celles-ci portaient principalement sur la question du bruit actuel de l'usine – la SLR reconnaissant « *un vrai problème de bruit* » à la suite de l'installation d'un nouveau ventilateur, qui devrait bientôt être résolu – et sur l'odeur : alors que la future chaufferie ne générera pas d'odeur, la SLR est aujourd'hui confrontée à une problématique d'odeur soufrée au niveau de sa station d'épuration, qui devrait être réglée grâce à une couverture du silo et un traitement spécifique des gaz.

Enfin, les échanges ont permis de débattre de l'opportunité même du projet et de mettre en avant son intérêt pour le territoire et ses habitants :

- **La pérennisation des emplois de la SLR**, par la substitution d'une énergie fossile par un combustible au coût compétitif et maîtrisé ;
- **Le développement de nouvelles activités et de nouveaux emplois** sur la commune ;
- **Un potentiel d'énergie décarbonée pour le territoire.**





PARTIE 4

LES MESURES QUI VONT ÊTRE MISES EN ŒUVRE POUR TENIR COMPTE DES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

4 - LES MESURES QUI VONT ÊTRE MISES EN ŒUVRE POUR TENIR COMPTE DES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable a donné lieu à des échanges constructifs avec les habitants, les élus et les acteurs du territoire. Ils vont permettre aux porteurs du projet de mieux appréhender certains enjeux liés au projet et de réfléchir aux dispositions ou aménagements complémentaires qui pourraient être mis en place.

CONCERNANT L'APPROVISIONNEMENT DE LA FUTURE CHAUFFERIE :

Les temps d'échange de la concertation ont montré l'intérêt porté par les participants au bilan carbone de la future chaufferie, du fait notamment de l'acheminement des CSR par poids-lourds. Aussi, si des sites de production de CSR ont d'ores et déjà été identifiés en Bretagne ou dans les Pays de la Loire, les porteurs du projet ont confirmé leur intérêt pour **identifier, à moyen terme, de nouveaux sites de production plus proches de Retiers**, afin de réduire la distance de livraison des camions et améliorer encore l'empreinte environnementale du projet.

En particulier, **le projet porté sur le territoire par le SMICTOM Sud-Est 35 sera suivi avec intérêt** pour l'alimentation de la chaufferie CSR de Retiers.

CONCERNANT L'EMPLOI :

L'exploitation de la future chaufferie permettra la création d'**une vingtaine d'emplois directs**, soit sur site soit pour la logistique. Le recours à de la sous-traitance sera notamment nécessaire, lors de la phase de construction (voirie, bâtiment, ...) et pour la maintenance de la chaufferie.

Dans la mesure du possible, les porteurs du projet étudieront la faisabilité de **privilégier les entreprises locales** pour cette sous-traitance, en fonction des besoins identifiés.

CONCERNANT LES IMPACTS DU PROJET :

Les ateliers thématiques et la réunion publique ont mis en avant trois interrogations majeures quant aux impacts du projet : la question du bruit, la question de l'odeur et la question des envols de poussières ou particules.

Compte tenu de ces interrogations légitimes quant au fonctionnement d'une chaufferie CSR et des craintes autour d'éventuelles nuisances, les porteurs du projet ont proposé d'**organiser, en lien avec la mairie de Retiers, une visite de la chaufferie CSR de Changé**, en Mayenne, en fonctionnement depuis 2017.

En amont de la réalisation du projet, cette visite permettra de montrer concrètement à quoi ressemble une chaufferie CSR, d'expliquer plus en détails son fonctionnement et de rassurer les riverains de Retiers sur le niveau de bruit de la chaufferie, sur l'absence d'envols de poussières ou encore sur l'absence d'odeurs aux abords du site.

4 - LES MESURES QUI VONT ÊTRE MISES EN ŒUVRE POUR TENIR COMPTE DES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

CONCERNANT L'INTÉGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT :

A ce stade, la chaufferie CSR sera essentiellement dédiée à l'alimentation en vapeur du site de la Société laitière de Retiers. Il a été reconnu que **l'aspect technico-économique d'un réseau de chaleur sur une commune comme Retiers semblait défavorable**, car les besoins en chaleur d'un potentiel nouveau quartier, construit suivant les exigences de performance énergétique renforcées, seraient relativement faibles et saisonniers. La proposition a cependant été jugée intéressante et **les porteurs du projet s'engagent à l'étudier attentivement** dans le cadre du projet.

Une autre proposition qui a retenu l'attention de la société UPER est la **mise en œuvre d'actions de sensibilisation** qui pourraient être menées en partenariat avec les collectivités et les structures qui travaillent sur les questions de recyclage et de valorisation des déchets. UPER souhaite étudier cette proposition et réfléchir à ce qu'il sera possible de faire sur le territoire.

CONCERNANT LE SUIVI DE LA FUTURE CHAUFFERIE :

La concertation préalable a permis de rappeler que les collectivités peuvent demander au préfet la création d'une commission de suivi de site (CSS) pour assurer un suivi et un contrôle régulier de l'installation. Les élus de la mairie de Retiers ont d'ailleurs confirmé leur volonté de mettre en place une telle instance.

Comme cela a été exprimé lors de la réunion publique de clôture, **la société UPER s'engage à s'impliquer de manière constructive au sein de cette commission** afin de répondre aux attentes en termes de transparence et d'information formulées par les riverains et les élus.

Si une commission de suivi de site était constituée, la société UPER propose de communiquer au sein cette instance les conclusions de la procédure d'assurance qualité quant à la composition du CSR utilisé.



CONTACT

2concert

51 Quai Lawton bâtiment G4

33000 Bordeaux

info@2concert.fr

UPER RETIERS

*Unité de production d'énergie
de récupération de Retiers*